



L'OBSERVATOIRE DE
L'ADMINISTRATION
PUBLIQUE
O A P

Analyse comparative du développement des autoroutes de l'information

(Australie, Bavière, Etats-Unis, Finlande, France,
Royaume-Uni, Singapour)

Ministère de la Culture et des Communications
31 janvier 2003

Avant-propos

À la demande du ministère de la Culture et des Communications, L'Observatoire de l'administration publique de l'ENAP a comme mandat de décrire le niveau de développement des technologies de l'information dans les administrations publiques suivantes : Australie, Allemagne (Bavière), États-Unis (fédéral), Finlande, France, Royaume-Uni et Singapour.

L'Observatoire doit décrire, pour chaque administration, le ou les organismes responsables ainsi que les politiques concernant : la société de l'information, l'apprentissage des TI, la promotion de la culture ainsi que la transition vers la nouvelle économie du savoir.

Le rapport est constitué de sept fiches synthèses (une par administration) présentant l'information sur chacun des thèmes du mandat. Un tableau synthèse complète les fiches individuelles ainsi qu'un analyse synthèse des résultats obtenus.

Le rapport a été réalisé sous la supervision de messieurs Jacques Auger, coordonnateur à la recherche commanditée et Nicolas Charest, coordonnateur à la veille à l'Observatoire de l'administration publique. Ont participé à la recherche, mesdames Mireille Chartrand et Dolores Grossemy, assistantes de recherche. La mise en page finale du document a été réalisée par madame Danyelle Landry.

Table des matières

AUSTRALIE _____	1
BAVIÈRE _____	13
ETATS-UNIS _____	21
FINLANDE _____	32
FRANCE _____	44
ROYAUME-UNI _____	56
SINGAPOUR _____	68
TABLEAU SYNTHÈSE _____	79
SYNTHÈSE _____	85

AUSTRALIE

PROFIL INSTITUTIONNEL ET POLITIQUE DE L'ADMINISTRATION

Le Commonwealth de l'Australie est une monarchie parlementaire de type fédéral. Le chef d'État est le souverain du Royaume-Uni, représenté par un Gouverneur général. Ce dernier nomme un Premier ministre lequel, avec les ministres, est responsable devant le Parlement.

Le pouvoir législatif est partagé entre la Chambre des représentants (148 membres) et le Sénat (76 membres). Les députés sont élus pour trois ans alors que les sénateurs sont élus selon un scrutin proportionnel pour trois ans (dans le cas des territoires) ou six ans (dans le cas des États).

L'Australie compte six États et trois territoires. Chaque État est régi par un Gouverneur et dispose de son propre système législatif, judiciaire et exécutif. À l'exception de l'État du Queensland, tous les États comptent une Chambre haute et une Chambre basse. L'administration des États est assumée par un premier ministre et celle des territoires par un ministre en chef.

Source : En col. *The International Directory of Government*, 3rd, ed., Europa Publications Ltd, London, United Kingdom, 1998.

1. DESCRIPTION DES ORIENTATIONS ET POLITIQUES CONCERNANT LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

► Plan stratégique pour l'économie de l'information

Les objectifs du gouvernement australien relatifs aux technologies de l'information et des communications se trouvent dans un document appelé «*A Strategic Framework for the Information Economy—Identifying Priorities for Action*» (juillet 1998). Selon le gouvernement australien, la bonne gestion de l'information est la clé de la modernisation des services publics, du rapprochement de l'État avec les citoyens et les entreprises, de la réduction des coûts, du maintien et du développement de la qualité des services, de la disparition des barrières et d'une plus grande accessibilité.

Vision : Le gouvernement fédéral sera un leader mondial dans la gestion de l'administration et dans un service d'information au moindre coût, abordable, équitable et accessible.

Les priorités stratégiques identifiées dans le plan stratégique sont au nombre de dix :

- Maximiser les opportunités pour tous les Australiens de bénéficier de l'économie de l'information;
- Fournir l'éducation et les habiletés aux Australiens qui doivent participer à l'économie de l'information;
- Faire progresser le développement de l'infrastructure nécessaire à l'économie de l'information;
- Augmenter de manière significative l'utilisation du commerce électronique par les entreprises australiennes;
- Développer une structure légale et réglementaire pour faciliter le commerce électronique;
- Promouvoir l'intégrité et le développement des contenus et de la culture australienne;
- Développer l'industrie de l'information australienne;
- Ouvrir le potentiel des TI pouvant être appliqué au secteur de la santé;
- Participer à l'émergence de règles et de conventions internationales pour le commerce électronique;
- Implanter un modèle mondial de services en ligne gouvernementaux.

Cette stratégie fait l'objet d'une évaluation périodique (1 an ou 2 ans) de l'avancement des activités reliées aux dix priorités stratégiques. On indique alors les initiatives réalisées, les priorités d'actions futures, ainsi que les indicateurs de performance utilisés pour faire cette évaluation.

Les projets et activités de la société de l'information sont classés en cinq catégories :

- (1) Accès, participation et habiletés;
- (2) Instauration du commerce électronique;
- (3) Confiance, sécurité et confiance;
- (4) Stratégies et exécution du gouvernement électronique;
- (5) Dimension internationale.

(1) Accès, participation et habiletés

L'objectif recherché ici est d'encourager tous les secteurs de la communauté australienne à participer activement à l'économie de l'information, condition essentielle pour continuer à améliorer le bien être économique, social et environnemental de l'Australie. Plus précisément, il s'agit pour le gouvernement australien d'augmenter le nombre d'opportunités permettant à tous les australiens de tirer avantages de l'économie de l'information et de leur procurer l'enseignement et les qualifications dont ils ont besoin pour participer à l'économie de l'information.

(2) Instauration du commerce électronique

L'objectif du gouvernement australien est de permettre aux entreprises d'utiliser l'innovation technologique pour les aider à améliorer la productivité de l'économie australienne. Pour réaliser cet objectif, le gouvernement :

- Promeut l'acquisition d'équipement électronique par les petites et moyennes entreprises;
- Souhaite améliorer les infrastructures de l'information : faire en sorte que les infrastructures et les services auxquels le commerce électronique fait appel soient faciles d'accès et qu'ils coûtent moins chers.

(3) Confiance, sécurité et confiance

L'objectif du gouvernement vise à renforcer l'envergure de l'industrie australienne des TIC dans le domaine de la certification et de la signature électronique, où elle occupe déjà une place forte sur le marché mondial et à assurer aux consommateurs une protection adéquate dans le commerce électronique et les autres secteurs d'activités en ligne. Pour ce faire, le gouvernement veille à ce que les mesures de protection augmentent le degré de confiance accordé au marché numérique en polarisant son attention sur : la protection de la vie privée, la protection du consommateur, les mesures effectives pouvant empêcher le « SPAM », la sécurité électronique et la signature électronique.

(4) Stratégies et exécution du gouvernement électronique

L'objectif visé ici est l'utilisation des technologies de l'information et des communications afin de développer davantage les services en lignes gouvernementaux. Le gouvernement australien a d'ores et déjà :

- Fourni à l'ensemble des citoyens un accès à l'ensemble des services de l'État sur l'Internet;
- Permis le support normal des paiements électroniques;
- Réuni les différentes administrations par un Intranet;
- Instaure un point d'entrée aux informations du gouvernement- Commonwealth information center.

Pour développer cet axe, le gouvernement australien souhaite :

- Développer et coordonner les réponses aux questions stratégiques affectant l'économie de l'information;
- Faciliter la recherche et l'innovation afin de maximiser les opportunités et avantages pour les agences gouvernementales;
- Permettre à toutes les agences un usage efficace des technologies de l'information et des communications;

- Fournir des conseils et des informations à tous les services gouvernementaux;
- Partager les connaissances.

(5) Dimension internationale

L'objectif visé par le gouvernement australien est d'être un acteur dans l'élaboration des normes et conventions internationales relatives au commerce électronique. Pour ce faire, le gouvernement australien entend :

- Collaborer étroitement au sein des forums internationaux afin de propager et rendre accessible le commerce électronique : harmonisation des lois nationales relatives aux modes d'authentification, faciliter la reconnaissance des transactions électroniques d'un pays à l'autre;
- Développer les actions afin de promouvoir l'échange d'informations et de connaissances.

▶ Government online Strategy

Cette stratégie élabore l'axe touchant au développement du gouvernement électronique présent dans le Plan stratégique pour l'économie de l'information. En 1997, le Premier ministre australien, dans le *Investing for Growth*, annonçait son désir de mettre en ligne tous les services nécessaires sur Internet pour décembre 2001. Le *Government Online Strategy*, présenté en avril 2000, a pour objet de faciliter la mise en ligne des services gouvernementaux via Internet. Il relève de la responsabilité de chaque agence de décider quel service peut être mis en ligne via Internet. La *Government Online Strategy* met en place un modèle de site Web et des directives destinées à faciliter la fourniture de services gouvernementaux en ligne. Les directives contiennent des renseignements sur : le type d'information qui peuvent être fournies en ligne, la confidentialité, la sécurité, l'accessibilité, la publication électronique et la conservation des documents.

2. IDENTIFICATION DES ORGANISMES RESPONSABLES DE L'ADMINISTRATION DE L'INFO-ROUTE

Plusieurs organismes sont responsables de l'administration de l'inforoute.

2.1 Niveau stratégique

▶ National Office for the Information Economy (NOIE)

Le Bureau national pour l'économie de l'information (NOIE)- crée en 1997- est rattaché au ministère des Communications, Technologies de l'Information et des Arts. Il a été déclaré agence exécutive en 2000. Afin de favoriser une approche coordonnée des activités reliées à la société de l'information, le bureau pour le gouvernement en ligne - Office for Government Online (OGO) - a été incorporé au NOIE en 2000. Le NOIE a pour mandat de donner des conseils au gouvernement concernant le développement, la promotion et la coordination de la société d'information. Ces conseils portent sur les impacts de l'utilisation des TIC sur l'économie, les besoins qu'exigent les services en ligne dont le commerce électronique et l'utilisation des TIC par les entreprises et le gouvernement. Il prodigue également des conseils quant à la cohérence de ses politiques relatives à la société de l'information et aux règles de la communauté internationale. Le NOIE est dirigé par un Directeur et assisté par un comité de réflexion dont les membres (cinq) viennent principalement du secteur privé.

▶ Ministère des Finances (Department of Finance and Administration)

Le ministère des Finances est l'organisme principal chargé de coordonner le développement des TIC au sein de la fonction publique fédérale. Le **GITC 4** (Government Information Technology and Communications), qui est subordonné au ministère des Finances, a pour mission de faciliter les achats de fournitures technologiques et de services aux agences et départements d'État.

▶ **Department of Communications, Information Technology and the Arts (DCITA)**

Ce département fournit des conseils stratégiques et un support professionnel au gouvernement australien dans plusieurs secteurs qui sont : l'art et la culture, la radiodiffusion et la réglementation en ligne, les technologies de l'information et des communications, la propriété intellectuelle, la poste, le sport et les télécommunications. En outre, le département administre les lois, les règlements, les subventions et les bourses pour l'industrie et l'ensemble de la communauté. Le secteur des technologies de l'information et des communications, quant à lui, se concentre sur l'administration d'un ensemble de mesures visant à faciliter le développement des petites et moyennes entreprises, encourage le développement international dans le secteur des TIC, stimule l'innovation et supporte le développement de l'infrastructure.

▶ **Online Council (OC)**

Le OC est un organe ministériel créé pour adresser un éventail de suggestions affectant le développement de l'économie de l'information et pour favoriser l'uniformité dans l'utilisation des services de l'information et de communication dans le gouvernement. Le Conseil est présidé par le ministre des Communications, des Technologies de l'Information et des Arts et inclut les ministres d'État et du Territoire et d'un représentant de l'association australienne de gouvernement local.

▶ **Ministerial Council on the Information Economy**

Ce comité interministériel au niveau des ministres et présidé par le ministre des Communications, de la Technologie de l'Information et des Arts a été créé afin de superviser l'utilisation efficace et efficiente des technologies de l'information dans l'ensemble de l'administration publique et de définir pour les administrations publiques un schéma directeur d'utilisation des TIC.

2.2 Niveau opérationnel

▶ **Department of Industry, Tourism and Resources**

Le ministère de l'Industrie, du Tourisme et des Ressources, dont la mission est d'encourager le développement économique et l'avancement de la recherche dans les domaines de pointe, assure la liaison avec les entreprises tout en évaluant les progrès techniques. Il dicte les lignes directrices et publie des bulletins d'information sur des questions liées aux TIC. Il y a plusieurs services et sections au sein du département de l'industrie, du Tourisme et des ressources qui se concentrent sur la nouvelle économie, les sciences et l'innovation :

▶ **Département de l'Enseignement, de la Formation et des Affaires de la Jeunesse**

Le Département de l'Enseignement, de la Formation et des Affaires de la Jeunesse (DETYA) est responsable des services d'enseignement et de formation, de la coordination de la politique de recherche en matière d'enseignement et des bourses de recherche. Le département doit veiller à ce que le niveau de l'enseignement en Australie soit de classe internationale.

▶ **Le Australian broadcasting Authority (ABA)**

Cette autorité assure la régulation de l'Internet depuis le 1^{er} janvier 2000. L'objectif est de responsabiliser les industriels et les utilisateurs en leur demandant de poursuivre et de concevoir des codes déontologiques et d'inciter les acteurs à créer de lieux de concertation. Cet organisme dispose d'un budget de fonctionnement de 17 millions de dollars pour l'ensemble de ses activités de régulation.

2.3 Gestion du budget

Le NOIE contrôle l'ensemble du budget en TI du gouvernement de l'Australie relatif à sa mission de stimulation de la compétitivité de l'économie australienne par l'utilisation des TIC. Ses budgets lui sont octroyés

par l'entremise du DCITA. Le total des crédits budgétaires qui lui sont alloués en 2002-2003 sont de 38,4 millions CAN.

Cependant, chaque agence est responsable de développer les efforts (et donc d'affecter des budgets) pour participer au développement de la société de l'information.

3. LOIS OU RÉGLEMENTATIONS PARTICULIÈRES CONCERNANT L'INFOROUTE

▶ Copyright Act to the Digital Environment

Cette loi vise à favoriser l'utilisation de matériel par les institutions culturelles protégé par des droits d'auteurs et à fournir aux créateurs une assurance quant à leurs droits relatifs à la production de matériel culturel.

▶ Loi sur l'audiovisuel de 1999

La Loi sur l'audiovisuel a fait l'objet d'une série d'amendements en 1999. Ces amendements visent le contrôle du contenu des sites Web australiens et sont effectués par l'Australian Broadcasting Authority. Un bureau de plaintes a été mis en place en vue d'établir une liste des sites que doivent étiqueter les fournisseurs d'accès et d'hébergement. Ce bureau classe ensuite les sites en trois catégories : R pour "moralement condamnable", X pour les sites réservés aux adultes et RC pour les sites illégaux. L'ABA demande dans un même temps aux fournisseurs de diriger leurs clients sur des "proxys" - des serveurs tampons - qui reconnaîtront les sites classifiés.

▶ Loi sur les noms de domaine

Le droit australien exige que l'entreprise démontre qu'elle possède les droits du nom commercial ou doit être enregistrée par une autorité gouvernementale ou industrielle. Pour une entreprise étrangère, l'identification à ARBN (Australian registered business number) ainsi que la reconnaissance de l'Australian securities commission est un pré requis. Les noms de domaine sont enregistrés par l'achat d'une licence de deux ans.

▶ Loi sur le commerce électronique

En matière de commerce électronique, le principe consiste à traiter l'environnement électronique de la même manière que l'environnement «non électronique». La législation australienne pour valider les signatures numériques et les transactions électroniques (Electronic transaction bill) confère aux signatures numériques la même valeur que les signatures papier (Electronic Transactions Bill 1999).

▶ Year 2000 Information disclosure Act 1999

Cette loi énonce les principes directeurs visant la divulgation de certaines informations.

▶ Loi donnant accès aux informations détenues par les entreprises et personnes privées

Cette loi prévoit que l'Asio, (Australian intelligence organisation) aura le droit de fouiller sur les disques et réseaux des sociétés privées, afin de « retrouver, ajouter, détruire ou modifier » les données. Cette activité est à l'abri de toute poursuite.

Les pouvoirs extraordinaires de l'Asio s'étendent jusqu'à examiner les données bancaires afin de mieux cerner les chaînes de blanchiment d'argent. Les australiens se réservent également le droit de communiquer lesdites informations à d'autres organismes étrangers si les besoins de l'enquête l'exigent.

L'Asio peut décider, sans en demander la permission à une instance gouvernementale, de fouiller dans les données de toute société possédant au moins une filiale sur leur continent -un réseau n'est pas limité par la notion de frontière-.

▶ Lois sur les télécommunications

- Telecommunications Act 1997
- Australian Communications Authority Act 1997
- Télécommunications (Carrier Licence Charges) Act 1997
- Télécommunications (Numbering Charges) Act 1997
- Télécommunications (Consumer Protection and Services Standards) Act 1999

4. INITIATIVES OU PROGRAMMES PARTICULIERS ASSOCIÉS AU DÉVELOPPEMENT DE L'INFOROUTE

4.1 Apprentissage des TI

Selon le gouvernement australien, l'économie de l'information exige l'acquisition de nouvelles compétences. Ainsi de la formation aux technologies de l'information et des communications dans les écoles et universités est offerte. Les programmes relatifs au développement de l'apprentissage des TI visent le développement :

- des habilités professionnelles en TI;
- des habilités de bases en TI;
- d'autres habilités pouvant avoir un effet sur les TI.

▶ Profesional IT skills

En vue d'assurer aux entreprises du secteur des TIC une main d'œuvre qualifiée, le gouvernement en association avec les ITSkill Hub met en place différents projets qui comprennent :

- Des études sur plus de 6000 entreprises afin de mettre en exergue quels devront être les qualifications des futurs travailleurs dans le secteur des TIC;
- Des d'études visant à recenser les déficits des qualifications dans le domaine des TIC par rapport aux avancées dans le domaine;
- La création d'un centre d'adolescence pour encourager la jeunesse à envisager le domaine des technologies de l'information et des communications comme une option de carrière (youth.itskillshub.com.au);
- IT Skills Hub portail : Ce portail fournit des informations sur les questions, tendances et autres matières reliées au TIC et des ressources sur l'enseignement et la formation pour toute personne impliquée dans le secteur des TI;
- Le Department of Employment Workplace Relations and small Business (DEWRSB) : Ce département a mis en place différentes initiatives visant à améliorer l'information sur les qualifications requises dans le domaine des TIC. Ainsi, par exemple, *le Information and Communications Technology Index* établit les tendances et les informations du marché du travail pour les travailleurs en TIC en se basant sur la publicité des emplois des cinq plus grands sites en ligne de recrutement dans le domaine des TIC.

Il est à noter que le gouvernement australien a assoupli les règles d'immigration en vue d'attirer des travailleurs hautement qualifiés en TIC.

▶ Basic IT Skills

Dans le *Learning for the Knowledge society*, le gouvernement australien a établi un plan d'action pour l'enseignement et la formation pour l'économie de l'information qui a été lancé en septembre 2000. Ce plan comprend des actions relatives aux écoles, à l'enseignement professionnel et à l'enseignement supérieur. Il établit un cadre d'action visant à :

- Développer des stratégies et mettre en œuvre des initiatives afin que tous les citoyens puissent posséder des habilités pour travailler et qu'un nombre adéquat de citoyens australiens disposent d'habilités spécifiques dans le domaine des TIC afin de couvrir les besoins de l'économie de l'information;

- Revoir la façon selon laquelle il est possible de faire du commerce pour atteindre et maintenir une compétitivité nationale et internationale;
- S'assurer que le secteur de l'enseignement et de la formation est capable de procurer à tous les élèves les opportunités de développer leurs habiletés à utiliser les nouvelles technologies avec confiance et créativité;
- Aider les enseignants à acquérir et maintenir les habiletés nécessaires afin de tirer pleinement avantage des TIC;
- Fournir un accès efficace et abordable à Internet pour tous les élèves sans se soucier de leur emplacement géographique;
- Travailler d'un bout à l'autre du gouvernement pour permettre le développement d'un cadre politique et réglementaire qui soutient la mise à jour des TIC dans l'enseignement et la formation.

▶ **Programme d'enseignement et de formation**

Ce programme géré par le Department of Industry, Tourism and Ressources. Il est actif dans tous les états et territoires de l'Australie dans le domaine de l'enseignement et de la formation. Il est reconnu par le Ministerial Council on Education, Employment, Training and Youth Affairs (MCEETYA) et le Commonwealth Ministerial Council for the Information Economy (MCIE) comme le forum national pour toutes les questions relatives à l'utilisation des technologies de l'information et des communications dans les programmes éducationnels.

▶ **Programme de développement des habiletés technologiques**

Ce programme est sous la responsabilité du ICT Center of Excellence du Department of Industry, Tourism and Ressources. De façon générale le centre a pour objectif de développer les habiletés et capacités australiennes dans la création de technologies de l'information innovantes, à inciter le développement des nouvelles industries et à gérer efficacement les créations en matière de propriété intellectuelle. Pour ce faire, le centre veut attirer les meilleurs chercheurs nationaux ou étrangers, attirer les investissements industriels, accroître la commercialisation de nouvelles idées à travers par exemple, **le spin off firms**. Le centre est sous la responsabilité du NOIE.

▶ **Programme de soutien à l'enseignement -ICT Taskforce –**

Ce programme qui relève du Department of Industry, Tourism and Ressources est présent dans tous les états et territoires de l'Australie, les associations scolaires, les organisations d'enseignement. Le ICT Taskforce :

- Fournit des conseils stratégiques au MCAATYA sur l'utilisation des TCI pour soutenir l'enseignement;
- Fait progresser l'usage des TCI dans l'enseignement;
- Initie, met en œuvre, et soutient des projets nationaux relatifs à l'usage des TCI dans l'enseignement;
- Constitue un forum pour les enseignants australiens où il est possible de partager les connaissances, faire progresser les initiatives pour l'utilisation des TCI dans l'enseignement.

▶ **Other skills development policies which affect IT skills**

Education Network Australia (EdNA) (ministère de l'Éducation) : Réseau national de coopération et de collaboration entre les secteurs de l'éducation et de la formation continue. Ce réseau a mis en place le EdNA Online Initiative, portail qui offre un point d'accès cardinal pour un éventail de services en ligne relatifs à l'éducation et à la formation.

The quality Teacher Programme : Ce programme soutient les enseignants en vue de les aider à renouveler leurs qualifications. Il vise principalement les enseignants qui ont complété leur cycle de formation il y a plus de dix ans et les enseignants temporaires. Cette aide est aussi valable pour les enseignants de groupes désavantagés tel que les étudiants indigènes et les étudiants des régions rurales. Le programme met l'emphase sur des domaines prioritaires : technologies de l'information, aptitude en calcul, mathématique, science, enseignement professionnel dans les écoles.

The Computers for Schools project : Ce programme vise à donner aux écoles à travers toute l'Australie, le surplus d'ordinateurs du gouvernement, pour permettre aux étudiants de mieux comprendre les nouvelles technologies et de participer à l'économie de l'information. Ce programme présente de nombreux avantages. Il facilite, en autres, le développement des habiletés des élèves et enseignants pour l'utilisation d'Internet et des ordinateurs.

Le Smart Moves Program (Relève de la National Innovation Awareness Strategy) : Ce programme vise à favoriser parmi la jeunesse australienne une conscience et un intérêt accru pour la science, les technologies de l'information et l'innovation.

Outre ces programmes, nous pouvons mentionner, les TICheques-éducation. Le ministère de l'Éducation octroie 500 \$ par an pendant quatre ans aux personnes de plus de 45 ans dépendant de l'aide sociale et aux jeunes qui souhaitent compléter leur formation pour travailler dans les industries de pointe.

4.2 Utilisation de l'inforoute

Le gouvernement australien entend stimuler l'utilisation d'Internet et améliorer le réseau des télécommunications afin de réduire les disparités entre les milieux ruraux et urbains. Il met l'accent sur l'utilisation d'Internet chez les jeunes et sur la capacité d'innovation des entreprises australiennes par la mise en place de partenariats entre le public et le privé. À cet effet, il a mis en place :

The Internet Assistance Programme : *Joint venture* sur 3 ans -2001-2004- entre le gouvernement et TELSTRA (Australia's major telecommunications carrier). Ce programme vise à offrir aux ménages et petites entreprises une aide afin de résoudre les problèmes posés lors de l'utilisation d'Internet. Ce programme contient deux éléments principaux qui sont : le national Online Help Service qui fournit des informations et conseils aux usagers sur les démarches à entreprendre pour améliorer leur apprentissage d'Internet et un Technical Support Service qui assiste les utilisateurs confrontés à des problèmes que ne peut résoudre le national Online Help Service.

The Networking the Nation : Ce réseau national de télécommunications offre à travers les Community technology centers un programme visant à fournir un accès à Internet ainsi que des formations dans les régions rurales et urbaines. Le soutien du réseau national de télécommunications a permis d'établir un annuaire en ligne des endroits publics d'accès à Internet appelé *NetSpots* qui permet à des personnes qui n'ont pas accès à Internet de chez eux de trouver le service d'accès à Internet le plus proche.

En vue de faciliter l'accès aux technologies de l'information et des télécommunications, le gouvernement australien a mis en place des politiques de diffusion des TIC afin de soutenir tout particulièrement les régions rurales et le secteur de l'éducation. Les principaux programmes sont :

Local Government Fund : appui aux gouvernements locaux afin d'améliorer les services de télécommunication dans leur communauté;

Mobile Phone Coverage on Highways : programme d'expansion pour l'utilisation des téléphones cellulaires;

Remote and Isolated Islands Fund : aide accordée pour les besoins en télécommunications des communautés isolées;

Internet Access Fund : fonds pour stimuler l'utilisation d'Internet;

The Save@Home report : l'objectif est de montrer que les australiens peuvent retirer de nombreux avantages de l'accès Internet à domicile;

The National Diffusion Fund : ce programme soutient dans les régions des projets de télécommunications dans les domaines de l'enseignement et de la santé. Il vise à améliorer les services en ligne délivrés dans ces secteurs.

4.3 Promotion de la culture

Dix types d'initiatives issues de la priorité stratégique no 6 du plan Strategic Framework for the Information Economy. Exemples :

Initiatives visant à coordonner la transition du secteur culturel vers l'économie en ligne : Performing Arts Multimedia Library (PAML)

Initiatives visant à favoriser la recherche et l'échange d'informations à propos d'exemples de meilleures pratiques dans l'utilisation des TI dans le secteur culturel : Australia's Cultural Network Internet Development Guides

Initiatives visant à encourager l'utilisation des technologies en ligne pour créer, promouvoir et favoriser l'accès aux produits et services culturels :

- The Copyright Amendment (Digital Agenda) Bill 1999;
- CD-ROM : The Digital Environment – Information about Australia's Culture and New Technologies;
- Australia's Cultural Network;
- Australia Council and the Australian Film Commission : subventions pour la création de nouveaux contenus médias;
- Australian Film Television and Radio School's initiation of the Global Film School : fournit de l'éducation interactive à distance;
- Etc.

4.4 Outils de transition vers la nouvelle économie du savoir

Une des priorités du gouvernement australien est de promouvoir la R&D dans le domaine des technologies de l'information et des télécommunications. L'aide pour la R&D est fournie à travers différents programmes gérés par le AusIndustry (agence du Commonwealth Department of Industry, Science and Ressources (ISR)). Trois domaines d'innovation attirent l'attention :

- Renforcer la capacité de générer des idées;
- Accélérer la commercialisation des idées;
- Développer et préserver les habilités des australiens.

Les principaux moyens utilisés par le gouvernement pour concrétiser ces objectifs sont :

- Politique de conversion de l'économie - New Economy Branch : Le New Economy Branch du département of Industry, Tourism and Ressources joue un rôle crucial dans le développement d'une politique destinée à convertir l'Australie en économie basée sur les connaissances. L'organe fait des recherches et analyses sur tous les aspects de l'Australie dans la nouvelle économie;
- Politique de base scientifique -Innovation and Science Division- : La Division de l'Innovation et des Sciences est responsable de l'élaboration et de la promotion d'une base scientifique et technologique de classe internationale au moyen du développement de la politique et des programmes;
- Soutien aux entreprises- AusIndustry : Le AusIndustry est une agence gouvernementale qui a pour mission de soutenir les entreprises australiennes à devenir plus innovantes et plus compétitives dans le marché mondial, à travers des programmes d'aide pour l'industrie, la recherche et l'innovation. L'aide de l'AusIndustry est octroyée sous forme de subventions, prêts, exemptions de taxes, exemption de douanes ou participation dans les investissements de capital-risques;
- Commonwealth Research Centres (CRSs).

Ces centres de recherche, mis en place par le Department of Industry, Tourism and Trade, réunissent des chercheurs d'universités, de laboratoires gouvernementaux et du secteur privé. Ces centres de recherche couvrent divers domaines de recherche tels que la technologie pour l'industrie de transformation, la technologie de l'information et des communications.

Les principaux programmes sont :

Framework for the future : Ce programme géré par le DCITA en collaboration avec l'industrie, la communauté de recherche et d'éducation vise à analyser les possibilités de développements futurs dans le secteur des technologies de l'information et des télécommunications;

Building Additional Rural Networks : Ce programme appuie les régions rurales dans l'introduction et l'innovation des nouvelles technologies;

Strategic Partnership for Industry Development Agreement (SPIDA) : À travers ce programme, le gouvernement et ses principaux fournisseurs en technologies de l'information et des communications assistent les industries australiennes dans le développement de leur compétitivité. Les activités soutenues par le SPIDA comprennent : la R&D, exportations, investissements, le développement des petites et moyennes entreprises, les transferts technologiques et le développement des qualifications;

Commercialising Emerging Technologies (COMET) : Ce programme est destiné à subventionner les entreprises pour les aider à commercialiser des produits, processus et services innovants;

Pre-Seed Fund : Ce programme vise à aider les universités et les agences de recherche du secteur public afin de stimuler plus de nouvelles idées relatives aux TIC pour la commercialisation;

The Information Technology Online Programme : Ce programme mise en œuvre par le biais du Innovation Access programme vise à accélérer au niveau national l'instauration du business to business, le développement du commerce électronique spécialement dans les petites et moyennes entreprises. ITOL fournit d'importantes subventions aux consortiums d'entreprises, aux associations entreprises/industries et aux universités pour le développement de projet en collaboration;

The Software Engineering Quality Centres Programme (SECQ) : Ce programme a été instauré pour améliorer la qualité et fiabilité des logiciels en Australie;

Incubator Program (programme du DCITA) : En Avril 2000, le gouvernement australien a financé l'instauration de 10 centres d'incubation à travers l'Australie dont le mandat est d'aider les nouvelles entreprises et les entreprises en croissance dans le secteur des technologies de l'information et des communications. Les objectifs de Incubator Program sont : améliorer le taux de commercialisation des idées, de la recherche et du développement des TIC, assister les entreprises éligibles à ce programme à atteindre leur plein potentiel; jouer un rôle majeur dans le système national d'innovation et s'assurer que les centres d'incubation deviennent à moyen terme viable en dehors de toute aide procurée par le Incubator Program;

Building on IT Strengths (BITS) Advanced Networks Program (Programme DCITA) : Ce programme supporte le développement, les essais et démonstrations de réseaux avancés qui profiteront à long terme à l'économie australienne et à renforcer la compétitivité du secteur industriel australien d'ITC;

Intelligent Island (Programme DCITA) : Ce programme a pour objectif de développer davantage le secteur des technologies de l'information et des communications en Tasmanie afin qu'il soit internationalement plus compétitif.

4.5 Développement du gouvernement électronique

Tasmania for Trials in Integrated Government Electronic Regional Services (TIGERS) : Ce programme capitalise sur les technologies pour livrer les services gouvernementaux dans les régions de la Tasmanie. Les résultats attendus du Tasmania for Trials in Integrated Government Electronic Regional Services sont : la mise en ligne de services gouvernementaux à partir d'un point d'accès unique et l'amélioration de l'accès en ligne des services gouvernementaux pour les régions et territoires ruraux éloignés.

5. TYPOLOGIE DES PAYS SELON LES AXES PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE L'AUTOROUTE DE L'INFORMATION

La priorité d'action du gouvernement consiste à faire bénéficier tous les Australiens des avantages de la société de l'information à la fois en accélérant son émergence et en s'assurant que les besoins des individus et des entreprises sont satisfaits. Trois actions, indispensables dans une économie et une société fondée sur le savoir, sont au cœur des préoccupations du gouvernement :

- la recherche et le développement;
- l'apprentissage des TIC ;
- l'accès équitable aux TIC.

L'Australie consacre une part importante de son budget aux politiques de recherche et de développement des TIC. Les Centres de recherche, qui impliquent une collaboration entre les secteurs privé et public, occupent une place prépondérante dans le développement de la société de l'information. L'Australie consacre également une bonne partie de son budget aux programmes d'utilisation de l'information qui s'adressent en majorité aux milieux éloignés et aux écoles et à l'accès équitable des TIC.

La législation australienne couvre les domaines les plus récents reliés aux TIC et se distingue en étant le premier pays à réguler le contenu des sites Web.

La promotion culturelle est également une des préoccupations du gouvernement. Une des dix priorités stratégiques du gouvernement touche spécifiquement cette problématique. La langue n'est cependant pas le cheval de bataille de cet aspect. Il s'agit plutôt pour le gouvernement de maintenir vivant et de développer le secteur des arts du pays et de rendre accessible à tous, tout en les protégeant par des mesures de sécurités appropriées, les « trésors nationaux ».

6. PERSONNE-RESSOURCE

Mme Sasha Grebe
Senator Alston's Office
Department for Communication, Information Technology and the Arts
Téléphone : [61] 02 6277 7480
Courriel : sasha.grebe@dcita.gov.au

7. SOURCES

AUSTRALIE, Ausindustry (Page consultée en décembre 2002). *Site de l'Ausindustry*, [en ligne], <http://www.ausindustry.gov.au/>

AUSTRALIE, Austrade (Page consultée en décembre 2002). *Site de l'Austrade*, [en ligne], <http://www.austrade.gov.au/>

AUSTRALIE, Department for Communication, Information Technology and the Arts (Page consultée en décembre 2002). *Site du Department for Communication, Information Technology and the Arts*, [en ligne], <http://www.dcita.gov.au/>

AUSTRALIE, Department of Finance (Page consultée en décembre 2002). *Site du Department of Finance*, [en ligne], <http://www.finance.gov.au/>

AUSTRALIE, gouvernement de l'Australie (Page consultée en décembre 2002). *Site du gouvernement de l'Australie*, [en ligne], <http://www.fed.gov.au/>

AUSTRALIE, ministère de l'Industrie, du Tourisme et des Ressources (Page consultée en décembre 2002). *Site du ministère de l'Industrie, du Tourisme et des Ressources*, [en ligne], <http://www.industry.gov.au/>

AUSTRALIE, Oneline Australia (Page consultée en décembre 2002). *Site du Oneline Australia*, [en ligne], <http://www.onelineaustralia.net.au/>

GOVERNMENT INFORMATION TECHNOLOGY AND COMMUNICATIONS, (Page consultée en décembre 2002), *Site du GITC 4*, (Page consultée en décembre 2002), <http://www.gitc.finance.gov.au>

STRATÉGIE D'INNOVATION DU GOUVERNEMENT AUSTRALIEN, (Page consultée en décembre 2002), www.innovation.gov.au

BAVIÈRE

PROFIL INSTITUTIONNEL ET POLITIQUE DE L'ADMINISTRATION

La Bavière est une des seize provinces (Land) de l'Allemagne qui partage la souveraineté étatique avec l'État fédéral. Cela est exposé dans la Loi fondamentale où sont identifiées les tâches de l'État qui incombent aux Länder. La Bavière dispose de sa propre constitution, de sa propre juridiction législative et administrative.

Un grand nombre de tâches incombant à l'État n'est pas exécuté par ce dernier. Ces tâches, il les délègue aux collectivités territoriales communales. Qu'il s'agisse des communications, de l'état civil, de la circulation routière, du droit général à la sécurité ou de l'organisation des élections, les communes agissent partout sous leur propre régie et dans leur propre champs d'action (compétences propres) ou bien au nom et selon les instructions de l'État (compétences déléguées).

La Bavière a une assemblée législative de type bicaméral. Le gouvernement est dirigé par un ministre-président élu par la diète; la Bavière a juridiction sur les secteurs de l'éducation, de la loi et l'ordre, de la culture, de la protection de l'environnement ainsi que de tout autre secteur qui n'est pas exclusif au gouvernement fédéral, comme la défense du territoire, les affaires étrangères et les finances. La Bavière est composée de six représentants au Conseil fédéral (Bundesrat).

L'application des lois fédérales et provinciales au niveau local incombe aux gouvernements locaux et municipaux. La Bavière, comme les autres Länder, ne se borne pas à exécuter les lois du Land mais assure aussi l'exécution des lois fédérales. Le partage des responsabilités se fait à partir d'une reconnaissance du principe de subsidiarité.

Source : École Nationale d'Administration. « L'organisation administrative de l'Allemagne », Administration comparée n° 11998.

1. DESCRIPTION DES ORIENTATIONS ET POLITIQUES CONCERNANT LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

Au niveau régional, chaque province (Länder) est responsable de structurer, financer et supporter ses propres programmes de développement de la société de l'Information. Il n'y a pas de stratégie globale de développement de la société de l'information en Bavière. Les deux axes principaux qui bénéficient d'une stratégie particulière sont le gouvernement électronique et l'utilisation de l'inforoute.

► Bavaria Online

Le Bavaria Online est une stratégie gouvernementale qui a comme but principal d'accélérer l'utilisation des moyens de télécommunications modernes par la population en général. La stratégie s'articule en trois principaux points :

- Une campagne de sensibilisation à l'utilisation des TIC doit être mise en place;
- La quantité des services offerts en TIC doit être augmentée;
- Les coûts spécifiques des applications en TIC doivent être réduits à un niveau qui permet à la majorité de la population d'y avoir accès.

Les objectifs poursuivis par cette stratégie sont :

- Une infrastructure de télécommunication optimale et à un coût internationalement compétitif;
- La participation de compagnies bavaroises au marché des fournisseurs de réseau;
- La présence du plus grand nombre de compagnies en TI possible afin d'offrir de nouveaux services;

- La participation des fabricants bavarois de software et hardware dans le champ des nouveaux produits;
- L'utilisation de nouvelles possibilités (décentralisation, travail à distance).

► eGouvernement en Bavière

Le gouvernement de la Bavière s'est donné pour objectif principal d'assurer la mise en œuvre des nouvelles technologies de l'information dans l'administration publique. Le gouvernement électronique s'appuie sur deux grands champs d'action :

- Faciliter l'accès électronique des citoyens et des entreprises à l'administration (action tournée vers l'extérieur);
- Harmoniser la structure électronique interne de l'administration (action tournée vers l'intérieur).

En matière de services électroniques, le gouvernement de l'État de Bavière désire améliorer la convivialité de l'administration, réunir sous un même toit les offres multiples (prestation de services intégrée) et assurer l'acceptation des procédures en ligne. Pour ce faire, il s'affaire, entre autres, à :

- perfectionner les solutions déjà mises en place par les administrations isolées afin de constituer un catalogue complet et harmonisé des prestations proposées par l'administration publique;
- faire un inventaire précis des prestations de chacune des branches de l'administration publique, des modes et des types de processus administratifs ainsi que des contextes juridiques et organisationnels dans lesquels ils s'inscrivent afin d'examiner la question de leur aptitude au traitement en ligne.

Les informations ainsi réunies permettront d'évaluer les priorités et de proposer une mise en œuvre en fonction de l'établissement d'une hiérarchie des prestations. Pour réaliser ces actions, le gouvernement de la Bavière entend renforcer le partenariat avec les communes.

Aussi, des mesures visant à améliorer rapidement l'équipement en TI des administrations et l'élaboration d'une structure TI commune et l'utilisation d'un réseau commun sont prévues dans le plan.

Le plan gouvernemental repose, entre autres, sur l'attribution de budgets importants pour le développement du gouvernement électronique. Le budget de l'État impute 220 millions d'euro (359 millions CAN) par an pour les deux prochaines années à la promotion globale du traitement électronique des données.

Les projets du gouvernement électronique en Bavière sont classés en trois types : projets à caractère informatif, projets à caractère communicationnel et projets à caractère transactionnel.

2. IDENTIFICATION DES ORGANISMES RESPONSABLES DE L'ADMINISTRATION DE L'INFOROUTE

2.1 Niveau stratégique

► Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres est responsable du gouvernement électronique en Bavière. À la tête du Conseil, le ministre-président et les membres prennent les décisions nécessaires en matière de développement du gouvernement électronique. Les décisions rendues sont préalablement coordonnées par les directeurs généraux des ministères. Le groupe de travail des directeurs généraux des ministères est responsable de la coordination de l'ensemble du processus de réforme et de ses différents champs d'action. Le gouvernement électronique est donc un sujet traité au plus haut niveau en Bavière.

► Bavaria Online

Deux organismes *ad hoc* ont été créés dans le cadre du projet. L'un d'entre eux agit au niveau stratégique :

Directing Study Group : Ce groupe, composé de représentants des directions de l'administration des ministères concernés et la chancellerie d'État, coordonne les activités du Subject Study Group (voir niveau opérationnel) et évalue les propositions qui sont faites en regard des objectifs d'État. Un conseil consultatif de consultants externes (Advisory Council of external consultants), d'experts de la recherche en science et en affaires, ainsi que divers représentants de groupes concernés par le projet proposé, évalue également celui-ci en regard de leurs propres critères. Sur la base de ces évaluations, le Directing Study Group développe un concept complet pour lequel des subventions seront fournies.

2.2 Niveau opérationnel

▶ **Ministère Bavarois de l'Economie, des Transports et de la Technologie**

Le ministère Bavarois de l'Economie, des Transports et de la Technologie est le principal prestataire de services pour le monde de l'économie bavarois et ses entrepreneurs. Afin d'atteindre au mieux ce but, le ministère bénéficie de l'aide de diverses organisations et services qui sont soit dirigés directement par le ministère, soit qui collaborent et coopèrent étroitement avec celui-ci.

▶ **gotoBavaria**

gotoBavaria est une Agence d'État pour les médias et les technologies de l'information. Le gouvernement en est le gestionnaire principal, bien que plusieurs organismes du secteur privé participent aux activités de l'organisme. Les activités de l'organisme tournent autour du support et du développement d'entreprises dans le secteur des télécommunications, des TIC et des médias. Il vise, entre autres, à attirer l'investissement et l'installation d'entreprises étrangères en Bavière par divers programmes d'aide.

▶ **Subject Study Groups**

Ce groupe voit à développer les projets en lien avec les objectifs du Bavaria Online. Ces projets, dans lesquels des représentants de l'industrie, du milieu de la science et de l'administration publique sont impliqués, s'articulent autour de plusieurs champs : gestion du trafic, logistique, télétravail, administration, réseaux corporatifs, transfert du savoir-faire, télémédecine, multimédia, etc.

2.3 Gestion du Budget

Information non disponible.

3. LOIS OU RÉGLEMENTATIONS PARTICULIÈRES CONCERNANT L'INFOROUTE

3.1 Lois

▶ **Projet de loi sur le renforcement du traitement électronique des tâches administratives**

Ce projet, adopté par le gouvernement en juillet 2002 permettra de satisfaire, en ligne, à différentes obligations administratives, comme par exemple à l'obligation de déclaration du domicile auprès de l'Office de déclaration domiciliaire, ainsi que l'ouverture du droit administratif bavarois à la possibilité d'une communication électronique juridiquement valable.

Sur ce dernier point, d'autres règlements suivront à un rythme rapide, l'objectif étant d'éliminer dans les règlements juridiques du Land, ce qui fait obstacle à des solutions de gouvernement électronique constructives.

▶ **Loi sur l'utilisation des techniques de l'information et de la communication dans l'administration publique (luKG)**

Cette loi vise à assurer que l'administration publique soit en mesure de remplir ses tâches au moyen de nouveaux outils électroniques d'une manière sûre, rapide et efficace et économiquement rentable. Cette loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2002.

▶ **Libéralisation complète du marché des communications**

L'ouverture des marchés a été réalisée étape par étape depuis 1995 afin de pallier au monopole de l'entreprise TELEKOM qui ne permettait pas aux citoyens de bénéficier de coûts avantageux pour les services en télécommunications.

3.2 Politique

▶ **La signature électronique et le cryptage**

Le gouvernement de la Bavière a chargé le ministère de l'Intérieur de soumettre la question de la signature électronique à un examen approfondi. Le catalogue des mesures prévues dans cette étude pour l'introduction de la signature électronique et les procédés de cryptage dans l'administration publique sera mis en œuvre sur tout le territoire avant 2005.

4. INITIATIVES OU PROGRAMMES PARTICULIERS ASSOCIÉS AU DÉVELOPPEMENT DE L'INFOROUTE

4.1 Apprentissage des TI

▶ **Initiative : BayernOnline**

Cette initiative, lancée en 1994 dans le cadre du programme gouvernemental "L'Offensive pour l'Avenir de la Bavière", vise à initier aux nouvelles technologies de la communication les citoyens, sociétés et institutions intéressées. Cette initiative bénéficie d'une aide financière de 76 millions d'euros (124 millions CAN) complétés par des fonds provenant du privé. BayernOnline a mis en œuvre 53 projets différents pour un total de 256 millions d'euros (418 millions CAN).

4.2 Utilisation de l'Inforoute

▶ **Bavaria net**

Le Bavaria Net est un réseau alternatif de télécommunication créé par l'initiative du projet Bavaria Online. Ce réseau "multi-niveaux" de haute performance vise aussi à "briser" le monopole créé par TELEKOM. Il s'agit de connecter ensemble plusieurs sous-réseaux indépendants d'universités, ainsi que les réseaux des autorités étatiques. Ces sous-réseaux seront ainsi administrés par un fournisseur commun.

▶ **Pages Web**

Parmi les nombreux projets de gouvernement électronique, ceux à caractères informatifs sont nombreux. Ayant reconnu les avantages de la diffusion d'information à la population, la Bavière a créé plusieurs pages Web à cet effet, dont :

- www.bayern.de : portail central de la Bavière le plus utilisé par la population;
- www.bayerninfo.de : site qui informe les usagers sur les moyens de communication et fait des pronostics sur les conditions de circulation pour les différents moyens de transport;
- www.baynet.de : marché virtuel qui renseigne sur les services des autorités publiques bavaroises;
- plusieurs autres sites sont disponibles aux citoyens de la Bavière.

4.3 Promotion de la culture

▶ Bayerische Landesbibliothek Online

Serveur à vocation culturelle et régionale qui propose des ressources d'intérêt scientifique et culturelle dans la mesure où celles-ci ont un rapport avec la Bavière par leur contenu et par l'espace géographique auquel elles se réfèrent. Les groupes cibles sont les chercheurs, les enseignants et les étudiants.

4.4 Outils de transition vers la nouvelle économie du savoir

▶ High-tech Offensive pour l'Avenir de la Bavière

Cette initiative, qui s'inscrit dans le cadre du programme « L'Offensive pour l'avenir de la Bavière », investit, depuis 2000, des montants de l'ordre de 1,4 milliards d'euros (2,285 milliards CAN) dans le développement offensif de hautes technologies et dans un programme visant :

- La construction de centres de haute technologie d'envergure internationale;
- L'amélioration de la compétence technologique régionale des sept régions administratives;
- L'amélioration de la formation professionnelle et l'infrastructure technologique;
- L'internationalisation de la recherche et de la technique.

▶ Research and Technology Development Partnership - California-Bavaria

L'État de la Californie et l'État libre de la Bavière ont convenu de travailler en partenariat en 1998 et en 1999 pour définir et implanter simultanément des programmes spécifiques pour stimuler les efforts collaboratifs et les investissements croisés entre les deux régions. L'objectif de cet échange a été de favoriser l'augmentation du nombre d'emplois en ce domaine dans les deux régions par la facilitation et le développement d'alliances d'affaires profitables. Les secteurs de coopération conjointe comprennent :

- Media;
- Technologies de l'information et de la communication;
- Biogénétique;
- Développement de contacts et d'ententes pour permettre l'expansion de projets communs entre ce deux « provinces ».

▶ Invest in Bavaria

Invest in Bavaria est un service du ministre Bavarois de l'Economie (Bavarian Ministry for Economics Affairs, Transport and Technology), spécialisé dans la promotion et le suivi des investissements. Invest in Bavaria dispose d'excellents contacts avec les réseaux technologiques et d'entreprises ainsi que d'outils nécessaires afin d'offrir un service unique à toute entreprise souhaitant investir en Bavière.

▶ Bayern Innovativ

Bayern Innovativ est la société spécialisée dans le transfert de technologies, d'innovation et de coordination des réseaux de l'information et du savoir en Bavière (Bavarian Ministry for Economics Affairs, Transport and Technology).

▶ Bayern Kapital Risikokapital-beteiligungsgesellschaft GmbH

Bayern Kapital est la société responsable d'aider les gazelles (start-ups) bavaroises, actives dans les domaines technologiques, à avoir accès au capital de risque dès la phase de développement des produits (Bavarian Ministry for Economics Affairs, Transport and Technology).

▶ Bayern International

Bayern International est l'organisation chargée de mener à bien les activités et services concrets pour le compte du gouvernement Bavarois dans le but de promouvoir le commerce extérieur de la Bavière et

d'aider les entreprises dans leurs engagements à l'étranger (Bavarian Ministry for Economic Affairs, Transport and Technology).

► Sites Web

www.software-offensive-bayern.de : Site informatif conçu dans une optique économique. Cette plateforme propose un catalogue complet d'information s'adressant au secteur des techniques de l'information. Ce site contient un calendrier des événements, des données sur les perspectives professionnelles, un répertoire des programmes d'aide ainsi que des informations sur le commerce électronique.

www.bayern-innovativ.de : Portail de transfert du savoir et des technologies qui a pour objectif d'accélérer l'échange de connaissances entre la recherche et l'industrie et d'encourager le transfert des technologies. Il fait également la promotion des efforts coopératifs entre les différentes entreprises.

► Projets pilote de commerce électronique

Divers projets ont été mis en place dans le domaine de l'approvisionnement électronique.

Projet ELBE : Son objectif est de mettre en place un système d'achat supporté par Internet. Ce projet permet d'utiliser les places de marché présentes sur Internet et inaugure la pratique de la signature et du paiement électroniques.

Projet Net Papier : Met en pratique l'approvisionnement en papier sur Internet pour l'ensemble de l'administration.

► Infrastructure

Deux actions touchant aux infrastructures et créant les conditions essentielles pour la sécurité de la communication sur la base technologique d'Internet :

Projet « Behördennetz » : Réseau de l'administration gouvernementale qui met de nombreuses administrations en communication au sein d'un réseau sécurisé ;

Projet « Basilika » : Permet l'interconnexion sécurisée de différents réseaux d'ordinateurs via Internet.

4.5 Développement du gouvernement électronique

La Bavière considère que le gouvernement électronique est un facteur important de compétitivité nationale et internationale et peut contribuer de manière décisive à attirer les investisseurs nationaux et étrangers sur son territoire en permettant aux entreprises étrangères d'entreprendre des démarches nécessaires à leur implantation à partir de leur pays d'origine.

De plus, la mise en place de composantes de base permettra au gouvernement d'effectuer une meilleure gestion du développement du gouvernement en ligne. Ces composantes sont :

- Interopérabilité grâce à l'harmonisation des techniques;
- Fourniture centralisée de logiciels standard;
- Systèmes décentralisés pour des processus spécifiques.

De la formation pour les employés de l'état est prévue afin de développer les habiletés de tous les acteurs en ce qui concerne les TI. Les services du Développement des ressources humaines devront donc consacrer une plus grande partie de leurs activités aux actions de qualification et de formation aux tâches assistées par voie électronique.

Une restructuration complète de la communication vocale et électronique de l'administration publique, encore assurée par des réseaux différents et par les différents prestataires, devrait être accomplie entre 2003 et 2005.

▶ **Projet VIVA**

L'administration financière bavaroise projette d'utiliser un logiciel intégré standard pour le calcul des traitements, la gestion des ressources humaines, des postes de travail ainsi que pour le compte des coûts et des prestations, incluant le calcul des immobilisations. Ce procédé constitue un apport considérable pour l'infrastructure électronique interne à l'administration, car il permet aux informations électroniques de circuler sans obstacle technique au sein de l'administration.

▶ **Coordination et rapport**

Grâce à une aide dispensée par le Fonds social européen (FSE), il a été possible d'exécuter par voie électronique les tâches de coordination et de rapport entre les différentes institutions publiques.

▶ **Convention**

Une convention entre l'État de Bavière, l'Union des Villes de Bavière, l'Union des Communes de Bavière, l'Union des Arrondissements de Bavière et l'Union des Districts de Bavière a été instaurée dans laquelle tous les partenaires soulignent leur intérêt commun pour le gouvernement électronique et leur disposition à contribuer de manière très active à la mise en place de solutions électroniques pour l'accomplissement des tâches administratives.

Les partenaires de cette convention veulent arriver de la manière la plus efficace possible à l'exécution coordonnée par voie électronique des actes administratifs internes et externes. Plusieurs mesures sont ou seront prises à cet effet dont : la création d'un indicateur de l'administration commun qui renseigne sur l'accès aux services en cette matière et sur la prestation de services publics et la proposition de formulaires électroniques standardisés.

5. TYPOLOGIE DES PAYS SELON LES AXES PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE L'AUTOROUTE DE L'INFORMATION

À la lumière des renseignements disponibles en ce qui concerne le développement de la société de l'information en Bavière, il semble que les efforts gouvernementaux se sont dirigés vers trois des cinq axes principaux : le gouvernement électronique, l'utilisation de l'infrastructure et outils de transition vers la nouvelle économie.

Deux plans stratégiques distincts divisent les efforts : le eGouvernement et le Bavaria Online. Le eGouvernement contient des initiatives et projets pour l'administration interne du gouvernement, mais aussi des efforts visant à développer l'industrie des TIC et le commerce électronique. Le plan Bavaria Online, quant à lui, s'intéresse plus particulièrement à l'éducation en TIC et à la diffusion des technologies à travers la région.

Pour ce qui est de l'axe « utilisation de l'infrastructure », le gouvernement a orienté sa stratégie de telle sorte que cet axe inclut également l'éducation aux TIC : éducation et appropriation vont de pair. Enfin, le programme « Offensive pour l'avenir de la Bavière » s'intéresse plus aux questions relatives à la recherche et au développement et corrélativement, à la formation spécifique en TIC et au développement des chercheurs. On peut donc voir que l'aspect apprentissage des TI s'intègre à la fois dans les efforts de recherche et développement et ceux concernant la diffusion.

6. PERSONNE-RESSOURCE

Bayerische Staatskanzlei
(Chancellerie d'état de Bavière)
Relations publiques
Postfach 22 00 11
D-80535 München
Télécopieur : 00 49 (0) 89 – 21 65 21 19
Courriel : hartmut.donner@stk.bayern.de

7. SOURCES

BAVIÈRE, Agence d'État pour les médias et les technologies de l'information (Page consultée en décembre 2002). Site de gotoBavaria, [en ligne], <http://www.gotobavaria.org/>

BAVIÈRE, Investir en Bavière (Page consultée en janvier 2003). Site service du Ministre Bavarois de l'Economie, [en ligne], <http://www.fr.invest-in-bavaria.com/>

BAVIÈRE, Ministère Bavarois de l'Economie, des Transports et de la Technologie (Page consultée en décembre 2002). Site du ministère, [en ligne], <http://www.stmwvt.bayern.de/>

BAVIÈRE, Portail central de la Bavière (Page consultée en décembre 2002). Site de bayern.de, [en ligne], <http://www.bayern.de/>

QUÉBEC, Représentation du Gouvernement de l'État de Bavière au Québec (Page consultée en décembre 2002). Site du *Bureau de la Représentation de l'État de Bavière au Québec*, [en ligne], <http://www.baviere-quebec.org/fr/index.html>

ÉTATS-UNIS

PROFIL INSTITUTIONNEL ET POLITIQUE DE L'ADMINISTRATION

Les États-Unis constituent une république fédérale de type présidentiel. Le Président qui est le chef de l'État, est élu pour quatre ans par un ensemble de représentants (grands électeurs) directement élus dans chaque État. Le Président nomme les autres membres de l'Exécutif avec le consentement du Congrès.

Le pouvoir législatif fédéral appartient à un Congrès bicaméral, qui inclut le Sénat (100 membres élus pour six ans) et la Chambre des Représentants. Cette dernière compte 435 membres élus au suffrage universel à tous les deux ans.

Les États-Unis comptent 50 États ainsi que le District de Columbia. Chacun des États est dirigé par un gouvernement comptant un Exécutif à la tête duquel se trouve un Gouverneur, une assemblée législative bicamérale (à l'exception du Nebraska). Le District de Columbia est pour sa part administré par un maire élu et un Conseil municipal.

Source : En col. *The International Directory of Government*, 3rd, ed., Europa Publications Ltd, London, United Kingdom, 1998.

1. DESCRIPTION DES ORIENTATIONS ET POLITIQUES CONCERNANT LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

Le gouvernement des États-Unis ne s'est pas donné de plan stratégique global pour la société de l'information. Les efforts et les actions sont scindés en deux : une stratégie pour le développement externe (National Information Infrastructure) et une pour le développement interne (E-Government Strategy).

► National Information Infrastructure (NII)¹

Cette stratégie, établie sous le gouvernement de Clinton (1994) et développée par le Department of Commerce, est un plan stratégique pour créer un environnement de communication national. Il s'agit de développer une infrastructure pour offrir des services avancés d'information pour tous les Américains, non seulement pour les institutions de recherche et d'éducation. Tous les citoyens doivent bénéficier de ces services grâce à un accès aux informations contenues dans les bases de données, dans les bibliothèques, les services de santé, le divertissement et l'éducation.

Les efforts du gouvernement sont guidés par les objectifs et principes suivants :

- Promouvoir des investissements dans le secteur privé, par des politiques de financement fiscales (taxes) et d'ajustement de la réglementation;
- Étendre le concept de « service universel » pour s'assurer que les ressources d'informations sont disponibles pour tous à des prix abordables – tous les Américains doivent avoir accès aux ressources et au potentiel d'emploi créé par la société de l'information;
- Développer des lois comme catalyseurs pour promouvoir l'innovation technologique et les nouvelles applications;
- Favoriser le développement d'applications interactives, fluides et orientées vers l'utilisateur;
- S'assurer de la sécurité des réseaux et de l'information;
- Améliorer la gestion du spectre des fréquences radio;
- Protéger les droits de Propriété intellectuelle;

¹ Il sera possible de consulter le document à cette adresse : <http://www.ibiblio.org/nii/NII-Table-of-Contents.html>

- Coordonner et coopérer avec les autres niveaux de gouvernement et les autres nations pour s'assurer d'un développement le plus standardisé possible;
- Fournir un accès facile et aisé aux informations gouvernementales.

Une liste d'actions spécifiques est attachée à chaque objectif.

► **E-Government Strategy**

Le OMB (Office of Management and Budget) a nommé en 2001 un Task Force composé de leaders en gouvernement électronique des agences fédérales (86 membres pour 46 agences et bureaux), qui fut chargé d'identifier les actions prioritaires pour accomplir les décisions du FY 2003 Budget du gouvernement relatives au développement de services centrés sur le citoyen et sur les résultats. Le leader du Task Force est le directeur associé pour les technologies de l'information et le gouvernement électronique de l'OMB. Les dépenses fédérales en technologies de l'information seront de 52 milliards US (79 CAN) pour l'année 2003.

Le plan d'action du gouvernement se concentre sur un service de qualité au citoyen, la réduction des dépenses, une plus grande transparence et un accès plus facile aux services gouvernementaux, spécialement pour les citoyens ayant des incapacités. Il reconnaît également l'importance de projets qui livrent des gains pour l'ensemble des agences comme : fourniture électronique, subventions électroniques, réglementation, signature électronique. Ce plan insiste également sur un leadership exécutif fort et une invitation à la coopération inter-agence.

Le gouvernement électronique est un des cinq éléments clés du President's Management Agenda and Performance Plan. Les objectifs primaires du gouvernement pour l'expansion du gouvernement électronique sont :

- Rendre plus facile pour le citoyen d'obtenir le service qu'il requière et son interaction avec le gouvernement;
- Améliorer l'efficacité et l'efficience gouvernementale;
- Augmenter le taux de réponse aux citoyens.

À partir de ces objectifs primaires, le Task Force s'est affairé à identifier 24 initiatives gouvernementales à développer. Il a d'abord identifié des barrières pouvant éventuellement affecter les efforts gouvernementaux de développement. Ces barrières concernent la culture, l'architecture, la confiance, les ressources et la résistance au changement. Plusieurs recommandations ont été faites pour éviter ces écueils. En plus, deux éléments particuliers ont été ajoutés pour éviter ces problèmes :

The e-Authentication initiative : Il s'agit de trouver des solutions d'échange d'information entre le gouvernement et le citoyen et entre les agences gouvernementales en ce qui concerne la signature électronique, la sécurité d'authentification et la protection des données personnelles.

The e-Government Architecture project : Ce projet comprend deux activités concurrentes : Le Federal Enterprise Architecture² et la collection et l'analyse des entreprises et de l'architecture des données informatives pour l'ensemble du gouvernement fédéral.

La vision stratégique du plan s'appuie sur les éléments suivants :

- Centrés sur le client;
- Orientés vers les résultats;
- Basés sur le marché.

L'attention du Task Force concernant les recommandations (les 24 initiatives) se porte sur quatre « citizen-centered groups », soit :

- Government-to-Citizens (G2C);

² Voir le Federal Enterprise Architecture Program dans la partie développement du gouvernement électronique.

- Government-to-Business (G2B);
- Government-to-Government (G2G);
- Intra-gouvernemental : Internal Efficiency and Effectiveness (IEE).

2. IDENTIFICATION DES ORGANISMES RESPONSABLES DE L'ADMINISTRATION DE L'INFOROUTE

2.1 Niveau stratégique

▶ Office of Management and Budget (OMB)

Le OMB assiste le Président dans le développement et l'implantation du budget, des programmes, de la gestion et des règlements et politiques. Le OMB doit :

- Préparer le budget annuel et l'implanter après son approbation;
- Promouvoir des meilleures pratiques de gestion dans tout le gouvernement fédéral;
- Conduire une révision en profondeur des lois proposées par les agences fédérales;
- Enligner les actions, les politiques et les propositions des Agences avec les politiques présidentielles.

De plus, il est le leader en ce qui concerne le développement du gouvernement électronique.

▶ Office of Electronic Government

Ce nouveau bureau a été légalement créé le 15 novembre dernier par le E-Government Act of 2002. Ce bureau, qui n'existe pas encore dans les faits, sera une entité de troisième niveau sous l'autorité du directeur de l'OMB. Il devra travailler en partenariat avec le Administrator of the Office of Information and Regulatory Affairs pour donner une orientation stratégique à l'implantation du gouvernement électronique. Il devra également travailler avec le Administrator of General Services en ce qui concerne les programmes entrepris par ce dernier pour promouvoir le gouvernement électronique et l'utilisation efficiente des technologies par les agences. Il lui a été accordé, par la Loi sur le gouvernement électronique, 345 millions (531 \$ CAN) pour les quatre prochaines années pour développer différents projets inter-agences et établir d'un répertoire en ligne des sites web fédéraux. Il sera responsable de déterminer les politiques en ce qui concerne la sécurité électronique, l'architecture, la planification financière et la privatisation. Lorsqu'il sera entièrement établi, le nouveau bureau s'occupera principalement du budget et de la gestion des initiatives gouvernementales concernant le progrès de l'implantation de ces initiatives.

▶ President's Information Technology Advisory Committee (PITAC)

Le PITAC, fournit au Président, au Congrès et aux Agences fédérales impliquées dans la recherche et le développement touchant aux technologies de l'information, des conseils et guide les efforts de l'Administration d'État pour accélérer le développement et l'appropriation des TI nécessaires pour la prospérité américaine. Ce comité comprend des experts en TI provenant de l'industrie et des académies. Il a été créé par un ordre exécutif expirant le premier juin 2003. Il a aussi comme tâche de revoir le Federal Networking and IT R&D Program.

2.2 Niveau opérationnel

▶ General Service Administration (GSA)

L'Administration générale de services (GSA) est une des trois agences centrales de gestion du gouvernement. Elle achète et fournit les bâtiments, produits, la technologie, et autres fournitures dont les agences fédérales ont besoin. Le GSA est également un chef de technologie : il est l'associé qui gère cinq des 24 initiatives de gouvernement électronique de la Maison Blanche. Le GSA est le partenaire de gestion pour : eAuthentication, eTravel, Federal Asset Sales, Integrated Acquisition Environment, et les initiatives du USA Services eGov. Il met en application des politiques favorisant une meilleure généralisation des procédures de gestion.

▶ **Office of Electronic Government and Technology**

Le Office of Electronic Government and Technology fait partie du Office of Governmentwide Policy du General Services Administration (GSA). Ce Bureau s'occupe de promouvoir un accès simplifié et standardisé aux services et informations en ligne du gouvernement. Il s'occupe également de développer, coordonner et définir les stratégies commerciales électroniques et les technologies de l'information qui aideront le gouvernement fédéral à gérer plus efficacement les services aux citoyens. Il fournit aussi une aide consultative sur des questions concernant les affaires, les télécommunications et la technologie électronique. Enfin, il s'affaire à développer et diriger des activités pour soutenir le Bureau de la gestion et du budget (OMB), des comités inter-agences et d'autres agences fédérales. De plus, il participe au développement, à l'analyse et à l'évaluation des issues, des politiques et de la législation en technologie pour l'ensemble du gouvernement.

▶ **Federal Communications Commission (FCC)**

Le Federal Communications Commission (FCC) est une agence indépendante, directement redevable au Congrès américain. Le FCC a été établi par le Communications Act de 1934 et est chargé de régulariser les communications aux niveaux national et international. Le FCC est dirigé par cinq Commissaires nommés par le Président et approuvés par le Sénat pour un terme de cinq ans. Le Président désigne une de ces personnes à la tête de l'Agence. Un maximum de trois commissaires peut être membre du même parti politique.

▶ **Technology Administration (TA)**

Le TA, sous l'autorité du Department of Commerce, se divise en trois agences :

- The Office of Technology Policy (OTP) : est le seul bureau du gouvernement fédéral ayant une mission explicite de développement de politiques et d'initiatives nationales qui utilise les technologies afin de favoriser le développement économique du pays;
- National Institute of Standards and Technology (NIST) : fait la promotion du développement économique et de la qualité de vie en travaillant avec les industries pour les inciter à développer et appliquer des technologies, des mesures et des standards.
- National Technical Information Service (NTIS) : collecte et diffuse des informations scientifiques, techniques et autres, relatives au milieu des affaires, produites par le gouvernement des États-Unis et provenant de sources étrangères.

▶ **National Telecommunications and Information Agency (NTIA)**

Cette agence, qui fait partie du Department of Commerce, est chargée, entre autres, de la cyberprotection du secteur des TI, mène des recherches sur la division numérique, encourage la compétition et innovation, aide à créer des emplois et fournit aux consommateurs des produits et services variés et à coûts réduits en télécommunications. Cette agence est l'autorité responsable des affaires concernant les télécommunications et les TI aux niveaux national et international. Ses responsabilités sont :

- Conscientiser les responsables du secteur des TI à leur vulnérabilité et aux risques encourus;
- Fournir un accès large aux services en TIC à tous les américains;
- Faciliter l'établissement et l'opération de centres d'analyse et de partage de l'information;
- Développer la coopération avec les autres pays et les organisations internationales pour l'atteinte de politiques et de stratégies de sécurité compatibles;
- Favoriser un accès plus grand aux marchés étrangers;
- Favoriser le développement et l'implantation de technologies émergentes;
- Fournir à l'industrie des informations sur les résultats de la recherche complémentaire gouvernementale reliés à la protection d'infrastructures critiques.

► **National Coordination Office for Information Technology Research and Development (NCO/IT R&D)**

Le NCO/IT R&D s'occupe de coordonner, planifier, gérer et contrôler les activités du Federal Networking and IT R&D Program³. Cet effort collaboratif inclut douze agences. L'Agence voit à faire avancer la recherche en technologie en ce qui concerne l'infrastructure d'information au niveau national.

Plusieurs structures sont impliquées dans le développement de la société de l'information aux États-Unis, mais la structure de gouvernance concernant le développement du gouvernement électronique est assez précise⁴. Le leadership est basé principalement sur l'organisme central (Treasury-based unit) à un niveau très élevé.

2.3 Gestion du budget

Aux États-Unis, le OMB évalue les programmes, les politiques et les procédures des agences, et établit les priorités de financement. Le OMB fournit une direction stratégique dans l'évaluation des investissements en technologies de l'information. Cependant, trois bureaux de gestion centrale jouent un rôle majeur dans les investissements en TI et dans le processus de décision du gouvernement fédéral : le OMB (Office of Management and Budget), le GSA (General Services Administration) et le GAO (General Accounting Office).

Ainsi, à n'importe quel point du processus décisionnel de financement, le GAO peut demander de conduire une révision du projet en TI par n'importe quel membre du Congrès. Ces révisions peuvent se faire à l'étape de la proposition du projet, de son financement, de son implantation ou de sa conclusion. Le GSA, quant à lui, est responsable de toutes les acquisitions, entre autres celles en TI, du gouvernement.

3. LOIS OU RÉGLEMENTATIONS PARTICULIÈRES CONCERNANT L'INFOROUTE

Les lois concernant les technologies de l'information sont très nombreuses aux États-Unis et elles concernent, pour une bonne part, le gouvernement électronique. Les plus récentes et celles qui semblent les plus percutantes pour la présente recherche sont en tête de liste accompagnées d'une brève description⁵.

3.1 Lois

► **Cyber Security Research and Development Act (H.R. 3394)**

Ce projet de Loi a reçu l'approbation finale de Congrès le 12 novembre dernier. Cette Loi conduira la National Science Foundation (NSF) à établir de nouveaux centres multidisciplinaires de recherche en sécurité informatique et à gérer des programmes de bourses pour attirer davantage de spécialistes dans ce domaine.

► **Commercial Spectrum Enhancement Act of 2002 (HR5638)**

Ce projet de Loi porte sur la gestion des fréquences. Cette proposition vise à la création d'un fonds destiné à rembourser les agences gouvernementales fédérales qui doivent faire migrer leurs applications sans-fil pour libérer des fréquences à destination des usages commerciaux. Ce fonds serait alimenté par le produit des enchères des bandes de fréquences concernées. Il n'a pas encore été voté.

³ Voir dans Outils de transition vers la nouvelle économie du savoir.

⁴ Voir la E-Governance Structure en annexe (document « E-Government Strategy », p. 19)

⁵ Le détail des autres lois pourra être trouvé sous le lien suivant : http://policyworks.gov/policydocs/policy_list.htm

▶ **Dot Kids Implementation and Efficiency Act of 2002 (HR3883)**

Cette Loi, signée par le Président le 5 décembre dernier, ordonne à la NTIA (National Telecommunications and Information Administration) de superviser la création et l'opération du domaine de second niveau « kids.us ». Ce domaine sera réservé à des contenus appropriés aux enfants de moins de 13 ans.

▶ **Internet Tax Freedom Act of 2001 (H.R. 1054 and S. 442)**

Cette Loi permet de faire des achats en ligne dans la plupart des États sans imposition de taxes. Cette Loi a été établie en raison de la trop grande complexité de gestion inter-état des taxes de vente pour les entreprises. Elle bénéficiait en 2001 d'une extension de deux ans : elle devrait donc être revue cette année.

▶ **E-Government Act of 2002**

Le but principal de cette Loi est de : fournir un leadership aux efforts du gouvernement Fédéral pour le développement et la promotion de services électroniques gouvernementaux par la création d'un Office of Electronic Government. Elle affectera cependant l'ensemble des agences fédérales en formalisant le leadership du développement du gouvernement électronique.

▶ **Emerging Telecommunications Technology Act**

Loi qui permet au Secrétaire du Commerce le transfert, sur une période de dix ans, d'au moins 200 mégahertz du spectre maintenant employé par les agences fédérales à la FCC. Cela lui permettra d'employer l'adjudication concurrentielle pour accorder de nouveaux permis pour le spectre.

▶ **Electronic Signatures in Global and National Commerce Act (June 30, 2000)**

Le E-SIGN élimine les barrières légales à l'utilisation des technologies électroniques pour la rédaction et la signature de contrats, la collection et le stockage de documents et l'envoi et la réception d'avis.

▶ **Next Generation Internet Act of 1998 (P. L. 105-305)**

Cette Loi vise principalement à : autoriser des programmes de recherche liés aux technologies de l'information et à voir au développement et à la coordination d'un programme de recherche complet et intégré qui se concentrera sur une infrastructure de réseau favorisant l'interopérabilité des réseaux informatiques fédéraux et sur une technologie flexible et extensible de gestion de réseau.

▶ **Telecommunications Act of 1996 (PL 104-104)**

Ouvre les marchés à la libre concurrence. Le gouvernement a affirmé par cette Loi sa croyance que la concurrence se révèle être la meilleure technique de stimulation pour la créativité, la création d'emploi, l'augmentation des bénéfices et l'apport d'un éventail plus large de services pour les consommateurs. Il s'agissait aussi de moderniser le principal cadre législatif du pays concernant les communications (Loi de 1934) afin de relever les défis de l'économie de l'information.

- Children's Online Privacy Protect (Title XIII) (October 23, 1998);
- Clinger-Cohen Act of 1996 (formerly called Information Technology Management Reform Act (IT-MRA));
- Computer Fraud and Abuse Act of 1986 (Section 1030 to Title 18);
- Computer Security Act of 1987 (PL 100-235);
- Electronic Communications Privacy Act of 1986 (PL 99-508, October 21, 1986);
- Electronic Freedom of Information Act Amendments of 1996 (Section 555 of Title 5);
- Federal Acquisition Regulation, Part 39, Acquisition of Information Technology;
- Federal Financial Assistance Management Improvement Act of 1999;
- Freedom of Information Act of 1991 and amendments;
- Government Paperwork Elimination Act of 1999 (PL 105-277, October 21, 1998);

- Government Performance Results Act of 1993 (Section 5501 of Title 15, PL 103-62));
- High-Performance Computing Act of 1991 (PL 102-94);
- Information Infrastructure Protection Act of 1996;
- Information Technology Accessibility (Electronic and Information Technology PL : 105-220; August 7, 1998);
- Paperwork Reduction Act of 1995 (PL 104-13);
- The Privacy Act as amended (PL 93-5795 (January 5, 1999, latest amendment)).

3.2 Ordres exécutifs

- Improving Access to Services for Persons With Limited English Proficiency (EO 13166 August 16, 2000);
- Department of Justice (DOJ) Policy Guidance Document (August 11, 2000 This document is to assist in the implementation of EO 13166);
- Computer Software Piracy (October 1, 1998);
- Requiring Agencies to Purchase Energy Efficient Computer Equipment (EO 12845, April 21, 1993);
- Critical Infrastructure Protection (EO 13010, July 16, 1996);
- Further Amendment to EO 13010 (October 14, 1997);
- Educational Technology : Ensuring Opportunity for All Children in the Next Century (EO 12999, April 17, 1996);
- Federal Information Technology (EO 13011, July 16, 1996);
- National Infrastructure Assurance Council (EO 13130, July 14, 1999);
- Using Technology to Improve Training Opportunities for Federal Government Employees (EO 13111, January 12, 1999).

3.3 Directive présidentielle

- Critical Infrastructure Protection (PDD 63, May 22, 1998).

4. INITIATIVES OU PROGRAMMES PARTICULIERS ASSOCIÉS AU DÉVELOPPEMENT DE L'INFOROUTE

4.1 Apprentissage des TI

▶ Go4IT Web Site

Le Go4It est une ressource du US Department of Commerce pour développer une main-d'œuvre qualifiée en TI aux Etats-Unis. Ce site fournit de l'information sur des centaines de programmes d'éducation, d'emploi et de stages en TI et offre l'opportunité de soumettre ses propres programmes en TI.

4.2 Utilisation de l'Inforoute

▶ Technology Opportunities Program (TOP)

Ce programme favorise la disponibilité et l'utilisation des technologies de réseau numérique dans les secteurs publics et des organismes à but non-lucratif. En tant qu'élément du National Telecommunications and Information Agency (NTIA), le TOP donne des subventions pour les projets relatifs à une utilisation innovatrice des technologies de réseau. Le TOP évalue les projets et partage les leçons apprises de ces projets avec les organismes publics et para-publics afin de s'assurer que les bénéfices retirés de ces leçons profiteront à tous.

4.3 Promotion de la culture

▶ **Public Telecommunications Facilities Program (PTFP)**

Le PTFP est un programme de subvention pour aider les stations de radio et télédiffusion, les gouvernements locaux et régionaux, les autochtones et les organismes à but non lucratif à construire des installations afin de fournir des émissions culturelles et éducationnelles aux citoyens.

4.4 Outils de transition vers la nouvelle économie du savoir

▶ **Favoriser un environnement d'affaire propice**

Advanced Technology Program funds : Programme de recherche du gouvernement développé en partenariat avec le secteur privé dans des secteurs à haut risque, qui ne peuvent être financés autrement. Le financement est accordé sur la base de deux principaux critères : le mérite scientifique et technologique et le potentiel de larges bénéfices économiques.

The SBIC Scheme : Ce programme vise à combler l'écart entre les besoins des PME et des start-up et la disponibilité de financement. Le gouvernement offre ainsi des taux de financement réduits pour de longues périodes.

Internet Sales Tax Moratorium : Le Internet Tax Freedom Act (2001) a permis de réduire le fardeau réglementaire pour le commerce en ligne.

▶ **Sécurité informatique**

Le National Institute of Standards and Technology (NIST) lancera, en sécurité informatique, des programmes pour encourager les partenariats avec l'industrie et attirer les post-doctorants ainsi que des chercheurs expérimentés venant de disciplines voisines. Le NIST et le NSF⁶ recevront au total 903 millions de dollars (1390 millions CAN) pendant cinq ans pour l'ensemble de ces programmes.

Projet de plan d'action « The National Strategy to Secure Cyberspace » : Ce programme⁷ est principalement destiné à sensibiliser les utilisateurs aux différents aspects de la cybersécurité et à encourager le déploiement le plus large possible de technologies et d'outils sécurisés. Il définit quelques grandes « priorités » nationales en matière de recherche, de formation, de certification, de lutte contre la cybercriminalité ainsi que plusieurs séries de recommandations s'adressant à différentes catégories d'utilisateurs : particuliers, PME, grandes entreprises, administrations fédérales et locales, universités, partenaires internationaux. La majorité de ces recommandations visent à améliorer l'organisation et la communication nécessaires à la prévention se veut une réplique aux attaques informatiques. Au lieu d'imposer des mesures contraignantes, le gouvernement préfère, avec ce plan d'action, obtenir un consensus de l'ensemble des acteurs concernés et notamment de l'industrie.

▶ **R&D**

Le rôle clé de la R&D en technologies de l'information est reconnu depuis longtemps par les pouvoirs publics américains qui ont lancé, sous l'impulsion du PITAC, plusieurs programmes importants visant à stimuler le développement de la recherche en adéquation avec les besoins des entreprises d'assurer une meilleure coordination des équipes de recherche. Les moyens consacrés aux technologies de l'information dans le budget fédéral de recherche ont été augmentés de près de 25 % en 2001 après une augmentation de 30 % en 2000.

⁶ Voir le Cyber Security Research and Development Act dans la partie des lois.

⁷ Document disponible en annexe (sur CD-ROM).

Programme inter-agence Networking and Information Technology R&D (NITRD) : Ce programme, financé par le gouvernement fédéral, porte, entre autres, sur la sécurité. Il se répartit, par ordre de grandeur du montant octroyé, dans les organismes suivants : National Science Foundation, Health and Human Services, Energy, Defense, Nasa, Commerce, Environmental Protection Agency. 1 899 milliards US y sera consacré en 2003, une augmentation de 59 millions par rapport à 2002.

L'Office of Science and Technology Policy (OSTP) : Placé auprès du Président, adresse chaque année au Congrès, en annexe du projet du budget fédéral, un rapport sur le programme NITRD. Et les orientations prévues pour l'année suivante (programme de travail et demandes budgétaires). Le rapport de cette année, nommé le « FY 2003 Blue Book » est fortement marqué par le contexte sécuritaire de l'après 11 septembre.

4.5 Développement du gouvernement électronique

▶ 24 E-Gov Initiatives⁸

La stratégie du gouvernement électronique présente 24 initiatives visant à assurer avec succès, l'implantation des priorités gouvernementale en cette matière. Divisées selon quatre groupes identifiés (G2C, G2B, G2G, IEE), les initiatives sont ensuite déléguées à différentes agences gouvernementales à qui on transfère la responsabilité du développement et de la gestion du projet. Cependant, le OMB (organisme responsable) a le pouvoir de distribuer les montants et de gérer le portefeuille.

▶ Des signatures numériques pour protéger les transactions électroniques

La majorité des employés fédéraux utiliseront l'ICP (Infrastructure à clé publique) d'ici les trois prochaines années; le département de la Défense a donné suite à ses plans qui visent, d'ici la fin de 2003, à permettre à 3 millions d'employés et d'entrepreneurs d'utiliser l'ICP.

L'ICP permettra aux départements d'économiser des millions de dollars chaque année tout en augmentant la sécurité de façon phénoménale. Toutefois, certains organismes envisagent d'autres mesures de sécurité que celle de l'ICP, dont l'exploitation et la gestion peuvent s'avérer difficiles. Le département de l'Éducation a opté pour une approche plus simple et a choisi d'utiliser des mots de passe pour son programme d'aide aux étudiants; toutefois, l'administration fédérale choisira, fort probablement, une forme hybride de solutions d'authentification électronique qui permettra aux entreprises et aux individus de protéger leur type d'authentification privilégié avant d'échanger des transactions électroniques avec des organismes fédéraux.

Une fois que l'ICP aura été mise en œuvre dans les organismes fédéraux, il faudra assurer l'interopérabilité de toutes les solutions ICP entre ces organismes. Une solution possible serait de créer un pont d'ICP fédéral qui permettra aux organismes de vérifier automatiquement les certificats numériques délivrés par d'autres organismes, gouvernements et institutions

▶ Federal Enterprise Architecture Program Management Office

Ce Bureau, issu d'une initiative du E-Gouvernement Strategy et relevant du OMB, est chargé de dessiner les plans en TI pour l'ensemble du gouvernement. Son travail est d'établir des standards visant à favoriser le partage d'information entre les agences gouvernementales et réduire les coûts technologiques globaux. L'utilisation de ces standards faciliteront grandement la capacité de partager et de réutiliser un ensemble commun de composants technologiques, tout en permettant également un investissement réduit en technologie de l'information. Cette action vise à éviter la redondance et les coûts inutiles. Pour juguler certaines réticences prévisibles chez les organismes gouvernementaux quant à l'utilisation de ces

⁸ Il est possible de consulter le détail des initiatives en annexe. Les initiatives sont également décrites dans le plan du gouvernement électronique.

standards, le OMB mettra en place des incitatifs, telle la notation préférentielle des agences qui réutilisent ou partagent leur technologie.

▶ **Performance**

Chaque agence d'État doit développer des mesures de performances démontrant comment le gouvernement électronique peut progresser à travers les buts, les objectifs stratégiques et les mandats qui lui sont dévolus (e-Government Act).

▶ **Exchange program**

Ce programme d'échange, instauré légalement par le e-Government Act, s'adresse aux employés du secteur public et privé qui se spécialisent en technologie de l'information. Dans le cadre de ce programme, un employé d'une agence fédérale peut temporairement - de 3 mois jusqu'à une année - travailler pour une organisation de secteur privé, sans perdre sa position à l'agence; et inversement, un employé de secteur privé peut travailler temporairement à une agence.

▶ **Étude : The Transforming power of IT**

Cette étude a été commandée par le Chief Information Officers Council à propos de systèmes alternatifs de salaire et de gestion des ressources humaines afin d'aider le gouvernement fédéral à attirer et retenir de la main-d'œuvre qualifiée en TI.

5. TYPOLOGIE DES PAYS SELON LES AXES PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE L'AUTOROUTE DE L'INFORMATION

Le gouvernement des États-Unis semble, pour l'instant, se préoccuper beaucoup plus des axes relatifs au développement du gouvernement électronique et des outils de transition vers la nouvelle économie. Les États-Unis n'ont pas de politique globale concernant le développement de la société de l'information. D'ailleurs, cette expression n'est pas utilisée par le gouvernement. Il semble que les efforts du gouvernement Clinton pour créer une infrastructure, favoriser l'utilisation des TIC et développer un environnement d'affaire propice, ont eu du succès et que la préoccupation pour ces éléments est maintenant secondaire.

La préoccupation majeure pour le développement du gouvernement électronique peut s'expliquer, au moins en partie, par la « course au gouvernement électronique » qui anime la plupart des pays favorisés. Nombre d'études d'étalonnage sont réalisées, classant les pays selon leur taux de développement du gouvernement électronique. Pour être en tête de liste, les efforts doivent donc être déployés. L'administration Bush a bougé rapidement pour introduire des initiatives capitalisant sur la position de leader des États-Unis en ce qui concerne le gouvernement électronique.

On peut également supposer que le déplacement « forcé », par la Loi sur le gouvernement électronique, du leadership du GSA vers le OMB, a été voulu par l'administration Bush afin d'avoir un contrôle plus important en cette matière.

Enfin, les programmes offerts dans les autres axes le sont sur des initiatives spécifiques à chaque département d'État.

6. RESSOURCE

Office of Electronic Government and Technology
1800 F Street, NW
Washington, DC 20405
Téléphone : (202) 501-0202
Courriel : electronic.commerce@gsa.gov

7. SOURCES

ACCENTURE (Page consultée en janvier 2003). *eGovernment leadership-Realizing the Vision*, [en ligne], http://www.accenture.com/xd/xd.asp?it=enWeb&xd=industries%5Cgovernment%5Cgove_welcome.xml

ÉTATS-UNIS, FCW.COM (Page consultée en janvier 2003). *Site du Federal Computer Week Magazine*, [en ligne], <http://www.fcw.com/company/info.asp>

ÉTATS-UNIS, Federal Communications Commission (Page consultée en janvier 2003). *Site du FCC*, [en ligne], <http://www.fcc.gov/>

ÉTATS-UNIS, Go for IT (Page consultée en janvier 2003). *Site du programme GO4IT*, [en ligne], <http://www.go4it.gov/>

ÉTATS-UNIS, Government Technology (Page consultée en janvier 2003). *Site du magazine Government Technology*, [en ligne], <http://www.govtech.net/>

ÉTATS-UNIS, National Coordination Office for Information Technology Research and Development (Page consultée janvier 2003). *Site du NCO/IT R&D*, [en ligne], <http://www.hpcc.gov/>

ÉTATS-UNIS, National Telecommunications and Information Agency (Page consultée en janvier 2003). *Site du NTIA*, [en ligne], <http://www.ntia.doc.gov/>

ÉTATS-UNIS, Office of Electronic Government and Technology (Page consultée en janvier 2003). *Site du Office of Electronic Government and Technology*, [en ligne], <http://egov.gov/>

ÉTATS-UNIS, Office of Management and Budget (Page consultée en janvier 2003). *Site du OMB*, [en ligne], <http://www.whitehouse.gov/omb/>

ÉTATS-UNIS, President's Information Technology Advisory Committee (Page consultée en janvier 2003). *Site du PITAC*, [en ligne], <http://www.fcc.gov/>

ÉTATS-UNIS, Technology Administration (Page consultée en janvier 2003). *Site du Department of Commerce*, [en ligne], <http://www.ta.doc.gov/AboutTA.htm>

ÉTATS-UNIS, U.S. General Services Administration (Page consultée en janvier 2003). *Site du GSA*, [en ligne], <http://www.gsa.gov/Portal/home.jsp>

FINLANDE

PROFIL INSTITUTIONNEL ET POLITIQUE DE L'ADMINISTRATION

La république de Finlande est une république unitaire avec un régime parlementaire.

Le chef d'État est le président. Ce dernier possède le pouvoir exécutif suprême et est élu pour un mandat de six ans par un scrutin populaire direct. Le président nomme un conseil d'État (Council of the State), dirigé par un Premier ministre qui est responsable des actes de l'État envers le parlement. Le président est le chef suprême des forces armées de Finlande.

Le pouvoir exécutif est exercé par le parlement, conjointement avec le président. Le parlement compte 200 membres élus par suffrage universel pour un mandat de quatre ans, selon un système de scrutin proportionnel. Le président ainsi que le parlement ont le droit d'entreprendre des démarches législatives. Les lois sont soumises à l'examen du président, qui possède un droit de veto.

La Finlande est divisée en douze provinces. Chacune d'entre elles est administrée par un gouverneur désigné. Les provinces sont divisées en 452 municipalités. Ces dernières sont administrées par un conseil dont les membres sont élus par suffrage universel.

Source : En col. *The International Directory of Government*, 3rd, ed., Europa Publications Ltd, London, United Kingdom, 1998.

1. DESCRIPTION DES ORIENTATIONS ET POLITIQUES CONCERNANT LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

► Programme of the 2nd Government of Prime Minister Paavo Lipponen (1999)

Dans son plan d'action, le gouvernement s'est engagé à promouvoir le développement de la société de l'information, des services communicationnels et des affaires électroniques en créant un environnement législatif favorable. La convergence des télécommunications, des médias et des technologies de l'information a été prise en compte pour réviser les lois et règlements déjà en place.

Le gouvernement et son Premier ministre considèrent que la coopération avec l'Union européenne est d'une importance capitale pour la création et le développement de la structure concernant la société de l'information. Le Premier ministre actuel a d'ailleurs déjà œuvré à titre de président de l'Union européenne jusqu'en 1999. Depuis 1998, une coopération franco-finlandaise en matière de société de l'information a été engagée.

La politique générale concernant la société de l'information est de promouvoir la diffusion rapide et l'exploitation des TIC par plusieurs actions :

- Surveiller la libéralisation des marchés;
- Prévenir la formation de goulots d'étranglement;
- Minimiser la législation s'attachant à un secteur spécifique;
- Neutralité technologique (conditions et termes égaux dans la législation touchant le secteur compétitif – politique de permis plus légère, etc);
- Bâtir la confiance des utilisateurs dans le commerce électronique.

Le programme du Premier ministre comprend également le Projet Portfolio qui contient trois projets sectoriels relatifs au développement de la société de l'information. Le premier s'intéresse au développement de la production du contenu, le deuxième au commerce électronique et le troisième au gouvernement électronique. Une emphase est également mise sur l'éducation.

► **1998 - Strategic Plan «Quality of Life, Knowledge and Competitiveness » - Premises and objectives for strategic development of the Finnish information society-**

Plusieurs des objectifs centraux du plan stratégique sont également présents dans le programme du gouvernement de Paavo Lipponen (actuel premier ministre). Le ministère des Finances, ainsi que le SITRA (Finnish National Fund for Research and Development) sont responsables de l'élaboration de cette stratégie (Quality of Life, Knowledge and Competitiveness). Ce plan, contrairement au précédent (1994), critiqué pour avoir placé l'emphase sur la technologie et la compétitivité, s'intéresse cette fois au citoyen. La vision véhiculée est que la société finlandaise développe et utilise les opportunités offertes par la société de l'information afin d'améliorer la qualité de vie, les connaissances, la compétitivité et les échanges internationaux d'une façon exemplaire, versatile et soutenue. Les principaux points de la stratégie se résument par quatre mots clés :

Attention aux besoins du citoyen : Le développement de la société de l'information doit être clairement basée sur les besoins des citoyens;

Décentralisation : La société de l'information a, dans le passé, évolué de manière décentralisée. Ce plan reconnaît l'importance de coordonner ce développement, ainsi, des mesures de centralisation doivent être prises;

Adaptation : En raison du développement rapide des TIC et de la Société de l'information, la stratégie doit être continuellement révisée;

Coopération : Dans le contexte international, ne coopération intensive entre les secteurs privé et public, les individus, les entreprises et l'industrie, est très important pour un développement efficace de la Société de l'information.

La stratégie identifie également une série de « Spearhead Projects » ou secteurs prioritaires de développement (au nombre de sept), qui sont considérés comme des éléments concrets de promotion les objectifs d'État et les principes de développement. Ces projets sont :

- Cultural and information products and services;
- Electronic transactions and service processes;
- Personal navigation;
- Electronic learning environments;
- Knowledge-Intensive work;
- Business networking and teleworking;
- The local information society⁹.

► **Programme of Action to Promote Online Government, 2002-2003**

La vision gouvernementale, développée par le ISAB (Information Society Advisory Board), en ce qui concerne l'administration publique dans une société de l'information, servira de guide au travail de développement en cette matière pour les cinq prochaines années. En fournissant des services en ligne sécurisés et accessibles, l'administration publique finlandaise pourra :

- Épargner des problèmes et des coûts aux citoyens;
- Rendre le citoyen autonome;
- Supporter la compétitivité des compagnies.

La réussite entourant cette vision implique de conjuguer avec de nombreuses contraintes. Du point de vue du développement du service, les facteurs critiques incluent la parité régionale, la compétitivité économique, la transparence administrative, l'accessibilité et la qualité des services.

⁹ Pour le détail des « Spearhead Projects », voir le document en annexe *Public Strategies for the Information Society of the European Union – Finland*.

D'un point de vue technologique, plusieurs facteurs critiques seront à prendre en compte :

- L'accès multi-voies;
- L'interopérabilité des portails;
- Sécurité de l'information;
- Standardisation des interfaces;
- Etc.

Considérés ensembles, la vision et les facteurs critiques devraient permettre d'identifier les points plus problématiques de développement de la société de l'information et guider l'action gouvernementale en cette matière.

Dans le programme d'action du gouvernement en ligne, le ISAB propose un certain nombre d'actions tournant autour de quatre thèmes principaux :

- Réformer les activités et les processus administratifs;
- Encourager l'offre de services en ligne;
- Améliorer l'accessibilité, l'utilisabilité et les compétences de l'utilisateur;
- Et favoriser la coordination.

▶ **Stratégie de sécurité informationnelle**

Une étude réalisée par le *Advisory Board for information security* (établi par le Council of the State) sera la base d'une stratégie gouvernementale en cette matière qui devrait être complétée pour le début de l'année 2003.

2. IDENTIFICATION DES ORGANISMES RESPONSABLES DE L'ADMINISTRATION DE L'INFOROUTE

Plusieurs organismes sont impliqués dans le développement de la société de l'information en Finlande et se partagent les responsabilités.

2.1 Niveau stratégique

2.1.1 Conseils

En Finlande, le gouvernement est conseillé en matière de développement des politiques par différents conseils consultatifs. Pour ce qui concerne la société de l'information, les conseils suivants sont particulièrement impliqués :

▶ **National Council for Information Society (ou National Committee for Information Society Issues)**

Créé en 1996 par le gouvernement, ce comité est formé de membres, nommés pour une période de trois ans, issus du secteur privé et du secteur public. Les ministres de l'Administration, de l'Éducation et des Finances font parti de ce conseil. Les tâches qui leur sont dévolues sont :

- Promouvoir la discussion et la diffusion d'informations à propos du développement et des impacts de la société de l'Information;
- Suivre le développement de projets en TI au niveau national;
- Développer de nouvelles initiatives en cette matière;
- Promouvoir la coopération nationale et internationale en ce qui concerne la société de l'Information.

▶ **Information Society Advisory Board (ISAB) (ou National Committee for Information Society Affairs)**

Après trois ans de son premier mandat, le National Council of Information Society a été renommé en juillet 1999 pour assister le gouvernement finlandais à formuler et à évaluer les politiques relatives à la so-

ciété de l'information et à conduire la stratégie nationale. Le Cabinet ministériel préside le ISAB et ses membres en sont les secrétaires permanents. D'autres hauts fonctionnaires des administrations fédérales, provinciales ou municipales, ainsi que certains leaders de l'industrie des TI en font également partie. Le ISAB est coordonné par le Public Management Department du ministère des Finances. Il suit le progrès de la société de l'information et en fait rapport au gouvernement.

▶ **Science and Technology Policy Council**

Il existe également le Science and Technology Policy Council, formé notamment du ministre de l'Éducation et de la Science, du ministre du Commerce et de l'Industrie et du ministre des Finances. Il inclut également des membres de l'Academy of Finland, du Technology Development Centre and Industry et il est présidé par le Premier ministre. Ce conseil assiste le gouvernement et les ministères en matière de science et de technologie en étant responsable de la stratégie de développement des politiques en ce domaine et de la coordination de ces dernières avec le système d'innovation national.

2.1.1 **Ministères**

▶ **Ministry of Finance**

Le ministère des Finances conduit et coordonne la gestion et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au sein du gouvernement. Il est responsable, en outre, de développer et coordonner la sécurité de l'information pour le gouvernement. Il supporte et facilite également la coopération dans le développement du gouvernement électronique et les services électroniques du secteur public.

▶ **Ministry of Trade and Industry**

Le Technology Department de ce ministère a la responsabilité de la rédaction des politiques de technologies et d'innovation, du financement de la recherche, du développement, de la promotion de l'utilisation des technologies et de la coordination des activités d'utilisation des technologies finlandaises avec d'autres pays.

▶ **Ministry of the Interior**

Le ministère de l'Intérieur supporte l'administration publique dans ses efforts vers un transfert de ses activités et services à la population vers l'administration électronique. Il s'occupe particulièrement du niveau local et régional. En ce sens, il prépare les décisions liées aux services électroniques, publie des directives et donne des conseils aux organismes locaux et régionaux sur les services électroniques et la production de services de réseau, et cela en augmentant le nombre de bornes publiques d'accès et de services en réseau dans les administrations locales et régionales. Le ministère de l'Intérieur est activement impliqué dans l'exécution du programme d'action 2002-2003 pour le gouvernement en ligne. Il a d'ailleurs présenté son propre programme de développement 2002-2005 de services électroniques.

2.2 **Niveau opérationnel**

▶ **Finnish Communications Regulatory Authority (FICORA)**

La FICORA, qui touche plus particulièrement au domaine de la télécommunication, a la responsabilité de faire la promotion du développement de la société de l'information. Elle doit également s'assurer de l'efficacité et de l'efficience du marché des communications en plus de voir à la qualité de l'accès aux services publics. La coordination entre les organismes responsables des technologies de l'information et ceux responsables des communications est assurée par le bureau du Premier ministre. La FICORA relève du Ministry of Transport and Communications.

▶ Finnish Information Society Development Center (TIEKE)

Le TIEKE est un organisme qui résulte d'un partenariat public-privé et qui vise à promouvoir les efforts de ses membres en matière de TIC. Ses objectifs sont la création d'outils viables et d'expertise utilisable dans la société de l'information. Le TIEKE porte son attention sur le travail en réseau et l'interopérabilité.

Au niveau de la recherche et du développement, deux organismes se partagent les efforts en Finlande soit :

▶ National Technology Agency of Finland (TEKES)

TEKES est une agence d'État qui finance les projets en recherche et développement des compagnies et universités finlandaises. Les fonds monétaires dont elle dispose lui sont attribués à partir des budgets d'État via le **Ministry of Trade and Industry**. Le TEKES utilise 76 % du budget d'État consacré aux dépenses en politiques technologiques. Le tiers de recherches financées en 2001 (1/3 du 76 %) l'ont été pour le développement des technologies de l'information et des communications.

▶ VTT Technical Research Centre of Finland

Le VTT est l'organisme principal de développement de la recherche en Finlande. Il est une organisation de recherche contractuelle, qui compte plus de 3000 employés et qui est impliqué dans des missions internationales. Les services de recherche s'adressent à une clientèle variée; compagnies privées, institutions et secteur public. Il a comme mission, à travers la recherche appliquée et fondamentale, d'accroître la compétitivité de l'industrie et des autres secteurs d'entreprises, et de contribuer au développement de la société d'information. Le VTT utilise pour sa part 13 % du budget d'État en matière de technologies de l'Information. Le VTT et le TEKES sont les deux acteurs majeurs au niveau des politiques nationales en technologies de l'information.

En Finlande, on remarque que le leadership en matière des TIC est définitivement sous la responsabilité du ministère du Commerce et de l'Industrie qui s'occupe des projets de développement et des politiques en TIC. Son implication dans les politiques d'autres organismes dans le domaine, comme le TEKES et le Science and Technology Policy Council semble le confirmer dans son rôle de leader.

Le ministère des Transports et des Communication a également un rôle important à jouer, particulièrement en ce qui concerne la promotion de la société de l'information finlandaise, de l'efficacité et l'efficacité des systèmes de communications du pays et de la qualité de l'accès aux services publics au niveau des TIC.

2.3 Gestion du budget

En mai 2000, le Council of the State a décidé d'utiliser les fonds provenant de la vente de compagnies d'État. Un septième de ces fonds sert à augmenter la qualité des services publics en utilisant les TIC. Les ministères et les agences prévoient leurs investissements en TI à l'intérieur de leurs allocations de dépenses opérationnelles. Les sociétés d'État ont plus de flexibilité, car elles peuvent également utiliser une partie de leurs profits pour investir dans des projets en TI.

Il est possible pour les agences de se voir accorder une hausse temporaire de son budget pour les coûts opérationnels, dans le cas d'un projet majeur en TI. Ces demandes spécifiques sont évaluées cas par cas et généralement les projets les mieux argumentés et les plus importants reçoivent un financement supplémentaire. Il n'est pas possible pour les agences d'emprunter de l'argent pour les investissements en TI. Dans certains cas, le manque de fonds oblige les agences à louer de l'équipement pour implanter leurs nouveaux systèmes. Généralement les agences essaient de conserver une constante dans leur budget en TI, en faisant des investissements graduels.

3. LOIS OU RÉGLEMENTATIONS PARTICULIÈRES CONCERNANT L'INFOROUTE

Le gouvernement de la Finlande considère que la promotion de la société de l'information doit se faire à travers une structure légale appropriée. Selon la vision de la Finlande, le développement de la société de l'information doit inclure autant le niveau national qu'international. Dans cette perspective, le gouvernement désire se conformer au cadre législatif concernant la société de l'information inclut dans les directives de l'Union Européenne, de l'OCDE et de l'OMC. Seules les initiatives spécifiques à la Finlande les plus importantes seront mentionnées ici¹⁰.

3.1 Lois

Loi sur le marché des télécommunications : Harmonisation de la régulation des réseaux de télécommunications numériques utilisés dans les communications électroniques.

Amendement à la loi des marchés des télécommunications : Utilisation des nouvelles technologies dans des réseaux de télécommunications fixe et déploiement de réseaux de télécommunications de troisième génération.

Loi sur la protection des services dans la Société de l'information : Soumise au Parlement à la session du printemps 2000, elle doit entrer en vigueur le plus tôt possible.

Loi sur les noms de domaines : Concerne l'enregistrement des noms de domaines dans Internet.

Loi sur les communications électroniques en cas de litige.

Loi sur le service électronique dans l'administration : Loi qui reprend la directive européenne, elle a été adoptée en 2000.

Loi sur la signature électronique : Reprend la directive européenne sur la signature électronique, elle a été soumise au Parlement à l'automne 2000.

3.2 Politiques

Politiques de développement technologique : Dans le budget d'État 2002, les politiques de développement technologique prévoyaient 499 millions d'euros pour l'année. Le TEKES et le VTT monopolisent respectivement 76 % et 13% de ces ressources.

Politique de libre concurrence et déréglementation : Mise en place dès le début des années 1990, cette initiative a été encouragée et imposée par l'Union Européenne en 1995.

3.3 Décisions

Decision on strategy for information management¹¹ : Adopté en 2000 par le gouvernement, cet élément supporte les objectifs dictés par les décisions préalables orientés vers l'interopérabilité des systèmes d'information et des bases de données des différentes agences gouvernementales.

The DECISION-IN-PRINCIPLE in electronic transactions, development of services and reduction of data gathering : Le Conseil des ministres a adopté cette décision en 1998 suite à un traitement préparatoire sur la réforme de la gestion publique. Elle consiste en un développement stratégique d'activités du gouvernement électronique. Certaines procédures ont été préparées et mises en application, touchant les aspects suivants :

¹⁰ Pour les détails de la législation, voir le document : http://www.vn.fi/vm/english/public_management/information_society.pdf

¹¹ Voir le document : http://www.vn.fi/vm/english/public_management/008700.pdf

- Transactions électroniques au sein de l'administration;
- Utilisation des services en ligne plus efficace;
- Réunir les données.

Une solution générique pour l'authentification, la signature électronique et l'encryptage des données transférées, basée sur une infrastructure à clé publique et des « smart cards », a été mise sur pied suite à cette décision.

3.4 Standardisation

Le TIEKE participe, en collaboration avec le *Finnish Standards Association* à la standardisation des technologies de l'information et de la communication aux niveaux national, Européen et international. Quant à la standardisation des télécommunications, il revient à la FICORA de s'en préoccuper.

4. INITIATIVES OU PROGRAMMES PARTICULIERS ASSOCIÉS AU DÉVELOPPEMENT DE L'INFOROUTE

4.1 Apprentissage des TI

Les initiatives ou politiques en ce qui concerne l'apprentissage des TI en Finlande relève presque exclusivement du ministère de l'Éducation. Cependant, dans son plan d'action qui inclue plusieurs éléments à développer, le gouvernement Lipponen semble mettre une emphase sur l'éducation.

▶ Formation de la main d'œuvre

Programme gouvernemental pour la formation de main-d'œuvre spécialisée dans les champs des TIC comprenant des mesures pour promouvoir le savoir-faire afin d'augmenter sensiblement le nombre de diplômés en ce domaine dans un futur proche.

▶ Stratégie nationale 2002-2004 du ministère de l'Éducation¹² :

Vision : Pour l'année 2004, la Finlande sera une des principales sociétés de la connaissance interactive. Le succès sera basé sur l'égalité des chances offertes aux citoyens d'étudier, de développer leurs connaissances grâce à l'utilisation de ressources informationnelles et de services éducatifs interactifs. Un mode de fonctionnement de haute qualité et économiquement viable dans l'enseignement et la recherche en réseau aura alors été établi.

Cette vision se divise plus particulièrement en six sous-thèmes :

- Habiletés en matière de TIC développés pour tous;
- Habiletés développées spécifiquement pour les acteurs du système de l'enseignement;
- Développement des connaissances des professionnels de l'industrie de l'information et du contenu;
- Consolidation des environnements d'apprentissage virtuels;
- Publication, la classification et la distribution électronique de matériel didactique;
- Renforcement des structures de la société de l'information.

Plus particulièrement : Pour rencontrer les exigences de connaissances que demande la société de l'information, l'environnement d'apprentissage devra être ouvert et se fonder sur l'utilisation d'un ensemble de médias.

Programmes particuliers :

Virtual school : Projet qui vise à promouvoir l'enseignement et l'étude en réseau;

¹² Pour le détail, consulter : <http://www.minedu.fi/julkaisut/information/englishU/index.html>

Digital Teaching material : Programme qui vise à développer la production de contenu et le matériel de support numérique nécessaire à leur réalisation;

Computer Driving Licence : Ce programme consiste en un examen du degré « d'alphabétisation » des citoyens en TIC (leur niveau de connaissance en cette matière);

Information and communications technology training for teachers : Il s'agit de fournir aux enseignants des meilleures habiletés en TIC;

Information society infrastructure : programme qui vise à développer les infrastructures technologiques dans les institutions d'enseignement;

Snowball project : Ce programme vise à fournir aux institutions éducationnelles et aux enseignants les habiletés de base en TIC;

Autres programmes : Citizenship Skills; Basic IT skills; Professionnal IT Skills; etc.

Exemple : Projet Citizenship Skills

Ce projet vise à développer les habiletés des citoyens face aux nouvelles technologies de l'information et des communications. Il s'appuie sur un modèle d'auto-motivation à l'apprentissage. Dans cette perspective, le gouvernement verra à fournir une sélection la plus large possible de matériel didactique, de programmes d'enseignement, et d'environnements favorables à l'apprentissage. Ces habiletés comprennent :

- Des habiletés techniques;
- Des habiletés de communication;
- Des habiletés concernant l'acquisition et l'utilisation de l'information;
- Des habiletés liées à la consommation;
- Et des habiletés reliées à la compréhension et l'influence concernant les politiques de la société de l'information.

Le programme d'action est composé de plusieurs projets qui portent attention aux besoins particuliers des différents groupes de citoyens, excluant toutefois ce qui touche au système d'éducation, à la formation continue et à l'entraînement.

4.2 Utilisation de l'Inforoute

La politique générale de la Finlande à propos de la diffusion des technologies vers les individus et les familles est reliée au développement des habiletés requises pour l'utilisation des TIC et à la fourniture d'un accès Internet public (bibliothèques et autres) aux citoyens. Le gouvernement ne distribue pas directement ou ne fournit pas de subventions pour l'achat d'équipements technologiques aux individus ou aux familles. Pour s'assurer d'un accès pour toutes les catégories d'utilisateurs, le ministère de l'Éducation sera chargé, avec les autres administrations concernées, de voir à l'augmentation du nombre d'accès public à l'Internet, initiative qui débutera en 2003.

En Finlande, les résultats concernant l'appropriation des TIC sont positifs, selon les chiffres de l'autorité des statistiques de l'État, même si aucune subvention n'a été octroyée aux citoyens pour l'acquisition de matériel informatique. Les actes législatifs et la stimulation de la concurrence ont permis de créer en Finlande un marché porteur qui produit des services de télécommunications et d'Internet peu coûteux.

4.3 Promotion de la culture

Spearhead Project « Cultural and information products and services » : Ce projet, ou cadre prioritaire de développement, présenté dans le plan stratégique « Quality of Life, Knowledge and Competitiveness », prévoit, entre autres, de promouvoir la digitalisation de la majeure partie du matériel archivé et de des contenus des bibliothèques du pays.

The Expatrium web site : Ce site pour les finlandais vivant à l'extérieur du pays est entièrement dans la langue finnoise et vise à maintenir vivante la culture du pays chez les finlandais en « exil ».

Services télévisés : La Finnish Broadcasting Company fournit un large éventail de services télévisés basé sur l'obligation de fournir un service public dans les deux langues officielles (finnois et suédois).

Construction de l'identité finlandaise : Selon une étude réalisée en 2002 par Manuel Castells (auteur de nombreux ouvrages sur la société de l'information) et Pekka Himanen présentée sous forme de livre¹³, la Société de l'information serait un projet de construction de l'identité finlandaise. La culture de la Finlande est assez homogène et un des grands défis pour ce pays est de conserver cette culture tout en s'ouvrant sur un monde technologique multiethnique.

4.4 Outils de transition vers la nouvelle économie du savoir

La Finlande considère que l'intervention de l'État, comme la taxation ou les subventions, dérange sérieusement la compétition des entreprises émergentes en TIC, notamment celles offrant des services de plateformes. La neutralité technologique est donc l'aspect le plus facilitateur pour le développement de la convergence : une telle politique leur semble plus efficiente pour contribuer à un rapide développement vers l'économie du savoir et la diffusion des TIC.

Dans cette perspective, les PME sont au centre des préoccupations du gouvernement finlandais en matière de politique de la société de l'information. Pour 500 grandes entreprises, on retrouve 200, 000 PME en Finlande. Il est donc clair pour le gouvernement que leur contribution au développement économique et à l'emploi du pays est importante.

Pour encourager le commerce électronique, particulièrement par les PME, les mesures suivantes sont prévues :

- Les Centres de développement économique et d'emplois régionaux (T&E Centers) doivent lancer des projets en 2002-2003 pour favoriser la compétence des PME en ce qui concerne l'utilisation et le développement d'applications en commerce électronique;
- Le ministère du Commerce et de l'Industrie doit travailler à augmenter le nombre de services disponibles via le Enterprise-Suomi Portal, incluant les services essentiels que les PME doivent utiliser pour les processus d'affaire.
- Le ministère des Finances, en collaboration avec les ministères et les agences ainsi que les organismes privés, doit proposer des actions concernant le paiement électronique dans le secteur public au début de 2003.

Les T&E Centers sont le résultat d'efforts conjoints des ministères du Commerce et de l'Industrie, de l'Agriculture et de la Foresterie, et du Travail. Ils profitent de l'expertise du TEKES en matière de technologies de l'information et de la communication.

▶ Développement local de la société de l'information

Un des « Spearhead Projects » du plan stratégique de la société de l'information est de favoriser et développer la société de l'information aux niveaux local et régional en faisant la promotion de la coopération et de l'interaction entre les organismes régionaux des secteurs privés et publics. Ce projet fait également la promotion de développement de ressources communes en élaborant des solutions applicables par tous et de produits pouvant être utilisables par les marchés nationaux et internationaux.

▶ Spearhead Project « Electronic transactions and service processes »

Cette initiative, issue du plan stratégique pour la société de l'information, prévoit mettre en place divers programmes de développement relatifs aux transactions électroniques et au commerce et de promouvoir

¹³ The Information Society and the Welfare State- the Finnish Model (Oxford University Press 2002).

la synergie et le développement de services cohérents entre les différents organismes (administration publique, instituts de recherche, entreprises, etc.).

▶ **Spearhead Project « Business networking and teleworking »**

Le but de ce projet global est de collecter, de développer, de tester des services et des modèles d'action pour promouvoir l'entrepreneurship et le travail en réseau entre les PME et d'éliminer les obstacles au travail en réseau.

▶ **Entrepreneurship Project**

Lancé au début de 2000, ce projet vise à promouvoir l'établissement de nouvelles entreprises et à augmenter la compétitivité des entreprises déjà existantes. Dans le Entrepreneurship Project, l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication par les PME est une action prioritaire.

▶ **Allègement du fardeau administratif et réglementaire**

Un autre centre d'intérêt important est de soulager les PME du fardeau administratif et réglementaire. Les mesures pour remédier à la situation incluent l'intégration des données requises par les diverses autorités publiques ainsi que le développement des échanges électroniques avec le gouvernement.

4.5 Développement du gouvernement électronique

Afin d'atteindre une meilleure intégration des services électroniques, chaque agence publique doit se doter d'une stratégie de prestation de services électroniques basée sur l'évaluation des besoins des utilisateurs et ce, dès 2002. De plus, cette stratégie doit inclure la formulation de buts relatifs à l'efficacité et des voies de développement pour de nouveaux services. Enfin la stratégie doit également démontrer une volonté de développer des partenariats, des compétences au niveau du personnel et des ressources de gestions requises pour mener à terme le projet.

À ce titre, le ministère des Finances est chargé de développer des guides de formulation de stratégie de services électroniques pour aider les administrations. Le ALFRA (Association of Finnish Local and Regional Authorities) joue un rôle consultatif en ce domaine auprès du secteur municipal. Le ministère des Finances et le JUHTA (Advisory Committee on Information Management in Public Administration) doivent assurer le suivi de l'implantation des stratégies.

De plus, afin de créer des modèles réutilisables pour l'intégration des services en ligne, chaque ministère doit développer des projets, dont au moins un porte sur des questions techniques et d'interopérabilité. Il revient à chaque ministère de se doter d'une gestion et de personnel approprié pour développer des services en ligne. Le ministère des Finances, en collaboration avec le AFLRA, est chargé de préparer un programme d'entraînement de haut niveau qui inclut la gestion de l'information, les réseaux, les processus, les partenariats stratégiques et le CRM. Plusieurs autres mesures sont prévues pour faciliter le développement du gouvernement électronique, dont la promotion et l'encouragement des citoyens à avoir recours aux services en ligne.

▶ **Démographie**

Des facteurs démographiques rendent urgent, en Finlande, un développement rapide des services en ligne au niveau gouvernemental. L'augmentation rapide de l'âge moyen de la population implique une augmentation des besoins en services sociaux et médicaux, alors que les ressources, elles, n'augmentent pas. Dans cette perspective, le meilleur moyen d'économiser, pour le gouvernement, est d'implanter des services en ligne adaptés.

► Guide du citoyen

Ce guide disponible en ligne a été créé par le ministère des Finances pour permettre aux citoyens un meilleur cheminement parmi les divers services du gouvernement.

5. TYPOLOGIE DES PAYS SELON LES AXES PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE L'AUTOROUTE DE L'INFORMATION

En Finlande, l'aspect culturel semble prendre une place importante dans la stratégie gouvernementale concernant la société de l'information. En effet, dans son premier rapport¹⁴ visant à évaluer les progrès de la Finlande en matière de société de l'information, le Information Society Advisory Board (ISAB) précise que dans le programme gouvernemental, la « *Finlande pourra être développée comme société de l'information dans la perspective où l'apprentissage et l'expertise forment une partie de la culture et que l'implantation d'une société de l'information qui soit humaine implique, entre autres, le développement d'un contenu culturel.* » La Finlande tient à ce que la diversité culturelle et linguistique soit assurée dans la société de l'information.

En ce qui concerne la législation, le gouvernement prévoit amender dans les années à venir plusieurs lois ou règlements en vigueur en raison de la convergence du secteur des TI et celui des médias. En Finlande, comme dans beaucoup d'autres pays, la régulation variait traditionnellement beaucoup d'un secteur à l'autre : de très libérale en ce qui concerne le secteur des TI à très stricte en ce qui concerne le secteur des médias. Ainsi, la Finlande se préoccupe beaucoup de cette particularité de la législation et entend ajuster les lois en concordance avec le développement des marchés et de l'industrie.

6. PERSONNE-RESSOURCE

Helena Roine-Taylor,
TIEKE,
Téléphone : +358 9 4763 0312
Courriel : helena.roine-taylor@tieke.fi

7. SOURCES

FINLANDE, Finnish Communications Regulatory Authority, (Page consultée en décembre 2002). *Site de FICORA*, [en ligne], <http://www.ficora.fi/>

FINLANDE, Finnish Information Society Development Centre, (Page consultée en décembre 2002). *Site de TIEKE*, [en ligne], [http://www.tieke.fi/index2.nsf/subarea2/\\$first?opendocument](http://www.tieke.fi/index2.nsf/subarea2/$first?opendocument)

FINLANDE, Gouvernement de la Finlande (Page consultée en décembre 2002). *Site du gouvernement*, [en ligne], <http://www.vn.fi/>

FINLANDE, Helsinki Institute for Information Technology (Page consultée en décembre 2002). *Site du HIIT*, [en ligne], <http://www.hiit.fi/>

FINLANDE, Ministry of Trade and Industry (Page consultée en décembre 2002). *Site du Ministry of Trade and Industry*, [en ligne], <http://www.ktm.fi/>

FINLANDE, E-Finland (Page consultée en décembre 2002). *Site de la société de l'information de la Finlande*, [en ligne], <http://www.e.finland.fi/>

FINLANDE, VTT Technical Research Centre of Finland (Page consultée en décembre 2002). *Site du VTT Technical Research Center of Finland*, [en ligne], <http://www.vtt.fi/indexe.htm>

¹⁴ Voir le document : http://www.vn.fi/vm/english/public_management/information_society.pdf

FINLANDE, TEKES National Technology Agency of Finland (Page consultée en décembre 2002). *Site du Tekes National Technology Agency of Finland*, [en ligne], http://akseli.tekes.fi/Resource.phx/community/mainpage/mainpage_en.htx

OCDE, Organisation de coopération et de développement économiques (Page consultée en décembre 2002). *Site de l'OCDE*, [en ligne], <http://www.oecd.org>

OCDE. *Perspectives des technologies de L'information de l'OCDE*, Paris, Les Éditions de l'OCDE, 2002.

FRANCE

PROFIL INSTITUTIONNEL ET POLITIQUE DE L'ADMINISTRATION

La France est une république de types présidentiel et parlementaire. Le Président, en tant que Chef d'État, détient le pouvoir exécutif. Il est élu pour un terme de cinq ans (le système électoral autorisant deux tours). Le Président nomme un Conseil des ministres à la tête duquel se trouve un Premier ministre, responsable devant le Parlement.

Le pouvoir législatif relève, pour sa part, d'un Parlement bicaméral composé du Sénat (321 membres élus pour neuf ans) et de l'Assemblée nationale (577 membres élus pour cinq ans).

L'État français compte 21 régions administratives, 96 départements et plus de 36 000 communes. La France compte également huit départements et territoires outre-mer et deux collectivités territoriales.

Source : En col. *The International Directory of Government*, 3rd, ed., Europa Publications Ltd, London, United Kingdom, 1998.

1. DESCRIPTION DES ORIENTATIONS ET POLITIQUES CONCERNANT LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

► PAGSI

Le Programme d'action gouvernementale pour l'entrée de la France dans la société de l'information (PAGSI), établit six chantiers prioritaires (l'enseignement, la culture, la modernisation des services publics, les entreprises, l'innovation technologique, la régulation).

Le programme d'action gouvernemental a comme vocation de constituer une référence pour les administrations, mais aussi et surtout pour les autres acteurs de la société, qui attendent une intervention volontaire et durable de l'État. Un projet de loi « de la société de l'information » fut proposé en 2000, mais ne s'est pas encore développé en une loi concrète.

Projet de loi « Société de l'Information » (LSI) : Ce projet de loi, qui transpose la directive européenne du 8 juin 2000 sur le commerce électronique, a pour objectif essentiel de promouvoir la confiance dans les échanges électroniques et de contribuer à la démocratisation de l'usage de l'Internet.

► RE/SO 2007

Le 12 novembre 2002, le Premier Ministre a présenté le nouveau plan d'action gouvernemental de la société de l'information, rebaptisé RE/SO 2007 (pour une RÉpublique numérique dans la SOciété de l'information).

Avec cette nouvelle approche, le gouvernement souhaite sortir de la logique des « grands plans », qui créent plus d'attentes qu'ils ne règlent de problèmes, et des « grandes lois » qui mettent trop de temps à être votées de sorte qu'elles sont toujours en décalage avec les technologies et les pratiques lorsqu'elles entrent en vigueur. Les projets seront donc plus ciblés, plus concrets et s'inscriront dans des calendriers plus serrés. Trois textes viendront préciser les règles du jeu dans la société de l'information :

- Un projet de loi permettant de régler les principales urgences, notamment en ce qui concerne la transposition de la directive du commerce électronique, sera présenté au Parlement avant la fin de l'année;
- Un texte axé sur la question de la diffusion et l'appropriation des nouvelles technologies sera présenté par la Ministre de la Recherche et des Nouvelles Technologies au premier trimestre de 2003;

- Et une transposition des directives « communication électronique » viendra compléter ce dispositif législatif au cours du second trimestre de 2003.

Trois leviers sont prévus pour ancrer la France dans la société de l'information :

- L'impact que l'État peut avoir sur l'offre : il appartient à l'État de libérer les énergies, créer la confiance et soutenir l'innovation. Il doit construire un environnement favorable au développement de l'offre d'infrastructures, de contenus et de services.
- L'impact que l'État peut avoir sur la demande : L'État doit contribuer à accélérer la diffusion et l'appropriation des TIC dans la perspective d'une société de l'information pour tous.
- L'impact qu'a directement l'État en tant qu'acteur de la société de l'information : L'État doit donner l'exemple d'un usage large et innovant des TIC au service de ses missions essentielles.

2. IDENTIFICATION DES ORGANISMES RESPONSABLES DE L'ADMINISTRATION DE L'INFOROUTE

2.0 Niveaux stratégique et opérationnel

Trois ministères sont plus particulièrement impliqués dans le développement de la société de l'information et ont des rôles à la fois décisionnels et exécutifs à jouer.

▶ Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche : Direction de la Recherche et des Nouvelles Technologies

Cette unité du ministère se compose de la direction de la recherche, de la direction de la technologie et du département de la communication. Pour l'exercice de ses attributions en matière de nouvelles technologies de l'information et de la communication, elle dispose de la Mission interministérielle pour l'accès public à la micro-informatique, à l'Internet et au multimédia et du Conseil stratégique des technologies de l'information. Sous cette direction on retrouve :

Département Technologies de l'Information et de la Communication : Le Département est chargé de : participer à la mise en place et au suivi des programmes de recherche nationaux et européens (IST) dans le secteur des technologies de l'information et de la communication ; développer les réseaux de collaboration entre recherche publique et industrielle ; participer au suivi des organismes publics.

Comité de coordination des sciences et technologies de l'information et de la communication (CCSTIC) : Voué au pilotage de l'optimisation du dispositif de recherche et du transfert de ses résultats vers l'industrie, le Comité, a plusieurs missions en recherche publique et privée dans le domaine des TIC. Il doit proposer de nouveaux programmes dans ce domaine et imaginer les moyens d'une meilleure coordination des différents organismes publics.

▶ Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (MINEFI) : Conseil Général des Technologies de l'Information

Le Conseil Général des Technologies de l'Information est compétent en cette matière, et notamment dans les domaines des télécommunications, des postes, de l'informatique, des techniques audiovisuelles et de l'espace. Il peut prendre l'initiative de présenter toute proposition aux ministres intéressés. Son pouvoir se limite au rôle de conseil et dans certains cas, à faire appliquer certaines dispositions issues de décrets ou de lois.

▶ Ministère de la Fonction Publique, de la Réforme de l'État et de l'Aménagement du territoire

En matière de réforme de l'État, le ministère s'occupe de préparer et mettre en oeuvre les mesures tendant à répondre aux besoins des usagers des services publics, à améliorer l'efficacité de ces derniers, à déconcentrer les responsabilités, à moderniser la gestion publique et à développer le dialogue social au sein des administrations. Cette modernisation des services et de l'amélioration de l'efficacité s'appuie tout

particulièrement sur les TIC. En matière d'aménagement du territoire, il est responsable notamment du suivi et de l'évaluation de la politique d'aménagement du territoire. En ce qui concerne la société de l'information, il conduit la politique gouvernementale des travaux d'aménagement numérique.

2.1 Niveau stratégique

Au niveau politique, le pilotage des différents chantiers de la société de l'information est effectué par trois types de comités de ministres :

- Comités interministériels pour la société de l'information (CISI) : Ces comités abordent le thème de la société de l'information dans son intégralité.
- Comités interministériels pour la réforme de l'État (CIRE) : Ces comités replacent le dossier des TIC dans le cadre de la modernisation de l'administration.
- Comités interministériels d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) : Ces comités traitent de l'accès de tous les territoires à la société de l'information et du développement du haut débit.

Bien que ces comités, qui relèvent directement du bureau du Premier Ministre, ne soient pas directement responsables de la prise en charge et de la mise en oeuvre des dossiers en ce domaine, leur rôle de coordination est très important.

▶ Conseil stratégique des technologies de l'information (CSTI)

Ce conseil est un service du gouvernement qui relève du Premier ministre. Il est chargé de faire toutes recommandations au Gouvernement en matière d'orientations stratégiques dans les domaines de l'innovation, de la recherche et du développement pour les technologies de l'information et de la communication. Il formule notamment des recommandations pour la mise en oeuvre et l'évaluation des actions entreprises dans le cadre du Programme d'action gouvernemental pour la société de l'information (PAG-SI) et des programmes communautaires correspondants.

2.2 Niveau opérationnel

Un grand nombre d'organismes sont impliqués dans le développement et l'implantation de la société de l'information en France. Voici ceux que nous avons retenu comme étant les plus pertinents :

▶ ANVAR (Agence nationale de valorisation de la recherche)

L'ANVAR est un établissement public à caractère industriel et commercial. Placé sous la tutelle du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (MINEFI) et du ministère de la Recherche, l'Anvar soutient depuis plus de 20 ans les projets d'innovation à composantes technologiques présentant des perspectives concrètes de commercialisation tant en France qu'à l'international.

▶ Autorité de régulation des télécommunications (ART)

L'ART est une instance de régulation indépendante créée par un arrêté du parlement. Elle a pour mission, entre autres, de favoriser le développement durable du marché au bénéfice des utilisateurs et de faire respecter les règlements applicables au secteur des télécommunications.

▶ Agence pour les Technologies de l'Information et Communication (ATICA)

Créée en août 2001, cette agence est venue remplacer la mission interministérielle de soutien technique pour le développement des technologies de l'information et de la communication (MTIC). Cette agence est un service du Premier ministre. Ses nouvelles missions concernent plus particulièrement la définition de passerelles de communication technologique entre les systèmes d'information des administrations et de leurs partenaires publics.

▶ **Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR)**

Service du Premier ministre, la DATAR est mise à la disposition du ministre de la Fonction publique, de la Réforme de l'État et de l'Aménagement du territoire. La DATAR a pour mission de préparer, de mettre en oeuvre et de coordonner les décisions relatives à la politique d'aménagement du territoire conduite par l'État.

▶ **DIRE (délégation interministérielle à la réforme de l'État)**

La DIRE est un service du Premier ministre mis à la disposition du ministre chargé de la Réforme de l'État. Dans le cadre de ses missions générales visant à la modernisation des processus et des structures des administrations, la DIRE fait la promotion de l'utilisation des TIC par les services publics au bénéfice des usagers. La mission "utilisation des TIC dans l'administration" structure ses priorités notamment autour de l'administration électronique et du gouvernement électronique.

▶ **Direction Générale de l'Industrie, des Technologies de l'Information et des Postes (DIGITIP)**

La DIGITIP intervient dans le domaine de l'industrie manufacturière, des services à l'industrie, des postes et dans les services liés à la société de l'information. Elle a trois grandes missions : créer un environnement favorable au développement de l'industrie; développer l'attractivité du territoire et accroître la compétitivité internationale des entreprises.

▶ **Direction du développement des médias (DDM)**

La DDM est un service du Premier ministre mis à la disposition du ministre chargé de la communication qui est en charge du développement de l'ensemble des médias : presse écrite et audiovisuel classique, aussi bien que nouvelles formes de communication en ligne. Dans le cadre de ses missions, la DDM assure notamment le suivi de l'action gouvernementale pour la société de l'information.

Dans le nouveau plan d'action RE/SO 2007, le travail d'équipe est également un moyen que veut se donner le gouvernement pour atteindre ses objectifs : le Premier ministre souhaite que chaque ministre « porte » politiquement en ce qui le concerne, les projets en TI. En même temps, l'action gouvernementale dans le domaine de la société de l'information sera désormais stimulée et coordonnée par la ministre déléguée à la Recherche et aux nouvelles technologies. Elle sera aidée dans cette tâche par l'ensemble de ses collègues qui participeront conjointement à la réussite du chantier. Enfin, les projets devront être conçus et développés en dialogue avec les acteurs économiques, les associations et les utilisateurs.

2.3 Gestion du budget

Le budget d'État est voté par la législature. Il est préparé par le Secrétariat d'État. Dans la foulée de la Loi sur les Finances, les administrations qui ont un budget de dépenses annuel en TI de plus de 6,2 millions CAN sont appelés à une réunion technique et budgétaire avec la Direction de l'administration générale (ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie).

Le Bureau de la modernisation de l'administration, sous la Direction de l'administration générale, a comme tâches de guider la politique budgétaire dans le secteur des TI et de faire le suivi des systèmes budgétaires des administrations.

3. LOIS OU RÉGLEMENTATIONS PARTICULIÈRES CONCERNANT L'INFOROUTE

3.1 Lois

- ▶ **Projet de loi constitutionnelle relatif à l'organisation décentralisée de la République (déposé le 16 octobre 2002)**

Visé à modifier profondément le cadre constitutionnel de l'action des collectivités territoriales, en métropole et outre-mer. Ce projet de loi s'inscrit dans la logique du déploiement numérique du territoire français.

- ▶ **Loi d'orientation et de programmation de la sécurité intérieure (LOPSI)**

Adoptée le 29 août 2002, elle vise notamment à favoriser l'accès direct des autorités judiciaires aux données de connexion des internautes. Il ne s'agit ni de censure, ni de dérive sécuritaire, mais d'assurer la défense des valeurs et des lois républicaines prônées par la France.

- ▶ **Projet de loi transposant la directive communautaire du 22 mai 2001 relative au droit d'auteur dans la société de l'information et les droits voisins dans la société de l'information**

Ce projet sera présenté au Parlement début 2003 - (annoncé par Jean-Jacques Aillagon, ministre de la Culture et de la communication, le 8 octobre 2002 au Sénat).

- ▶ **Projet de loi sur le commerce électronique : recherche d'une politique incitant l'utilisation la plus large possible des usages et services électroniques**

Le commerce électronique ne pourra pas se développer massivement si les consommateurs n'ont pas une entière confiance dans les procédures électroniques associées. Pour créer cette confiance, le gouvernement va prochainement définir le cadre juridique applicable aux commerçants électroniques. Un projet de loi concernant l'économie numérique sera donc présenté par le gouvernement avant la fin de l'année. Il intégrera la transposition de la directive européenne sur le commerce électronique et une partie de celle sur la protection des données. Il contiendra également tout un ensemble de dispositions importantes en faveur de l'avènement d'une véritable économie numérique.

- ▶ **Projet de loi « Agir pour l'initiative économique » portant sur la construction d'un environnement favorable au développement d'entreprises innovantes**

Ce projet de loi sera présenté au Parlement au début de l'année 2003 par le Premier ministre et le Secrétaire d'État aux PME, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation. Les mesures proposées répondent à six préoccupations. Le premier thème, « Faire de la création un acte accessible à tous, simple et rapide », s'inscrit dans la perspective d'agir sur l'offre du plan d'action de la société d'information RE/SO 2007 qui dicte, entre autres, de libérer les énergies de tous les acteurs contribuant à la construction de la société d'information. En construisant un environnement favorable au développement d'entreprises innovantes par la possibilité de créer une entreprise en un jour, en un lieu, par Internet, avec un euro de capital et des frais réduits, le gouvernement verra ainsi à réaliser une partie des objectifs de son plan stratégique touchant le développement de l'offre.

- ▶ **Loi de réglementation des télécommunications n° 96-659 du 26 juillet 1996**

Cette loi a ouvert le secteur des télécommunications à une concurrence totale à compter du 1^{er} janvier 1998.

► **Loi sur l'adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique**

L'objet de cette loi consiste à reconnaître la valeur juridique du document et de la signature électroniques. À cette fin, il modifie la notion de preuve littérale pour la rendre indépendante du support utilisé. Il prévoit que celle-ci peut résulter de tout signe ou symbole, quel qu'en soit le support, à condition qu'il soit doté d'une signification intelligible.

► **Projet de loi « protection des personnes à l'égard des traitements de données à caractère personnel »**

Ce projet de loi a pour objet d'assurer la transposition de la directive européenne du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. Au-delà de cette transposition, il vise à adapter le droit des fichiers informatiques aux progrès technologiques et aux réalités contemporaines, dans le respect des principes fondamentaux posés par la loi du 6 janvier 1978.

► **Dispositions relatives à l'intervention des collectivités territoriales sur les réseaux de télécommunications**

L'Article 17 de la loi no 99-533 du 25 juin 1999 porte sur l'orientation de l'aménagement et le développement durable du territoire : Les collectivités territoriales ou les établissements publics de coopération locale ayant bénéficié d'un transfert de compétences à cet effet peuvent, dès lors que l'offre de services ou de réseaux de télécommunications à haut débit qu'ils demandent n'est pas fournie par les acteurs du marché à un prix abordable ou ne répond pas aux exigences techniques et de qualité qu'ils attendent, créer des infrastructures destinées à supporter des réseaux de télécommunications pour les mettre à disposition d'exploitants de réseaux de télécommunications titulaires d'une autorisation.

Article 19 de la loi DDOSEC (99-533) a comme objectif de faciliter la création d'infrastructures haut débit par les collectivités locales du 17 juillet 2001 : Les collectivités territoriales, ou les établissements publics de coopération locale ayant bénéficié d'un transfert de compétence à cet effet, peuvent, après une consultation publique destinée à recenser les besoins des opérateurs ou utilisateurs, créer des infrastructures destinées à supporter des réseaux de télécommunications.

3.2 Décret

► **Décret relatif au service public de la diffusion du droit par l'Internet**

Les données juridiques émanant de l'État sont aujourd'hui diffusées sur l'Internet selon un régime institué par le décret no 96-481 du 31 mai 1996 relatif au service public des bases de données juridiques.

4. INITIATIVES OU PROGRAMMES PARTICULIERS ASSOCIÉS AU DÉVELOPPEMENT DE L'INFOROUTE

4.1 Apprentissage des TI

Les politiques concernant l'apprentissage des TIC par la nouvelle génération demeure la préoccupation et la responsabilité principale du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche (MJENR).

► **Initiative (plan RE/SO 2007) : Les TIC à l'école**

Dans la perspective d'agir sur la demande, c'est-à-dire d'accélérer la diffusion et l'appropriation des TIC par la population, le gouvernement prévoit intégrer un impératif de formation aux outils de la société de l'information dans les politiques d'éducation nationale pour assurer le futur d'une main-d'œuvre bien outillée.

► **Politique éducative du ministère de l'Enseignement**

La prise en compte des TIC dans le domaine de l'éducation est un axe majeur de l'action gouvernementale. Le gouvernement au pouvoir soutient que le gouvernement précédent a donné la priorité à l'équipement sans consacrer suffisamment d'attention à la question de la formation des enseignants et du développement des supports pédagogiques innovants. Le présent gouvernement français constate donc que ce chantier n'a pas été engagé d'une manière satisfaisante. Il croit qu'il faut en revenir à la question des usages et de l'appropriation. Trois directions essentielles sont engagées par le ministère de l'Éducation :

- Le soutien aux efforts d'équipement engagés par les collectivités locales.
- Le soutien à la production, la diffusion de contenus éducatifs (CD-Roms, sites Internet) ainsi qu'à l'usage des nouvelles technologies dans les enseignements.
- Le renforcement de la formation des élèves et des enseignants aux TIC.

Actions particulières du ministère :

- Observatoire des Formations et des métiers de l'informatique et des technologies de l'information et de la Communication (OFMI) : L'OFMI, Créé en 1998 par le MJENR, a comme mission d'observer, de réfléchir et de faire des propositions en ce qui concerne les formations initiales ou continues du secteur des TIC.
- Création du Brevet Informatique et Internet (B2i) : Créé en 2000, le brevet permet de valider les compétences acquises par les élèves du primaire et du collège dans la maîtrise des TIC. Il sera généralisé pour les collèges en 2002 et les écoles en 2003.

4.2 Utilisation de l'Inforoute

► **CDC-TIC (Caisse des dépôts et consignations, Technologies de l'Information et de la Communication)**

Filiale de la Caisse des dépôts et consignations, CDC-TIC a été fondée afin de pallier les inégalités face à la numérisation. Elle sensibilise les élus aux TIC et les aide financièrement ensuite dans la mise en place et l'application de leur stratégie TIC par le biais de missions d'accompagnement et de conception et de développement de services.

► **Fonds d'investissement spécialement dédié aux projets numériques locaux d'Internet à haut débit**

Ce programme de la Caisse des Dépôts inclus une enveloppe de 228 millions d'euros et accompagne les investisseurs au cours des cinq prochaines années. Ce programme est appelé à contribuer, par effet d'entraînement, à la constitution de partenariats publics-privés pour un total de 2,3 à 3 milliards d'euros.

► **L'accès aux réseaux de communication à haut débit**

Cette question se trouve au cœur des enjeux de développement des territoires en France. C'est pourquoi le Président de la République a promis que tout serait fait pour que les communautés accèdent à l'Internet à haut débit avec comme horizon l'an 2007. C'est avec cet impératif à l'esprit que le gouvernement français mène actuellement une réflexion sur les modes d'actions et de financement qu'il convient de privilégier pour mener à bien cette nouvelle phase de l'aménagement numérique du territoire.

► **Stratégie nationale pour l'accélération du déploiement des infrastructures de l'ensemble du territoire :**

Ce programme a comme objectif un développement équilibré des réseaux d'information et de communication de l'ensemble du territoire français d'ici 2004 (3 milliards de francs sur trois ans).

▶ **Mission interministérielle pour l'accès public à la micro-informatique, à l'Internet et au multi-média**

Rattachée aux services du Premier ministre, cette mission a pour objet de favoriser l'implantation sur l'ensemble du territoire de points d'accès ouverts au public. Tout en accordant une attention particulière aux "espaces publics numériques", elle s'emploie à faciliter les échanges entre les différents acteurs de l'accès public. La mission travaille à l'harmonisation des mesures prises par les administrations et les services publics.

▶ **Mise en œuvre de la télévision numérique terrestre**

Le Gouvernement français a annoncé à l'Assemblée nationale, par l'entremise du Ministre de la Culture et de la Communication, son appui au processus de mise en place de la télévision numérique terrestre (TNT). Le rapport réalisé dans le cadre de cette problématique mentionne, entre autres, que le remplacement de l'analogique par le numérique soutient des objectifs d'intérêt général. Ce projet s'inscrit dans un mouvement général de numérisation de l'audiovisuel et permet de prévoir pour l'avenir la gestion des infrastructures de communications.

▶ **Création de réseaux locaux d'accès sans fil (Wi-Fi)**

Le gouvernement français croit fortement que cette technologie sera bénéfique pour la société. Dans son avis (octobre 2002) adressé à la ministre déléguée à la Recherche et aux Nouvelles technologies, le CSTI recommandait à ce sujet de mettre en œuvre une politique volontariste d'ouverture du marché des lieux à forte densité de population et de passage (" hot spots ") afin de favoriser la mise en œuvre d'une telle technologie. La décision de l'Autorité de régulation des télécommunications (ART) en faveur de l'ouverture au public de services Internet haut débit sur la base des technologies Wi-Fi sera homologuée prochainement par le gouvernement.

4.3 Promotion de la culture

Outre la politique du ministère de la Culture et de la Communication, qui se déploie en accord avec les plans gouvernementaux du développement de la société de l'information, les politiques de promotion de la culture ne sont pas très préoccupantes pour l'administration publique française.

▶ **Développer une politique culturelle s'appuyant sur les TIC et adaptée à la nouvelle donne numérique**

Dans la foulée du plan RE/SO 2007, la politique du ministre de la culture se développera autour de trois axes :

- Soutenir le développement d'une offre de contenus riche et plurielle sur les nouveaux médias;
- Participer à l'encouragement de l'usage effectif des nouvelles technologies et à leur appropriation sous l'angle culturel par les Français (équipement des structures culturelles, dont les bibliothèques);
- Veiller à ce que le développement des techniques se fasse dans un cadre équilibré et respectueux de la légalité et de l'équilibre économique des acteurs (lutte contre la contrefaçon, droits d'auteur, etc.).

▶ **Rapport sur la diffusion numérique du patrimoine :**

Déposé en janvier 2002 par un conseiller référendaire à la Cour des Comptes à la ministre de la Culture et de la Communication, ce rapport se positionne sur les questions de diffusion numérique comme nouvelle dimension d'une politique culturelle.

▶ **Programme de numérisation des collections :**

Programme du ministère de la Culture et des Communications qui vise à numériser l'ensemble des collections du pays afin d'assurer une plus large diffusion de la culture auprès de la population (2,5 millions d'euros pour 2003).

► Programme d'observation et d'analyse des usages des réseaux :

Programme qui a pour but d'observer et d'analyser les usages fait des micro-ordinateurs connectés sur les réseaux, au sein de lieux d'accès publics à vocation culturelle ou éducative. Ce programme en trois phases vise à favoriser l'accès des populations des quartiers périurbains aux TIC et, à travers elles, à des ressources et des activités culturelles.

4.4 Outils de transition vers la nouvelle économie du savoir

Les initiatives gouvernementales en cette matière ne sont pas tellement nombreuses, mais sont très ciblées, notamment avec la Mission pour l'Économie numérique.

► Mission pour l'Économie numérique

La Mission pour l'économie numérique a été créée en 2001 pour cinq ans et est rattachée au ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. Elle est chargée de favoriser le développement de l'économie numérique en assurant la coordination des travaux conduits à cet effet sur le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et en animant une réflexion prospective sur le développement et l'impact de l'économie numérique.

► Initiative (RE/SO 2007) : l'État comme utilisateur majeur de l'économie numérique

Plusieurs études montrent que les Français attendent essentiellement de l'administration électronique qu'elle leur fournisse de l'information et qu'elle simplifie leurs démarches administratives. Le gouvernement a donc un rôle essentiel en tant qu'utilisateur et non plus seulement en tant que régulateur. Le gouvernement entend conduire une politique fondée sur l'action se traduisant par :

- La concertation avec les acteurs du secteur qui est nécessaire pour aboutir à des avancées telle que celle sur le haut débit ;
- La réglementation lorsqu'elle est nécessaire, dans l'objectif majeur de renforcer la confiance dans l'économie numérique ;
- L'investissement de l'administration et des services publics dans les développements électroniques.

► R&D en TIC : une des trois priorité de recherche de l'État (RE/SO 2007)

Loi sur l'innovation et la recherche : Loi qui favorise, par un ensemble de dispositions, le transfert des technologies de la recherche publique vers l'économie et la création d'entreprises innovantes. Ce projet vise à donner une nouvelle dynamique à l'innovation.

Réseaux de Recherche dédiés au secteur des TIC (RNRT, RNTL, RIAM RMNT RST) : Le gouvernement dans son plan RE/SO 2007 convient de donner une nouvelle dynamique à ces réseaux. L'amélioration prévue vise leur ouverture aux PME afin de mieux prendre en compte la problématique des usages.

Recommandation du CSTI sur les crédits alloués à la recherche : Le CSTI a publié un avis à l'intention de la ministre déléguée à la recherche et aux nouvelles technologies en octobre dernier recommandant, entre autres, de doubler les crédits publics alloués aux TIC afin d'atteindre une quote-part publique en recherche et développement consacrée aux NTIC cumulée sur cinq ans (17 milliards d'euros), ainsi que des aménagements fiscaux en cette matière. Il recommande également de renforcer le soutien public à la recherche et l'expérimentation des usages des produits, services et contenus liés aux NTIC.

4.5 Développement du gouvernement électronique

Les pouvoirs publics français se sont engagés depuis de nombreuses années dans un ambitieux programme de développement des initiatives en ligne. Le PAGSI place l'administration électronique parmi ses six chantiers prioritaires et le RE/SO 2007 prévoit que le gouvernement fera un passage à une

« deuxième phase » de l'administration électronique, entre autres, par la dématérialisation de l'ensemble des procédures administratives.

► **Mission sur l'administration électronique « Réussir l'administration en réseau pour offrir un meilleur service à l'utilisateur »**

Cette mission, confiée par le secrétaire d'État à la Réforme à un consultant, a comme principale tâche l'amélioration des relations entre l'administration et les PME en s'appuyant sur les TIC. Les PME-PMI seront les premières à bénéficier de la nouvelle dynamique que le chef de mission entend donner à l'administration électronique. Le chef de mission demandera notamment à chaque ministère de dématérialiser ses principales procédures d'ici 2005.

L'objectif de cette mission consiste à apporter une vision claire, synthétique et analytique de la place des technologies de l'information et de la communication dans le processus de réforme de l'État. L'analyse sera réalisée sous l'angle du service effectif rendu à l'utilisateur. La mission s'avise de mettre en lumière les blocages techniques, juridiques et sociologiques auxquels se heurtent les usagers et propose des solutions en terme de réforme de l'État. La mission bénéficie du concours technique du responsable du site « internet.gouv.fr » et de la délégation interministérielle à la réforme de l'État dans le cadre de son mandat.

Le rapport, qui inclut un plan d'action sur cinq ans et définit les missions et les tâches de la future Agence de l'administration électronique¹⁵, a été remis au secrétaire d'État le 10 janvier 2003. Il sera possible de le consulter en annexe. -

► **Initiative (RE/SO 2007) : Pour une administration de service**

L'administration de service que le gouvernement souhaite développer doit être accessible à tous les français, qu'ils soient internautes ou non internautes. L'objectif du gouvernement n'est pas de développer une administration électronique qui serait un palliatif à l'accueil physique et qui conduirait à une administration à deux, voire à plusieurs vitesses. Il s'agit pour l'administration française de mettre l'utilisateur et le citoyen au centre de la démarche : il faut les impliquer dans le développement de l'administration de service, afin de pouvoir prendre en compte leurs opinions le plus en amont possible. Bref, il s'agit de mettre en place une logique de la demande et non de l'offre comme c'est aujourd'hui le cas en France.

Toujours dans cette perspective, le gouvernement prévoit dynamiser le chantier de la dématérialisation des procédures gouvernementales en demandant à tous les ministères d'accélérer le processus afin de dépasser les objectifs du plan européen (eEurope 2005) en cette matière.

Enfin, la création d'une Agence de l'administration électronique, dont les missions sont à préciser, est prévue dans un avenir rapproché. La création de cette Agence a pour objectif de remédier à l'éparpillement actuel entre plusieurs entités du pilotage du chantier du gouvernement électronique. Elle sera créée auprès du Premier ministre et sera mise à la disposition du Ministre de la Fonction publique, de la Réforme de l'État et de l'Aménagement du territoire.

► **Observatoire de l'administration électronique**

Le rôle principal de l'Observatoire est de donner à l'ensemble des citoyens une visibilité immédiate des progrès de l'administration électronique en France. Les informations données aux citoyens représentent l'expression de la "mission utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication" de la DIRE.

¹⁵ Voir l'initiative suivante.

5. TYPOLOGIE DES PAYS SELON LES AXES PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE L'AUTOROUTE DE L'INFORMATION

Le France, avec son nouveau plan d'action gouvernementale de la société de l'information semble se positionner selon une approche sociétale en ce domaine. Présentement, la priorité d'action est mise sur deux aspects : la gestion et le développement numérique du territoire et l'économie numérique. Également, des efforts importants semblent vouloir être faits en ce qui concerne la recherche et le développement au cours des prochaines années.

Le problème principal du gouvernement concernant une utilisation favorable de l'infrastructure par la population française concerne l'aménagement numérique du territoire. La majorité des politiques ou actions gouvernementales pour cette préoccupation vont donc en ce sens. Il existe également d'autres actions dont l'appropriation des TIC par la population. On constate toutefois une multiplication des initiatives autour du développement des TIC au niveau local : les collectivités locales font beaucoup pour la diffusion de l'usage de l'Internet à travers leur soutien actif à la mise en place de points d'accès publics à Internet, où l'on assure une formation et un accès gratuits.

L'aspect législatif, malgré les nombreux efforts engagés en ce sens, semble vouloir être mis de côté par la nouvelle administration française pour prioriser l'action concrète du développement des NTIC. Le cadre juridique est encore important, mais devra être moins rigide et davantage soumis au développement effectif de la société de l'information au détriment des processus lourds de la démocratie française.

Les politiques associées à l'apprentissage et à l'appropriation des TI par la jeune génération et celles de promotion culturelle sont utilisées sans pour autant être au cœur des préoccupations du gouvernement français. Quant au développement du gouvernement électronique, c'est un point de seconde importance dans le moment présent, puisque ce développement est déjà bien entamé et se poursuit sans véritable problème.

6. PERSONNE-RESSOURCE

Joseph Mariani
Département Technologies de l'Information et de la Communication
Directeur du département
Ministère délégué à la Recherche et aux
Nouvelles Technologies
1 rue Descartes
75231 Paris cedex 05 – France
Téléphone : +33 (0)1.55.55.90.90
Courriel : joseph.mariani@recherche.gouv.fr

7. SOURCES

FRANCE, Agence Française de l'Innovation (Page consultée en novembre 2002). Site de l'ANVAR, [en ligne], <http://www.anvar.fr/>

FRANCE, Autorité de régulation des télécommunications (Page consultée en novembre 2002). Site de l'ART, [en ligne], <http://www.art-telecom.fr/>

FRANCE, Agence pour les Technologies de l'Information et Communication (Page consultée en novembre 2002). Site de l'ATICA, [en ligne], <http://www.atica.pm.gouv.fr/>

FRANCE, CDC-TIC (Page consultée en novembre 2002). Site du CDC-TIC, [en ligne], <http://www.cdc-tic.fr/index.php>

FRANCE, Conseil Stratégique des Technologies de l'Information (Page consultée en novembre 2002). Site du CSTI, [en ligne], <http://www.csti.pm.gouv.fr/index.html>

FRANCE, Direction générale de l'industrie, des technologies de l'information et des postes (Page consultée en novembre 2002). Site du DIGITIP, [en ligne], <http://www.telecom.gouv.fr/index.htm>

FRANCE, Gouvernement français (Page consultée en novembre 2002). Site du Premier ministre, [en ligne], <http://www.premier-ministre.gouv.fr/fr/p.cfm?ref=34895>

FRANCE, Ministère de la Fonction Publique, de la réforme de l'État et de l'aménagement du territoire (Page consultée en novembre 2002). Site du ministère, [en ligne], <http://www.fonction-publique.gouv.fr/>

FRANCE, Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Page consultée en novembre 2002). Site du MINEFI, [en ligne], <http://www.minefi.gouv.fr/>

FRANCE, Ministère de la Recherche et des Nouvelles Technologies (Page consultée en novembre 2002). Site du ministère, [en ligne], <http://www.recherche.gouv.fr/>

FRANCE, Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche (Page consultée en novembre 2002). Site du ministère, [en ligne], <http://www.education.gouv.fr/default.htm>

FRANCE, L'action de l'État pour le développement de la société de l'information (Page consultée en novembre 2002). Site de Internet.gouv.f, [en ligne], <http://www.internet.gouv.fr/francais/index.html>

OCDE, France – IT policy profile, [PDF] (Page consultée en novembre 2002). Site de l'Organisation de coopération et de développement économique, [en ligne], <http://www.oecd.org/pdf/M00033000/M00033724.pdf>

ROYAUME-UNI

PROFIL INSTITUTIONNEL ET POLITIQUE DE L'ADMINISTRATION

Le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord est une monarchie constitutionnelle de type parlementaire. La reine, en sa qualité de chef d'État, agit sur le conseil des ministres. Le pouvoir exécutif appartient au Cabinet que dirige le premier ministre, responsable devant la Chambre des communes. Le premier ministre, chef du parti qui détient la majorité des sièges à la Chambre des communes, forme le Cabinet sur approbation de la reine.

Le pouvoir législatif appartient à un parlement bicaméral composé d'une Chambre des lords (693 membres) et d'une Chambre des communes (659 membres élus pour cinq ans). Bien que les deux chambres soient autorisées à proposer des lois, la Chambre des lords ne peut interdire une loi adoptée par la Chambre des communes.

État unitaire, le Royaume-Uni comprend l'île de Grande-Bretagne (Angleterre, Écosse et Pays de Galles) et l'Irlande du Nord. L'Angleterre compte 40 comtés, 47 autorités unitaires ainsi que le Greater London; l'Écosse compte 32 autorités unitaires, le Pays de Galles 22 et l'Irlande du Nord 26, chacune régie par un conseil élu. Les réformes en cours au Royaume-Uni contribuent à modifier significativement le paysage constitutionnel et politique.

Source : En col. *The International Directory of Government*, 3rd, ed., Europa Publications Ltd, London, United Kingdom, 2000.

1. DESCRIPTION DES ORIENTATIONS ET POLITIQUES CONCERNANT LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

► Information Society Initiative

Le gouvernement britannique a mis en place différentes stratégies relatives aux TIC. Ces stratégies constituent une succession logique. Ainsi la première stratégie pour promouvoir globalement la société de l'information -dont certains programmes sont encore effectifs- était intitulée ISI « Information Society Initiative » (1996). Au travers de l'ISI, le gouvernement britannique affichait trois objectifs :

- Sensibiliser les citoyens à l'apport de ces technologies;
- Fournir à tous la capacité d'utiliser ces nouvelles technologies;
- Faire en sorte que les entreprises soient en mesure d'en saisir les opportunités et arriver à ce que l'industrie nationale du secteur soit en mesure de satisfaire la demande.

Les actions de l'État portaient sur les quatre actions suivantes :

- Développement d'une réglementation adaptée;
- Promouvoir l'utilisation des nouvelles technologies dans les écoles;
- Utiliser les nouvelles technologies pour rendre plus efficace l'administration;
- Jouer le rôle de catalyseur pour rassembler les personnes et les énergies en partenariat avec le secteur privé.

Afin d'annihiler les réticences des particuliers et des PME, le gouvernement britannique entendait¹⁶ :

- Convaincre par des exemples réussis;
- Mettre en relation des partenaires confrontés aux mêmes questions;

¹⁶ Cette sensibilisation aux nouvelles technologies se déroule à travers deux programmes qui sont : *Itforall et Program for Business*. Le premier est un programme de publicité et de promotion pour les secteurs privé et public destiné à accroître la prise de conscience des avantages inhérents aux TIC. Quant au second, il porte sur l'initiation et la sensibilisation des entreprises (PME et grandes entreprises) aux apports des TIC.

- Positionner les entreprises qui en font la demande (*Benchmarking*);
- Mettre sur la toile des pages offrant de la formation;
- Organiser des formations.

Dans la progression de la société de l'information, le gouvernement souhaitait aussi jouer un rôle moteur dans ses propres services. Il a donc proposé un livre vert intitulé « Government Direct, Electronic Delivery of Government Services », lequel a ensuite donné lieu à un débat public; le gouvernement en a ensuite fait une synthèse dans un document « The previous government's response to Comments on the Green Paper government direct ».

► **Our information age : the government's vision**

En mai 1998, le nouveau gouvernement travailliste a mis en exergue ses ambitions relativement au développement de la société de l'information dans un document intitulé : « l'Ère de la société de l'Information : la vision du gouvernement » (*Our information age : the government's vision*). Cette déclaration de politique gouvernementale concernait les domaines suivants :

- Transformer l'éducation : exploiter les nouvelles technologies pour permettre à tous d'acquérir les connaissances et les compétences requises à l'ère de l'information;
- Élargir l'accès à l'information : permettre à tous de profiter des avantages de l'ère de l'information en évitant le clivage entre ceux qui ont et ceux qui n'ont pas accès à l'information;
- Encourager la concurrence et la compétitivité : aider les entreprises à bénéficier des changements et à prospérer en faveur des consommateurs, de l'emploi et de l'expansion économique;
- Favoriser la qualité : assurer que le contenu des nouveaux services égale et dépasse les meilleurs produits disponibles actuellement;
- Moderniser le gouvernement : lui permettre d'utiliser les nouvelles technologies pour produire de meilleurs services.

Les moyens pour réaliser la vision du gouvernement britannique relative à la société de l'information se trouvent dans trois déclarations de politique gouvernementale : *Modernising Government White Paper*¹⁷ (1999), *The Competitiveness White Paper*, «*Our Competitive Future : Building the Knowledge Driven Economy*»¹⁸ (1998) et le «*e-commerce @its.best.uk*» report¹⁹ (1999).

► **e-government : A strategic framework for public services in the Information Age (avril 2000)**

Cette troisième initiative vise à s'assurer que le gouvernement jouera un rôle important et décisif dans la transformation du pays vers la société de l'information. Elle s'attarde plus particulièrement au développement du gouvernement électronique. Elle est ainsi guidée par quatre principes :

- Construire les services autour des besoins des citoyens;
- Rendre les services gouvernementaux plus accessibles;
- Faire de l'inclusion sociale une réalité;
- Utiliser mieux l'information disponible.

Cette stratégie vise à :

- Fournir aux citoyens l'accès, les habiletés et la confiance nécessaires pour bénéficier des nouvelles technologies de l'information et des communications;
- Mettre en œuvre le gouvernement électronique;
- Améliorer le développement des secteurs de l'électronique et des communications au Royaume-Uni.

¹⁷ Le *Modernising Government White Paper* contient un chapitre intitulé : « Information Age Government ». Ce Chapitre énonce la volonté du gouvernement de faire plus s'il veut obtenir de réels avantages des TIC pour de meilleurs services, de meilleurs équipements et un travail plus efficace, ainsi que les moyens qu'il mettra en œuvre pour atteindre cet objectif.

¹⁸ Ce document a été publié en 1998. Il met en exergue la volonté du gouvernement d'être un leader mondial dans l'économie numérique. Dans ce document, le gouvernement s'est engagé à faire du Royaume-Uni le meilleur environnement pour le commerce électronique, à donner aux PME britanniques le meilleur niveau du groupe du G7 quant à l'exploitation efficace des TIC.

¹⁹ Il a été publié par le Premier ministre en 1999, et contient plus de 60 recommandations sur les mesures pour réaliser le marché du commerce électronique et lever les obstacles à la réalisation pleine et entière du commerce électronique - manque de compréhension, manque de confiance, manque d'accès-.

Pour ce faire, le gouvernement a développé une stratégie de « construction » par « blocs » (Strategic building blocks). Ces « bases de construction » sont au nombre de quatre :

- Accessibilité;
- Composantes de commerce électronique;
- Interopérabilité;
- Habiletés.

2. IDENTIFICATION DES ORGANISMES RESPONSABLES DE L'ADMINISTRATION DE L'INFOROUTE

2.1 Niveau stratégique

▶ e-Minister

Principal responsable de la politique relative à la société de l'information. Il préside le **An Information Age Ministerial Network** dont le rôle est de développer une approche coordonnée des activités liées à la société de l'information. Il surveille les progrès réalisés dans la mise en place des stratégies et en informe mensuellement le Premier ministre.

Departmental e-Ministers : Chaque département du gouvernement nomme un « e-Ministre » (qui est en fait un représentant du département en cette matière) qui fournit un leadership politique dans son secteur en ce qui concerne le « e-agenda ». Ses responsabilités incluent aussi :

- Supporter le e-Minister en développant des politiques en ce domaine;
- Travailler en partenariat avec les autres e-ministres pour faciliter la coordination des activités.

2.2 Niveau opérationnel

▶ Cabinet office

Il a pour mandat de s'assurer que le gouvernement remplit bien ses priorités relativement à la société de l'information. À l'intérieur du Cabinet Office, il y a le **Office of the e-envoy** qui est le principal responsable de la mise en œuvre des politiques et stratégies relatives à l'ère de l'information et plus précisément au commerce électronique. Il a pour mandat de concrétiser l'engagement du gouvernement à faire du R-U le meilleur endroit dans le monde pour l'e-commerce. Il est en liaison avec l'ensemble des ministères et agences par le biais de *Network of e-commerce co-ordinators*. Pour réaliser sa mission, le Office of the e-envoy est aidé par le *Information Age Government Champions Group (IAGC)*. Il remet des rapports mensuels au Premier Ministre sur l'état d'avancement du commerce électronique. On trouve aussi au sein du cabinet Office, le Central IT Unit dont la mission principale est de signaler au Office of e-envoy tout problème sur l'utilisation des TI à l'intérieur du gouvernement.

▶ Department of Trade & Industry (DTI)

Le Department of Trade & Industry a pour mandat de s'assurer que les entreprises britanniques sont en mesure d'exploiter l'immense potentiel de l'âge de l'information. Au sein du DTI, la Communications and Information Industries Directorate (CII) a pour mandat d'améliorer la compétitivité du Royaume-Uni dans les secteurs suivant : communications, information et commerce électronique. Elle veille aussi à l'instauration d'une réglementation efficace. De même, le Office of Fair Trading a pour mission de donner des conseils aux consommateurs sur leurs droits lorsqu'ils achètent en ligne.

▶ Department of Education and Employment

Le ministère de l'éducation et de l'emploi définit les ressources supplémentaires affectées à l'implantation des TIC dans les écoles et fixe les conditions d'attribution de ces ressources aux autorités éducatives locales (Local Education Authorities LEA) et aux écoles.

► Les agences nationales

L'agence britannique pour les communications et la technologie en éducation (British Educational Communications And Technology Agency BECTRA) : Cette agence soutient le gouvernement et les autres agences nationales dans l'utilisation et le développement des TIC pour atteindre les niveaux éducatifs souhaités;

L'agence pour la formation des enseignants (Teacher Training Agency) : Cette agence gouvernementale est chargée d'assurer la qualité des formations dispensées dans le cadre du New Opportunities Fund Training (Fonds de financement des nouvelles opportunités de formation).

► Joint Information System Committee (JISC) - Comité conjoint pour les systèmes d'information-

Le JISC promeut la mise en place et l'usage innovant des systèmes et des technologies de l'information dans l'enseignement supérieur et postobligatoire au Royaume-Uni en formulant une vision directrice, en finançant l'infrastructure de réseau, des services d'information, la structure de communication et des technologies de l'information (Communications and Information Technology C&IT), en développant des projets et des matériaux éducatifs.

Le JISC exprime ses objectifs dans une stratégie formulée pour cinq ans -2001-2005- :

- Construire un environnement en ligne d'accès pratique et sécurisé à un ensemble de matériel scolaire et éducatif;
- Aider les établissements à créer et à maintenir des environnements d'apprentissage destinés aux étudiants;
- Assurer l'accès au réseau mondial le plus performant pour soutenir la recherche et l'éducation au Royaume-Uni;
- Fournir une gamme de services et de conseils relatifs à l'utilisation des TIC;
- Promouvoir l'innovation dans l'utilisation des TIC pour améliorer l'enseignement et l'apprentissage, la recherche et la gestion des institutions;
- Améliorer les compétences du personnel et des étudiants quant à l'utilisation des TIC et en particulier à l'usage qu'ils font d'Internet;
- Soutenir les agendas régionaux et communautaires des institutions par les réseaux informatiques urbains (*Metropolitan Area Networks*) et par les centres régionaux de soutien (*Regional Support Centres*);
- Soutenir la collaboration entre les initiatives éducatives britanniques liées aux TIC pour favoriser la mise en place d'une société compétente en matière de TIC;
- Promouvoir la coopération internationale dans l'exploitation des TIC.

2.3 Gestion du budget

Au Royaume-Uni, le HM Treasury's Expenditure Divisions contrôle les dépenses publiques. Le gouvernement du R-U présente annuellement un « Spending Review » des dépenses du gouvernement central. Cela inclut un examen à propos de l'économie de l'information, à partir duquel sont considérées les dépenses pour le gouvernement électronique. Les départements et les agences produisent aussi chacun un « Spending Review », ainsi qu'un plan stratégique, les allocations de budget et des mesures de performance. Ces éléments sont utilisés comme base des accords formels avec le HM Treasury, qui sont les « Public Service Agreements » (PSA), valables pour une période de trois ans. Ces PSA contiennent les cibles de performance, ainsi que le budget alloué pour les projets.

Le « Invest to Save Budget » (IST), qui est un « venture capital for the public sector », encourage les initiatives de partenariat. Il est d'ailleurs un « joint venture » entre le HM Treasury et le Cabinet Office. Il autorise la disponibilité des capitaux. Le Fonds de Modernisation, qui est une part de ce budget, a des capitaux spécialement destinés aux projets en TI. Ce fonds est géré par le e-Envoy.

3. LOIS OU RÉGLEMENTATIONS PARTICULIÈRES CONCERNANT L'INFOROUTE

3.1 Lois

▶ Regulation of Investigatory Powers Act 2000

Elle permet aux diverses autorités habilitées d'avoir accès auprès des opérateurs téléphoniques, des fournisseurs d'accès ou de services postaux, à diverses informations comme le nom et l'adresse des utilisateurs ou la source et l'adresse des sites Internet visités sans leur contenu.

▶ **Projet de Loi visant à modifier le Regulation of Investigatory Powers Act 2000**

Le ministre de l'Intérieur a déposé devant le Parlement un projet de loi destiné à étendre très largement la liste des autorités habilitées à accéder aux données collectées par les fournisseurs d'accès. Alors que le texte restreignait l'accès à ces données aux forces de police, aux agences de renseignement, aux douanes ainsi qu'aux autorités fiscales, le projet de loi souhaite intégrer presque toutes les administrations du pays.

▶ **Loi sur la signature électronique**

Elle reprend la directive européenne sur la signature électronique.

▶ **Data Protection Act 1998**

Il contient les principes régissant le traitement des informations à caractère personnel sur papiers et sur ordinateurs.

▶ **Freedom of Information Act, 2000**

Modification de l'article 46 -documents électroniques- qui oblige le Grand Chancelier à adopter un code établissant et décrivant les pratiques auxquelles les pouvoirs publics doivent se conformer pour la gestion de leurs documents et ce, de leur création jusqu'à leur élimination.

▶ **The Electronic Commerce (EC Directive) Regulations 2002**

3.2 Code

Code régissant l'accès aux informations gouvernementales 1994 : Ce code est en train d'être mis à jour afin d'accroître sa clarté et tenir compte des NTIC.

3.3 Guide

Security Guidelines for UK Government : Entré en vigueur en novembre 2002. Il contient des dispositions relatives à la mise en place de services sécuritaires.

4. INITIATIVES OU PROGRAMMES PARTICULIERS ASSOCIÉS AU DÉVELOPPEMENT DE L'INFOROUTE

4.1 Apprentissage des TI

▶ **Education Department's Superhighways Initiative**

Cette initiative comprend les objectifs du gouvernement qui sont :

- Connecter les écoles, les établissements d'enseignement supérieur, les universités et les bibliothèques, et autant de *Community Centres* que possible au réseau national pour l'apprentissage (*National Grid for Learning*);

- S'assurer que les enseignants en service sont capables d'enseigner aisément au moyen des TIC dans le cadre des programmes, et que les documentalistes sont, eux aussi, formés aux TIC;
- S'assurer que les élèves quittant l'école ont un bon niveau de maîtrise en matière de TIC, par l'utilisation de mesures d'évaluation de leurs compétences;
- Faire évoluer la communication générale et administrative entre les organes éducatifs, le gouvernement et les agences gouvernementales d'une forme papier à une forme électronique;
- Faire de la Grande-Bretagne un centre d'excellence dans le développement de contenus et de logiciels en réseau et un leader mondial de l'exportation de services d'apprentissage.

▶ **National Grid for Learning (NGfL)** (Réseau national pour l'apprentissage au Royaume-Uni)

NGfL désigne à la fois le site portail de l'éducation et le programme visant à équiper les écoles et les autres institutions en infrastructures adéquates.

Les objectifs du programme sont :

- Fournir une ressource nationale en matière d'apprentissage pour aider à atteindre les niveaux éducatifs souhaités, pour améliorer la qualité de la vie et pour soutenir la compétitivité britannique à un niveau international;
- Mettre à la disposition des enseignants, des élèves et d'autres apprenants des services et des logiciels éducatifs de haute qualité à l'aide de partenariats privés/publics;
- Supprimer les obstacles à l'apprentissage pour en assurer une qualité d'accès à tous (en particulier pour les citoyens des zones rurales isolées et des zones urbaines défavorisées et les citoyens ayant des besoins éducatifs spéciaux);
- Fournir aux enseignants des informations et des ressources d'apprentissage pour améliorer leurs compétences en matière de TIC.

Les moyens utilisés pour la promotion et pour la mise en œuvre de l'initiative sont :

- le financement de l'infrastructure informatique, de logiciels, de connexions à Internet, de formations techniques et de ressources liées aux programmes d'enseignement pour les écoles primaires et secondaires;
- la mise à la disposition de sites électroniques éducatifs de haute qualité;
- le développement de services de gestion du NGfL pour les services en matière de TIC;
- la formation des enseignants à l'utilisation des TIC.

▶ **National Learning Network (NLN)**

NLN désigne l'ensemble des mesures annoncées par le ministère de l'Éducation et de l'Emploi pour développer la technologie de l'information et de l'apprentissage au niveau postobligatoire non universitaire en Angleterre.

Les objectifs de ce programme sont :

- permettre aux élèves et aux enseignants l'accès à des matériaux éducatifs d'apprentissage et d'enseignement, à des ressources documentaires et à de nouveaux moyens de communication par la connexion à Internet et la mise en réseau des établissements;
- développer et diffuser des matériaux d'apprentissage et d'enseignement et des contenus éducatifs;
- améliorer les compétences du personnel éducatif pour l'inciter à utiliser les TIC.

Les moyens mobilisés pour la promotion et la mise en œuvre de l'initiative sont :

- la gestion et le développement de l'infrastructure et du contenu du réseau;
- le développement des matériaux d'apprentissage;
- l'amélioration de l'infrastructure du réseau local;
- l'amélioration des compétences du personnel.

► **Further Education Net (FE Net) - Internet pour l'enseignement postobligatoire non universitaire- et Further Education in Action -l'enseignement postobligatoire non universitaire en action)**

Les objectifs de ce programme sont :

- Augmenter les connexions à Internet;
- Maximiser les investissements réalisés pour équiper et mettre en réseau les établissements par l'organisation d'un programme de formation du personnel (FE Net in Action).

Les moyens mobilisés pour la promotion et pour la mise en œuvre de l'initiative sont :

- l'amélioration des connexions des établissements à Internet;
- la formation du personnel.

► **New opportunities Fund Training (NOF) (Fonds de financement des nouvelles opportunités de formation)**

L'objectif cardinal de ce fonds de financement est la formation des enseignants et des documentalistes à l'utilisation pertinente des TIC pour réaliser les objectifs de leur enseignement et amener les enseignants nouvellement qualifiés au niveau d'expertise requis en TIC.

Pour réaliser cette initiative, le gouvernement organise des formations et met au point des outils d'évaluation des besoins de formation pour les enseignants.

► **Computers for Teachers (des ordinateurs pour les enseignants)**

Cette action est composée de différentes initiatives sur le territoire du Royaume-Uni. L'objectif cardinal de ce programme est l'amélioration des compétences en TIC des enseignants en leur donnant la possibilité d'avoir accès à un ordinateur.

Les moyens mobilisés pour la promotion et pour la mise en œuvre de l'initiative sont :

- Computers for teachers : subventionner à 50 % l'achat d'ordinateurs portables ou fixes par les enseignants avec un plafond de 813 euros (1328\$ CAN);
- Laptops for headteacher : fournir aux chefs d'établissements un ordinateur portable;
- Fast-track : fournir un ordinateur portable avec accès à Internet aux enseignants sélectionnés.

► **City Learning Centres (Centres d'apprentissage dans la ville)**

Ce projet, qui appartient à l'initiative Excellence in cities (l'excellence dans les villes), vise à améliorer l'éducation des enfants dans les villes et utilise les TIC pour élargir les possibilités d'apprentissage des enfants dans des zones cibles de grandes villes. Le matériel et l'encadrement sont accueillis par certaines écoles secondaires et les services fournis sont partagés entre les réseaux d'écoles partenaires.

Les objectifs de ce programme sont :

- améliorer l'accès aux technologies les plus récentes en matière d'éducation et favoriser leur utilisation par les élèves et les adultes ;
- améliorer les seuils de compétence par l'usage des nouvelles technologies;
- aider à maintenir les niveaux acquis; réduire l'absentéisme;
- accroître les perspectives d'emploi;
- agir en tant que test de l'innovation et des nouvelles méthodes d'enseignement et d'apprentissage.

► **ICT for Learning Strategy (Les TIC pour une stratégie de l'apprentissage)**

Les objectifs de cette stratégie sont :

- améliorer les niveaux de compétence atteints dans les écoles;
- améliorer les compétences en matière de TIC;

- soutenir l'apprentissage tout au long de la vie;
- combattre les inégalités sociales en assurant un accès universel aux TIC.

Les moyens mobilisés pour la promotion et pour la mise en œuvre de l'initiative sont :

- utiliser les TIC pour les citoyens ayant des besoins spéciaux;
- élargir l'accès aux TIC;
- améliorer l'équipement TIC des institutions culturelles nationales. Ce moyen vise à leur permettre de diffuser leurs collections à des publics géographiquement dispersés.

► **Education Technology Strategy (Stratégie en faveur de la technologie en éducation) - Irlande du Nord-**

Les objectifs de cette stratégie sont :

- équiper toutes les écoles d'une infrastructure commune comprenant du matériel et des services éducatifs en ligne et soutenue par un système de gestion;
- former les enseignants à être compétents en TIC et à intégrer celles-ci dans l'enseignement et l'apprentissage;
- fournir aux écoles des programmes, supports et conseils pour utiliser les TIC de manière plus efficace dans l'enseignement, l'apprentissage, la gestion et l'administration scolaire;
- permettre aux élèves de vivre, d'apprendre et de travailler dans la société de l'information.

Les moyens utilisés pour la promotion et la mise en œuvre de cette initiative sont :

- NNE Connect : Portail éducatif pour l'Irlande du Nord qui permet de participer à des conférences en ligne et d'avoir des adresses électroniques. Le programme fournit également aux écoles une plateforme commune comprenant des services en matière de TIC et des connexions à Internet;
- Connecting Teachers : 1300 ordinateurs portables ont été distribués aux enseignants des niveaux primaire et secondaire;
- Classrom 2000 : programmes de gestion des services relatifs aux TIC.

► **Information and Learning Technology (Technologie de l'information et de l'apprentissage) au niveau postobligatoire non universitaire (Irlande du nord)**

Il s'agit de donner la possibilité à tous les étudiants de développer des compétences et des aptitudes en TIC. Les moyens utilisés pour parvenir à cet objectif sont :

- la formation des enseignants : s'assurer que tous les enseignants sont compétents pour utiliser les TIC dans l'enseignement et l'apprentissage;
- le développement des infrastructures de réseau interne dans les établissements pour leur permettre d'exploiter pleinement les possibilités des TIC pour l'apprentissage;
- le développement des programmes d'enseignement en relation avec l'élaboration continue des matériaux éducatifs basés sur les TIC;
- la création d'un réseau à bande passante large pour les niveaux postobligatoire non universitaire et supérieur qui facilitera ainsi la coopération entre eux.

► **E-university**

L'objectif est d'offrir un enseignement supérieur de grande qualité sur Internet. Tous les établissements supérieurs délivreront des cours et des services de qualité via l'université électronique à la condition qu'ils satisfassent aux seuils de qualité et de normes.

► **University for Industry**

Ce programme a été lancé en 2000. Il vise à stimuler et à encourager les gens à se re-qualifier dans leur domaine de travail afin de mettre à jour leurs connaissances dans le domaine des TIC.

4.2 Utilisation de l'inforoute

▶ Stratégie haut débit (Décembre 2001)

Cette stratégie a été mise en place par le Cabinet Office. Elle met l'accent sur la nécessité de renforcer la concurrence afin de faire baisser les prix et stimuler la demande et la fourniture d'accès à haut débit. Pour stimuler la demande, plusieurs mesures ont été envisagées :

- informer les entreprises de l'existence d'une mesure fiscale leur permettant de déduire les coûts d'investissement TIC et notamment l'installation du haut débit, même lorsque l'entreprise finance l'installation chez ses salariés;
- lancer une campagne de publicité pour promouvoir l'intérêt du haut débit;
- encourager et conseiller les PME en matière de commerce électronique;
- équiper les écoles pour leur permettre d'avoir accès au haut débit et développer les contenus culturels;
- raccorder l'ensemble des immeubles en construction au câble;
- identifier les besoins du secteur privé et les informer sur les solutions déjà existantes;
- encourager les projets pilotes en matière commerciale autour du haut débit.

▶ Partage des infrastructures

Pour stimuler la fourniture d'accès, le gouvernement britannique envisage d'encourager le partage des infrastructures haut débit et de faciliter le déploiement du satellite pour assurer une meilleure couverture de l'ensemble du territoire.

▶ NHSnet (Healthcare)

Ce programme vise à étendre l'utilisation des systèmes informatiques dans le domaine de la santé.

▶ IT for All

Ce programme a été lancé en 1996 pour quatre ans au sein du *Department of Trade and Industry*. Il a été reconduit en 2001. C'est un programme de publicité et de promotion pour les secteurs privé et public destiné à accroître la prise de conscience des avantages inhérents aux TIC. Sur la base de ce programme a été mis en place :

- des centres d'apprentissage pour les débutants;
- l'initiative ITC in Librarians qui vise à d'ici 2003 rendre accessibles en ligne toutes les bibliothèques et à former les bibliothécaires à l'utilisation des TIC;
- *BT In-Contact service* : Pour ceux qui n'ont pas les moyens financiers d'accéder à Internet.

▶ Programme *Computers for All* :

Ce programme a été lancé en mars 1999 et vise à faciliter les acquisitions d'ordinateurs pour tous les citoyens par le biais de prêts, de réduction de taxes, et des projets d'accès à Internet, de remise à neuf d'ordinateurs bon marchés.

4.3 Promotion de la culture

▶ Improving Access to Cultural Heritage

Ce programme a été lancé par le Department of National Heritage en vue d'explorer l'impact de la société de l'information sur le secteur culturel. Le Department of National Heritage travaille étroitement avec les musées, les galeries et les bibliothèques afin d'identifier comment les nouvelles technologies de l'information et des communications pourraient rendre plus accessible le patrimoine national au public.

4.4 Outils de transition vers la nouvelle économie du savoir

▶ Programme for Business

Ce programme porte sur l'initiation et la sensibilisation des entreprises (PME et grandes entreprises) aux apports des TIC. Plus précisément ce programme vise à :

- Aider les entreprises à mieux comprendre les enjeux des TIC (Guides d'explication du langage technique relatif aux TIC, brochure sur «Comment la technologie peut travailler pour vous»...);
- Instaurer des systèmes de récompenses pour les entreprises innovantes;
- Instaurer des programmes de transferts technologiques;
- Instaurer un *national network of Local Support Centres* dont le mandat est de fournir des conseils aux entreprises locales et leur fournir les opportunités d'agir.

▶ The Digital Scotland Initiative

Cette initiative vise à s'assurer que tous les Écossais tirent les meilleurs avantages économiques et sociaux des TIC. Plusieurs projets ont été mis en place à partir de cette initiative :

- Connecting Scotland;
- Digital Advantage : mise en place d'équipes de réflexion pour accélérer le développement et l'usage du commerce électronique au sein des entreprises écossaises;
- ICT Solutions for Business and Scotland.org.

▶ Programme broadband for business

Ce programme a été lancé par le HIE (Highlands and Islands Enterprise). Il consiste en une aide discrétionnaire et limitée dans le temps, destinée aux entreprises pour couvrir en partie les coûts de l'installation de haut débit. Ce coût est ramené à 240 euros (392\$ Can) pour un usage individuel et à 420 euros (686 \$ Can) pour un usage collectif. 1% des entreprises bénéficient déjà de ce programme.

▶ Programme Promoting competition and competitiveness

Ce programme vise à :

- établir des règles pour le commerce électronique;
- Assurer une imposition équitable du commerce électronique.

4.5 Développement du gouvernement électronique

▶ Government.direct Green Paper and Open Government

Le gouvernement entend, lui aussi, maximiser les bénéfices des TIC et les mettre à l'œuvre dans ses propres services. Le gouvernement souhaite que ses services soient facilement utilisables et accessibles via les connexions à la maison, la télévision interactive et les kiosques publiques tels que les bibliothèques, les centres d'achat. Dans cette perspective, a été lancé le projet *call direct.link.*, la mise en place d'un centre d'information central *open.gov.uk.*, la mise en place d'un Intranet sûr, la mise en place des méthodes de développement du commerce électronique dans tout le secteur public, la mise en place d'un portail destiné aux jeunes de 11 à 18 ans et enfin le UK Gov Talk dont l'objectif est de permettre au secteur public, à l'industrie et aux autres partenaires intéressés de collaborer ensemble pour développer des politiques et normes pour le gouvernement électronique.

5. TYPOLOGIE DES PAYS SELON LES AXES PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE L'AUTOROUTE DE L'INFORMATION

Au Royaume-Uni, l'aspect apprentissage des nouvelles technologies de l'information et des communications au sein de l'éducation occupe une place centrale au sein des priorités gouvernementales. La particularité de la politique britannique, dans ce secteur, est de renforcer les actions de formations aux TI par la mise en place connexe et synchronisée d'initiatives spécifiques. Ainsi, par exemple, pour accroître

l'efficacité des programmes de formation, le Royaume-Uni a également mis en place un certain nombre de dispositifs qui fournissent des subsides à l'achat ou des ordinateurs personnels gratuits aux enseignants ou aux chefs d'établissements éligibles. De même, le Royaume-Uni améliore l'impact de la formation en coordonnant la mise à disposition de formation avec celle d'équipements et de services informatiques. Cette priorité de la politique britannique se justifie par le fait qu'en dépit d'une bonne position du marché britannique de la technologie de l'information et des communications, le Royaume-Uni a été confronté à des pénuries de main d'œuvre spécialisée en technologie de l'information.

Le principal problème du gouvernement britannique est la pénétration des TIC au sein des micro-entreprises. Ce secteur a pris du retard sur celles du G7. Cela étant, le gouvernement a su permettre aux PME de maximiser les avantages relatifs aux TIC, par le biais de différents programmes d'initiation et de sensibilisation des PME aux apports des TIC.

La législation britannique a été régulièrement mise à jour afin de tenir compte des développements apportés par les TI.

6. PERSONNE-RESSOURCE

Émilie Normann
Cabinet Office
70 whitehall
London
SW1A2AS
Courriel : Emilie.normann@e-envoy.gsi.gov.uk

7. SOURCES

UNITED KINGDOM, Department of trade and Industry, (Page consultée en janvier 2003), <http://www.dti.gov.uk>

UNITED KINGDOM, *Digital Scotland Initiative*, (Page consultée en janvier 2003), <http://www.ecommerce-scotland.org/>

UNITED KINGDOM, The Information Age Government Champions Group, (Page consultée en janvier 2003), <http://www.iagcchampions.gov.uk/iagc/about.htm>

UNITED KINGDOM, The information Age Partnership, (Page consultée en janvier 2003), <http://www.dti.gov.uk/infoage/bfiapmay.htm>

UNITED KINGDOM, Modernising Government White Paper, (Page consultée en janvier 2003), <http://www.citu.gov.uk/moderngov/whitepaper/4310-05.htm>

UNITED KINGDOM, The Competitiveness White Paper, «Our Competitive Future : Building the Knowledge Driven Economy», (Page consultée en janvier 2003), <http://www2.dti.gov.uk/comp/competitive/summary.htm>

UNITED KINGDOM, «UK Online» Strategy, (Page consultée en janvier 2003), <http://www.e-envoy.gov.uk>

UNITED KINGDOM, Government.direct Green Paper and Open Government, (Page consultée en janvier 2003), <http://www.open.gov.uk>

UNITED KINGDOM, Our Information Age : the Government's vision, (Page consultée en janvier 2003), <http://www.number-10.gov.uk/filestore/Our%20Information%20Age.doc>

UNITED KINGDOM, Programme for Business, (Page consultée en janvier 2003), <http://www.isi.gov.uk>

UNITED KINGDOM, Improving Access to Cultural Heritage, (Page consultée en janvier 2003), <http://www.heritage.gov.uk/>

UNITED KINGDOM, The Information Society Initiative, (Page consultée en janvier 2003), <http://isi.gov.uk/isi/isiframe.htm>

SINGAPOUR

PROFIL INSTITUTIONNEL ET POLITIQUE DE L'ADMINISTRATION

La République de Singapour est une cité-État de régime parlementaire autoritaire. Le Président est élu directement par suffrage universel pour un terme de six ans comme Chef de l'État. Ses pouvoirs sont limités au droit de veto et à un rôle de « gardien » : en cas de pouvoir accru de l'opposition suite à une élection, le Président peut sauvegarder les réserves financières de la nation et maintenir l'intégrité du service civil. Le Cabinet possède l'autorité effective de l'exécutif, et le Premier Ministre, nommé par le Président, est responsable au Parlement.

Le pouvoir législatif appartient à un parlement unicaméral composé de 83 membres élus par suffrage universel pour une période de cinq ans et organisés par circonscriptions simples (42 sièges) et multiples (13 x 3 membres) (groupes de représentation de circonscription - GRC). Les GRC ont été créés en 1988 par un amendement constitutionnel pour s'assurer de la représentation multiethnique au niveau parlementaire. Trois sièges additionnels sont offerts aux partis de l'opposition et jusqu'à neuf sièges sont neutres, occupés par des membres nommés. Ces membres ont des droits de vote restrictifs. Un Conseil Présidentiel de 21 membres, dirigé par le Chef de la Justice, examine ce qui touche aux domaines raciaux et religieux, en rapport avec les libertés fondamentales des gens de Singapour.

Singapour est divisé en cinq districts et compte une population de 4 018 000 personnes pour une superficie de 618 km carré.

Sources : En col. *The International Directory of Government*, 3rd, ed., Europa Publication Ltd, London, United Kingdom, 1999. En col. *World Encyclopedia of parliaments and legislatures*, ed, Congressional Quarterly, Washington, United States, 1998.

1. DESCRIPTION DES ORIENTATIONS ET POLITIQUES CONCERNANT LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

► Infocomm 21 (Information and Communications Technology for the 21st Century)

Le plan stratégique Infocomm 21 a été rédigé en 1999 pour une période de cinq ans. Il est le résultat d'efforts collectifs impliquant les Agences gouvernementales, l'industrie des TIC, les académies et instituts de recherche, les groupes communautaires, les associations industrielles et les sociétés professionnelles. Il ne s'agit pas d'un plan rigide, mais d'une structure stratégique et d'un guide pour l'industrie, qui doit s'adapter aux changements de l'environnement.

L'implantation du plan stratégique est centrée sur l'industrie. Dans cette perspective, le rôle gouvernemental en est un de catalyseur, de facilitateur, de promoteur, d'éducateur et de supporteur pour le déploiement et l'essai de nouvelles applications.

Pour réaliser les actions et objectifs décrits dans ce plan, une nouvelle autorité statuaire a été créée : le Infocomm Development Authority (IDA).

Le plan s'articule autour de six « idées maîtresses » :

Singapour comme centre principal des technologies de l'information et des communications : En tant que « centre technologique », les TIC devraient être le moteur permettant à Singapour de développer son économie numérique;

Faire des affaires en ligne à Singapour : Développer le commerce électronique;

Instaurer le gouvernement en ligne : Le gouvernement de Singapour désire devenir un des meilleurs gouvernement électronique du monde afin de mieux servir ses citoyens;

Les citoyens en ligne : Développer une société de l'information et un style de vie « électronique »;

Singapour comme niche de talent en TIC : Singapour désire développer un haut calibre de main d'œuvre en TIC parmi ses citoyens;

Développer un environnement d'affaire propice : Singapour verra à développer un environnement régulateur et législatif favorable au développement d'affaires et de consommation afin de favoriser la nouvelle économie.

Les facteurs de succès de la nouvelle économie sont l'ajustement au marché, la créativité et l'innovation, le capital intellectuel, le « technopreneurship » et l'accès à du capital-risque et de la main d'œuvre qualifiée.

► **e-Govt Action Plan**

Un des points-clés de développement du plan Infocomm 21 est de permettre au secteur public d'exploiter les TIC pour mieux servir les Singapouriens. Le plan stratégique e-Government a donc été développé à sa suite pour réaliser cette initiative.

Il contient cinq « idées maîtresses » pour guider les activités du gouvernement électronique et sera effectif pour trois ans (2000-2003) :

Réinventer le gouvernement dans l'économie numérique : La gouvernance dans une économie numérique requière une compréhension claire des impacts des TIC sur le processus interne du secteur public et des transactions avec les citoyens et les entreprises. Le gouvernement verra donc à revoir les politiques, règlements et processus de son administration ;

Livrer des services électroniques intégrés : Le citoyen désire de plus en plus avoir accès à des services gouvernementaux en ligne. Le gouvernement verra donc à réaliser cet objectif;

Devenir proactif et responsable : Le secteur public devra adopter la même attitude du « juste-à-temps » que le secteur privé dans sa gestion des politiques et des services afin de s'ajuster au marché et à l'environnement changeant;

Utiliser les TIC pour construire de nouvelles capacités et de nouveaux moyens : Le gouvernement verra à utiliser les systèmes appropriés et les nouvelles structures, ainsi que d'offrir la formation nécessaire afin d'augmenter les capacités et l'efficacité des processus internes;

Innovier grâce aux TIC : Le gouvernement du Singapour verra à innover et expérimenter les nouvelles technologies pour offrir un meilleur service aux citoyens.

La structure stratégique développée par le gouvernement du Singapour est centrée sur trois principaux constituants, décrits par les relations que le gouvernement entretient avec :

- Les citoyens (Government and Citizens (G-to-C));
- Les entreprises (Government and Business (G-to-B));
- Les employés de l'État (Government and Employees (G-to-E)).

Pour accompagner ces cinq idées maîtresses, six programmes ont été identifiés pour réaliser plus spécifiquement ces objectifs (voir plus bas les initiatives relatives au développement du gouvernement électronique pour le détail).

2. IDENTIFICATION DES ORGANISMES RESPONSABLES DE L'ADMINISTRATION DE L'INFOROUTE

À Singapour, les secrétaires permanents des ministères et les cadres supérieurs des conseils statutaires sont responsables de l'infrastructure et des services en TIC dans leurs propres organismes. Aidés par le CIO (voir plus bas le IDA), ils :

- Articulent l'orientation stratégique à prendre en ce qui concerne les TIC;
- Prévoient l'organisation de l'exploitation des TI;
- Enlignent les politiques, standards, projets, systèmes et infrastructures avec la vision gouvernementale, les besoins et les priorités des entreprises et ceux de l'autorité centrale;
- Fournissent un leadership dans la planification et la priorisation des initiatives en TI;
- S'assurent qu'un support suffisant en gestion et en main d'œuvre soit disponible et que les ressources monétaires appropriées soient données aux initiatives en TIC.

Cependant, certains organismes sont plus particulièrement impliqués dans le développement de la société de l'information.

2.1 Niveau stratégique

▶ Infocomm Development Authority of Singapore (IDA)

Le IDA est une agence du MITA. Il a comme rôle d'être « officier en chef des technologies (CTO) et chef du service de l'information (CIO) » au niveau du gouvernement. L'IDA concrétise l'engagement gouvernemental à développer le secteur de l'information et des communications. La vision de l'Agence est de créer un futur où la technologie du numérique sera mise en valeur par l'appui à l'innovation et à l'entrepreneursip. L'IDA joue un rôle de leader dans la volonté gouvernementale d'établir Singapour comme pivot du secteur des informations et communications et comme « centre vital » du réseau global d'infocom. Son mandat est de développer, promouvoir et, si nécessaire, réglementer le marché des TIC.

▶ Ministry of Finance

Le ministère des Finances gère toute l'infrastructure centrale, les services et les politiques en TIC du secteur public. Il est également responsable d'approuver le financement des projets en TIC pour la majorité des agences du secteur public (certaines sont auto-financées). De plus, il est le leader en ce qui concerne l'implantation du gouvernement électronique.

▶ eGovernment Policy Committee

Ce comité, formé du Chef de la fonction publique, vise à fournir les directions stratégiques et dirige les actions d'ajustement des politiques, processus et gestion afin de faire du gouvernement électronique une réalité. Le Chef de la fonction publique conduit personnellement l'effort du gouvernement électronique. Il siège sur un comité comportant les secrétaires permanents choisis pour fournir les directions stratégiques afin de réaliser la vision gouvernementale en cette matière.

2.2 Niveau opérationnel

▶ Ministry of Information, Communications and the Arts (MITA)

Le MITA a comme premier rôle de faire connaître les politiques et développements du gouvernement de Singapour à l'intérieur du pays, ainsi qu'à l'international. Il s'occupe également du réseau de diffusion (télévision, radio), d'Internet et de la presse écrite. Le ministère a aussi la responsabilité du secteur des arts et de l'héritage culturel à travers la co-opération avec certains organismes statutaires comme le National Arts Council et le National Heritage Board.

► **Ministry of Trade and Industry (MTI)**

La mission générale du ministère est d'élever l'économie et l'emploi à Singapour à des niveaux importants de stabilité, afin que les citoyens puissent avoir accès à des opportunités leur permettant d'améliorer leur standard de vie. Les actions pour réaliser cette mission sont : faciliter le développement des secteurs de l'industrie, protéger les intérêts commerciaux de Singapour au niveau international et fournir une bonne compréhension de l'état de l'économie du pays pour aider à la formulation et au raffinement des politiques en ce domaine.

► **Agency for Science, Technology and Research (A*STAR)**

Le A*STAR est un organisme statutaire du MTI. Sa mission primaire a été d'augmenter le niveau du secteur science et technologie de Singapour. Cette agence est le leader responsable de l'implantation du National Science and Technology 2005 Plan, qui possède un budget de 6,96 milliards \$ (6,21 milliards \$ canadiens) pour la période 2001-2005. Le A*STAR est divisé en quatre branches : deux conseils de recherche, le Science & Engineering Research Council (SERC) et le Biomedical Research Council (BMRC), le Corporate Planning and Administration Division et un organisme subsidiaire, le Exploit Technologies Pte Ltd.

► **Ministry of Education (MOE)**

Le Ministère de l'Éducation oriente la formulation et implante les politiques en éducation. Il contrôle, administre et voit au développement des écoles publiques, et supervise les écoles privées.

À Singapour, l'effort gouvernemental de développement des TIC est général. Cependant, le Ministère des Finances et le IDA sont les leaders en ce qui concerne le développement du gouvernement électronique et de la société de l'information.

2.2 Gestion du budget

Information non disponible.

3. LOIS OU RÉGLEMENTATIONS PARTICULIÈRES CONCERNANT L'INFOROUTE

Les efforts concernant le cadre législatif de la société de l'information sont très nombreux et s'adressent particulièrement à la privatisation et la libéralisation des marchés. La majorité du cadre législatif concernant la société de l'information est géré par le IDA. Nous avons recensé ici les actions les plus importantes.

3.1 Lois

► **Telecommunications Act 1999 ("Telecoms Act")**

Concerne la fourniture et l'opération de la télécommunication. Accorde au IDA le pouvoir de :

- accorder, modifier et suspendre les permis;
- actionner, poursuivre et pénaliser les concessionnaires;
- et donner des instructions, des codes de pratiques et des normes d'exécution.

► **Electronic Transactions Act (ETA)**

Cette Loi agit comme cadre législatif de base pour le commerce électronique et les transactions numériques. Trois comités ont été formés pour revoir les lois existantes et la législation afin de les accorder avec les besoins de la nouvelle économie. Ces trois comités sont :

- Pro-Enterprise Panel : s'intéresse aux règlements qui affectent les entreprises;
- Zero-In-Panel : vise à revoir les points concernant les affaires sociales, communautaires et administratives qui affectent le public en général;

- Power (Public Officers Working on Eliminating Red Tape) : vise à remettre à jour les règlements qui ne sont pas pertinents pour le développement de la nouvelle économie.

3.2 Règlements

▶ Regulation of Internet

Politique énoncée par le MITA pour permettre à la population de gérer les nouvelles technologies et de faire des choix éclairés, notamment en ce qui concerne les contenus indésirables.

▶ Réglementation des prix

Dans un contexte de concurrence totale, les forces du marché sont généralement plus efficaces que le règlement en fournissant à des consommateurs un choix large des services à des prix raisonnables. Par conséquent, la réglementation des prix est imposée seulement aux fournisseurs de services qui voudraient dominer le marché en utilisant des pratiques anti-compétitives. Ils doivent dans ce cas soumettre le prix de n'importe quel service de télécommunication qu'ils ont l'intention d'offrir au IDA afin d'obtenir leur approbation.

3.3 Codes

▶ « Code of Practice for Competition in the Provision of Telecommunications Services »

Ce code, instauré par le IDA, facilitera l'entrée rapide de nouveaux acteurs dans le marché et leur expansion.

▶ « Code of Practice for Infocommunications Facilities in Buildings »

Ce code vise à fournir les spécifications et les guides nécessaires aux architectes et entrepreneurs afin que les constructions proposent des installations adéquates pour l'utilisation d'équipements et de systèmes en TIC par les utilisateurs de ces espaces.

3.4 Politiques

▶ Révision de la régulation existante

Cette initiative vise à réviser les lois et règlements existants afin de favoriser le développement de la nouvelle économie. Le gouvernement verra à revoir, amender ou mettre à jour toutes les lois ou règlements en lien avec la nouvelle économie.

▶ Politique de convergence

La politique de convergence vise à unifier la régulation concernant l'industrie des télécommunications, des médias et de la radio et de la télédiffusion. L'IDA travaille de concert avec les autres autorités régulatrices en ce sens.

▶ Protection des intérêts et des droits des consommateurs

Plusieurs secteurs sont étudiés par le gouvernement afin de respecter les droits des citoyens dans la nouvelle économie, comme la protection des données personnelles, la protection des enfants contre les contenus numériques indésirables et l'éducation des citoyens.

▶ Libéralisation du marché des télécommunications pour encourager la compétition

Cette politique, issue du Infocomm 21, reflète la philosophie fondamentale du gouvernement qui prétend que la compétition et le libre marché sont les clés de l'innovation et de l'efficacité économique.

▶ **Local Media Liberalisation**

Politique développée par le MITA qui encourage la compétition dans l'industrie locale des médias.

3.5 Standardisation

▶ **Standards de qualité des services en TIC**

Des standards ont été dessinés par le IDA afin de gérer la performance des opérateurs de services en les obligeants à fournir des rapports trimestriels. La satisfaction de la clientèle est également surveillée. Un système de pénalité financière a également été mise en place pour forcer les entreprises à fournir de bons services.

4. INITIATIVES OU PROGRAMMES PARTICULIERS ASSOCIÉS AU DÉVELOPPEMENT DE L'INFOROUTE

4.1 Apprentissage des TI

▶ **Masterplan for IT in Education**

Ce plan stratégique du ministère de l'Éducation, vise à l'intégration des TI en éducation comme stratégie pour rencontrer les défis du 21^e siècle. La philosophie sous-tendue par le Masterplan est que le secteur de l'éducation doit anticiper les besoins futurs de la société en matière d'habiletés et de savoir-faire. Le Masterplan est guidé par quatre but principaux :

- Accroître les liens entre l'école et le monde qui l'entoure afin d'enrichir et d'étendre l'environnement de l'apprentissage;
- Encourager l'apprentissage créatif, la formation continue et les responsabilités sociales;
- Générer des processus innovants en éducation;
- Promouvoir l'excellence de l'administration et de la gestion du système éducatif.

▶ **Educational Technology Division**

Le ETD a comme mission d'améliorer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage par l'éducation technologique. Il doit orienter les écoles dans leur utilisation des technologies en éducation. Il a aussi comme mission d'implanter et gérer le Masterplan for IT in Education, lancé officiellement par le Ministre de l'Éducation en 1997. Un site web (edu.MALL) a été créé afin de mettre à la disposition de tous l'information concernant les applications qui se retrouvent dans le plan (programmes, projets d'innovation, événements, etc).

▶ **Laboratories for Information Technology**

Le but du LIT est de promouvoir et d'être le fer de lance du développement du capital intellectuel et humain dans les sphères avancées des sciences et des technologies de l'information. Le LIT est un des instituts de recherche qui est supporté par le Science & Engeneering Research Council (SERC) du A*STAR. L'institut se charge de la recherche en technologie et science de l'information et a, en particulier, la responsabilité de la création et du développement des technologies et processus qui conduisent les services vers une économie basée sur la connaissance.

▶ **Graduate & Education Program**

Système d'encadrement des étudiants en TI afin d'en faire des chercheurs de haut niveau.

▶ **Professional Development**

Programme qui vise à développer et à soutenir les compétences des professeurs en TIC dans le cadre de l'enseignement.

▶ **IT in Curriculum & Assessment**

Programme qui vise à assurer un contenu numérique flexible des différents programmes d'éducation et d'évaluation, afin de développer chez les étudiants des capacités d'auto-apprentissage et d'auto-évaluation.

▶ **Critical Infocomm Technology Resource Program (CITREP)**

Gère les programmes de formation en développement du savoir-faire en TI comme le travail en réseau, multimédia, gestion de projets, etc.

▶ **Infocomm Education Programme (IEP)**

Ce programme issu du plan du gouvernement électronique a été créé spécialement pour les fonctionnaires qui n'ont pas de connaissances particulières en TI. Ce programme vise à « équiper » chaque travailleur du secteur public des habiletés et des connaissances nécessaires pour participer à la création du gouvernement électronique.

Le Infocomm Development Authorities a mis en place un grand nombre de programme de développement de la main-d'œuvre et des compétences en TI s'adressant aux entreprises. Il a également développé un certain nombre de programmes pour faciliter l'apprentissage et l'appropriation des habiletés en TI aux citoyens²⁰.

4.2 Utilisation de l'Inforoute

▶ **Singapore One (One network for everyone)**

Singapore One est la première infrastructure nationale d'information au monde, disponible à la grandeur de l'État. Cette initiative nationale fournit un nouveau niveau d'interactivité par des applications multimédia et des services aux ménages, aux entreprises et aux écoles pour l'ensemble de Singapour. Ces applications et services tirent profit de la vitesse élevée et des possibilités de grande capacité de l'infrastructure.

▶ **National IT Literacy Program (NITLP)**

Programme qui vise à inciter 350 000 Singapouriens additionnels à devenir, sur une période de trois ans, des utilisateurs des TIC.

▶ **Connected Homes Program**

Ce programme vise à procurer un environnement-test pour l'industrie, afin qu'elle puisse développer, piloter et déployer des solutions innovantes et intégrées pour les utilisateurs de services et produits à domicile.

4.3 Promotion de la culture

▶ **Ownership of Media Companies**

Politique du MITA dont la réglementation limite la participation des actionnaires particuliers à 3% dans les compagnies de médias et qui requiert que les membres des conseils d'administration soient majoritairement des citoyens de Singapour, afin d'éviter que l'industrie ne passe à des intérêts étrangers.

²⁰ Il est possible d'avoir un aperçu de ces programmes sous le lien suivant, <http://www.ida.gov.sg/Website/IDAhome.nsf/Home?OpenForm>, (PDF Manpower et PDF Citizens)

4.4 Outils de transition vers la nouvelle économie du savoir

▶ **Exploit Technologies Pte Ltd**

Exploit Technologies est une des quatre agences centrales du A*STAR dont les fonctions consistent à aider à la création de nouvelles compagnies, à gérer la Propriété Intellectuelle créée par les centres et les instituts de recherche et à favoriser le transfert de la technologie vers l'industrie. L'Agence offre des opportunités de commercialisation aux compagnies dans le secteur des technologies de l'information.

▶ **Institute for Communications Research (ICR)**

Le ICR, supporté par le SERC du A*STAR, fut établi en janvier 2002 en tant qu'Institut national de la recherche et du développement avec comme mandat de la recherche complémentaire en technologies des communications du sans fil et de la fibre optique. L'ICR était antérieurement connu comme le Center for Wireless Communications (CWC), un centre du National University of Singapore, fondé en 1992.

▶ **Infocomm Local Industry Upgrading Program (LIUP)**

Ce programme vise à faire profiter les petites entreprises de l'expertise et de la technologie disponible dans les grandes entreprises singapouriennes en TIC.

▶ **Wired With Wireless Program**

Vise à faire de Singapour un laboratoire vivant du développement du sans-fil en Asie.

▶ **Calls for Collaboration**

Programme qui encourage les efforts de collaboration de projets entre les membres de l'industrie des TIC dans des secteurs spécifiques comme l'industrie du sans-fil. Les projets proposés seront co-financés par l'organisme, soit le IDA.

▶ **Local Enterprise Computerisation Program (LECP)**

Ce programme a comme objectif d'aider les PME à obtenir de l'assistance de la part des consultants en TI pour leurs projets informatiques.

▶ **LECP E-Commerce**

Variante du programme précédent visant à aider les PME à obtenir de l'assistance pour développer le commerce électronique.

▶ **E-Commerce Masterplan**

Ce plan a été lancé en 1998 pour marquer le développement d'une campagne pour favoriser le développement du commerce électronique dans les grandes entreprises et attirer les activités internationales de commerce électronique à Singapour.

▶ **R&D en TIC**

La R&D en TIC est un des secteurs le plus effervescent à Singapour. Les programmes sont nombreux et gérés par plusieurs organismes différents. Les principaux efforts sont :

Signal Processing Program : l'objectif de ce programme est la création d'un pont entre l'ère du PC et la nouvelle ère des liens de communication numérique avec et sans fil. Ce projet est précédé d'une recherche mondiale dans le domaine des procédés du signal numérique;

New Initiatives Program : la mission de ce programme est d'explorer les avenues prometteuses en TI non-couvertes par les autres programmes existants ;

Internet Technologies : ce programme supporte le développement de la prochaine génération des technologies Internet, ainsi que les applications et l'accès Internet sans fil ;

Mobile Device to Device Communications : programme en recherche et développement dont le but est l'élaboration et la mise en place de protocoles dans le domaine des communications sans fil et des techniques d'estimation localives pour les mécanismes de positionnement (ex :GPS) ;

Future Mobile Communication Systems : l'objectif de ce programme est de développer des compétences et habiletés dans les secteurs des technologies de communication mobile de troisième et quatrième génération ;

Wavelength Division Multiplexing (WDM) Communication : l'objectif de ce programme est de concevoir et développer de nouveaux systèmes WDM disponibles pour l'industrie et commercialisés au cours des prochaines années (2 à 5 ans) ;

Fibre Device : l'objectif de ce programme de recherche est de concevoir et développer le processus, la technologie et les formules d'applications associés à la fibre optique ;

Research and Development : programme de R&D en éducation; vise à développer des applications spécifiques au secteur de l'éducation.

4.5 Développement du gouvernement électronique

▶ **Government e-Business Partner (GeBIZ)**

GeBIZ est un centre intégré où les partenaires commerciaux peuvent interagir avec le gouvernement pour les activités d'affaires. Le GeBIZ est un portail Internet à la disposition des fournisseurs et un répertoire des opportunités d'affaires avec l'ensemble du gouvernement. Sous la juridiction du Ministère des Finances, le GeBIZ Partner a été développé par le Defence Science & Technology Agency en consultation avec le Infocomm Development Authority of Singapore.

▶ **Six programmes généraux de développement du gouvernement électronique (e-Govt Action Plan)**

Lieux de travail comme place de développement des connaissances : Les fonctionnaires sont invités à apprendre d'une façon active et collaborative dans une perspective de formation continue (e-learning) afin de devenir des travailleurs susceptibles de développer la connaissance en ce domaine.

Fournir des services électroniques : Le gouvernement travaille à fournir aux citoyens des services qui soient le plus intégrés possible.

Expérimentation technologique : Les organismes publics sont invités à utiliser les nouvelles technologies leur permettant d'optimiser et de revoir leur façon de travailler.

Amélioration de l'efficacité opérationnelle : Les fonctionnaires doivent revoir leurs processus de travail opérationnel.

Infrastructure en TIC solide et adaptable : Les services aux citoyens et le travail quotidien des fonctionnaires ne sauraient être changés et revus dans une perspective de gouvernement électronique sans une infrastructure appropriée.

Éducation en TIC : Ce programme cible tous les niveaux du secteur public.

5. TYPOLOGIE DES PAYS SELON LES AXES PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE L'AUTOROUTE DE L'INFORMATION

L'orientation entreprise par l'ensemble des organismes impliqués dans le développement de la société de l'information à Singapour est de créer un partenariat solide avec l'industrie. Cette orientation se réalise de plusieurs façons pour le gouvernement. D'abord en agissant comme agent subsidiaire au niveau de la recherche et du développement. Cette activité occupe une grande partie des efforts financiers et organisationnels du gouvernement. Les instituts de recherche, bien qu'une partie des membres de chaque conseil provienne du secteur privé, sont soutenus par les organismes gouvernementaux. Les initiatives en R&D proviennent majoritairement du public.

Cela ne veut pas dire pour autant que l'État s'immisce dans l'industrie. La réglementation est claire à ce sujet et les propos tenus par la majorité des organismes le confirment : on veut formuler des politiques claires et transparentes visant à encourager un environnement compétitif dans le secteur des TIC. La stratégie réglementaire est donc utilisée pour s'assurer que l'industrie locale se développe bien et qu'elle conserve ses avantages compétitifs face à l'international.

L'utilisation de l'infrastructure est également un secteur important, mais l'accent est particulièrement mis sur le secteur de l'éducation et le développement des chercheurs dans le domaine des TIC (développement du capital humain). Le gouvernement semble voir de plus grands avantages pour le développement de la nouvelle économie en fournissant la formation en TIC aux citoyens plutôt qu'à simplement leur faciliter l'accès à la technologie.

Enfin, puisque la logique de développement de Singapour tourne autour de l'industrie, les programmes visant la commercialisation des produits sont nombreux et on y accorde une plus grande importance qu'un développement des services.

Il faut rappeler finalement que bien que les initiatives en TIC ne proviennent pas du secteur privé : le partenariat public-privé est énormément valorisé. Le gouvernement implique beaucoup les entreprises dans les organismes en les faisant participer aux conseils d'administration ou par le travail en partenariat avec les institutions. Un site comme le GeBIZ Partner témoigne de l'effort gouvernemental de promotion du travail collectif entre le public et le privé.

Bref, les secteurs les axes prioritaires les plus utilisés par Singapour sont : l'apprentissage des TI, les outils de transition vers la nouvelle économie et en dernier lieu, le développement du gouvernement électronique.

Singapour le constate lui-même²¹ : il possède des avantages inhérents quant à sa capacité de développement de la société de l'information. Il possède une structure gouvernementale relativement simple qui permet d'offrir plus facilement à ses citoyens des services intégrés et l'État possède déjà un des plus hauts taux de d'accès Internet et de PC par habitant au monde. Cependant, le travail de partenariat et de coopération semble être la clé d'un développement intégré et efficace en ce qui concerne la Société de l'information : chacun des organismes gouvernementaux se déploie en tenant compte des objectifs et des stratégies nationales et des besoins des autres organismes.

²¹ eGovernment Bulletin, décembre 2000.

6. PERSONNE-RESSOURCE

Mark Gordon
Directeur
Corporate Communication
Infocomm Development Authority of Singapore (IDA)
8 Temasek Boulevard
#14-00 Suntec Tower Three
Singapore 038988
Téléphone : 6211 1729
Courriel : Mark_Gordon@ida.gov.sg

Pr. Hang Chang Chieh,
Directeur Exécutif
Science & Engineering Research Council (SERC),
Agency For Science, Technology and Research,
10, Science Park Road
01/01-03 The Alpha
Singapore Science Park 2
Singapore 117684
Republic of Singapore
Téléphone : 6779 7066
Télécopieur : 6777 1711

7. SOURCES

SINGAPOUR, Agency for Science, Technology and Research (Page consultée en décembre 2002). *Site du A*STAR*, <http://www.a-star.edu.sg/astar/index.jsp>

SINGAPOUR, Exploit Technologies Pte Ltd (Page consultée en décembre 2002). *Site du Exploit Technologies*, [en ligne], <http://techoffer.exploit-tech.com/>

SINGAPOUR, GeBIZ Partner (Page consultée en décembre 2002). *Site du GeBIZ Partner*, [en ligne], <http://www.gebiz.gov.sg/>

SINGAPOUR, Gouvernement du Singapour (Page consultée en décembre 2002). *Site du Singapore Government Online Portal*, [en ligne], <http://www.gov.sg/>

SINGAPOUR, Infocomm Development Authority of Singapore (Page consultée en décembre 2002). *Site du IDA*, [en ligne], <http://www.ida.gov.sg/website/IDAhome.nsf/Home?OpenForm>

SINGAPOUR, Institute for Communications Research (Page consultée en décembre 2002). *Site du ICR*, [en ligne], <http://www.cwc.nus.edu.sg/>

SINGAPOUR, Laboratories for Information Technologies (Page consultée en décembre 2002). *Site du LIT*, [en ligne], <http://www.lit.org.sg/>

SINGAPOUR, Ministry of Education (Page consultée en décembre 2002). *Site du edu.MALL*, [en ligne], http://www.moe.gov.sg/edumall/mp2/mp2_home.htm

SINGAPOUR, Ministry of Education (Page consultée en décembre 2002). *Site du Ministry of Education*, [en ligne], <http://www.moe.gov.sg/>

SINGAPOUR, Ministry of Information, Communication and the Arts (Page consultée en décembre 2002). *Site du Ministry of Information, Communication and the Arts*, [en ligne], <http://www.mita.gov.sg/>

SINGAPOUR, Ministry of Trade and Industry (Page consultée en décembre 2002). *Site du Ministry of Trade and Industry*, [en ligne], http://www.mti.gov.sg/public/home/frm_Mti_Default.asp

AUSTRALIE	BAVIÈRE	ÉTATS-UNIS	FINLANDE
1. DESCRIPTION DES ORIENTATIONS ET POLITIQUES CONCERNANT LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION			
<ul style="list-style-type: none"> - Plan stratégique pour l'économie de l'information - Government Online Strategy 	Niveau régional : chaque province est responsable de structurer, financer et supporter ses propres programmes <ul style="list-style-type: none"> - eGouvernement en Bavière - Bavaria Online 	<ul style="list-style-type: none"> - National Information Infrastructure (NII) - E-Government Strategy 	<ul style="list-style-type: none"> - Programme of the 2nd Government of Prime Minister Paavo Lipponen (1999) - Strategic Plan «Quality of Life, Knowledge and Competitiveness » - Programme of Action to Promote Online Government, 2002-2003
2. IDENTIFICATION DES ORGANISMES RESPONSABLES DE L'ADMINISTRATION DE L'INFOROUTE			
2.1 Niveau stratégique <ul style="list-style-type: none"> - National Office for the Information Economy - Ministère des Finances : Department of Communications, Information Technology and the Arts (DCITA) - Comité interministériel 	2.1 Niveau stratégique <ul style="list-style-type: none"> - Conseil des Ministres - Bavaria Online <ul style="list-style-type: none"> a) Subject Study Groups Online b) Directing Study Group - 	2.1 Niveau stratégique <ul style="list-style-type: none"> - Office of Management and Budget (OMB) - Office of Electronic Government - President's Information Technology Advisory Committee (PITAC) 	2.1 Niveau stratégique <ul style="list-style-type: none"> - Conseils : <ul style="list-style-type: none"> a) Information Society Advisory Board (ISAB) b) Science and Technology Policy Council - Ministry of Trade and Industry - Ministry of the Interior - Ministry of Finance
2.2 Niveau opérationnel <ul style="list-style-type: none"> - Ministère de l'Industrie, du Tourisme et des Ressources - Département de l'Enseignement, de la Formation et des Affaires de la Jeunesse Australian Broadcasting Authority 	2.2 Niveau opérationnel <ul style="list-style-type: none"> - gotoBavaria Ministère Bavarois de l'Economie, des Transports et de la Technologie 	2.2 Niveau opérationnel <ul style="list-style-type: none"> - General Service Administration (GSA) - Office of Electronic Government and Technology - Federal Communications Commission (FCC) - Technology Administration (TA) - National Telecommunications and Information Agency (NTIA) National Coordination Office for Information Technology Research and Development (NCO/IT R&D) 	2.2 Niveau opérationnel <ul style="list-style-type: none"> - Finnish Communications Regulatory Authority (FICORA) - Finnish Information Society Development Center (TIEKE) - Recherche et développement : <ul style="list-style-type: none"> a) National Technology Agency of Finland (TEKES) b) VTT Technical Research Center of Finland
2.3 Gestion du budget NOIE; DCITA	2.3 Gestion du budget Information non disponible	2.3 Gestion du budget OMB; GSA; GAO	2.3 Gestion du budget Ministères, agences, sociétés d'État : allocations de dépenses opérationnelles
3. LOIS OU RÉGLEMENTATIONS PARTICULIÈRES CONCERNANT L'INFOROUTE			
<ul style="list-style-type: none"> - Loi sur l'audiovisuel de 1999 - Loi sur les noms de domaine - Loi sur le commerce électronique - Year 2000 Information disclosure Act 1999 - Loi donnant accès aux informations détenues par les entreprises et personnes privées - Lois sur les télécommunications - Copyright Act to the digital environment 	<ul style="list-style-type: none"> - Projet de loi sur le renforcement du traitement électronique des tâches administratives - Loi sur l'utilisation des techniques de l'information et de la communication dans l'administration publique (luKG) - Libéralisation complète du marché des communications - La signature électronique et le cryptage 	<ul style="list-style-type: none"> - Cyber Security Research and Development Act (H.R. 3394) - Commercial Spectrum Enhancement Act of 2002 (HR5638) - Dot Kids Implementation and Efficiency Act of 2002 (HR3883) - Internet Tax Freedom Act of 2001 (H.R. 1054 and S. 442) - E-Government Act of 2002 - Emerging Telecommunications Technology Act - Electronic Signatures in Global and National Commerce Act (June 30, 2000) - Next Generation Internet Act of 1998 (P. L. 105-305) - Telecommunications Act of 1996 (PL 104-104) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Lois <ul style="list-style-type: none"> - Loi sur le marché des télécommunications - Loi sur la protection des services dans la société de l'information - Loi sur les noms de domaines - Loi sur les communications électroniques en cas de litige - Loi sur le service électronique dans l'administration - Loi sur la signature électronique ▶ Politiques <ul style="list-style-type: none"> - Politiques de développement technologique - Politique de libre concurrence et déréglementation ▶ Décisions <ul style="list-style-type: none"> - Decision on strategy for information management - The Decision-in-Principle in electronic transactions, development of services and reduction of data gathering ▶ Standardisation <ul style="list-style-type: none"> - Standardisation des TIC - Standardisation des télécommunications

FRANCE	ROYAUME-UNI	SINGAPOUR
1. DESCRIPTION DES ORIENTATIONS ET POLITIQUES CONCERNANT LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION		
<ul style="list-style-type: none"> - PAGSI - RE/SO 2007 	<ul style="list-style-type: none"> - Information Society Initiative - Our information age : the government's vision - e-government : A strategic framework for public services in the Information Age (avril 2000) 	<ul style="list-style-type: none"> - Infocomm 21 (Information and Communications Technology for the 21st Century) - e-Govt Action Plan
2. IDENTIFICATION DES ORGANISMES RESPONSABLES DE L'ADMINISTRATION DE L'INFOROUTE		
Niveaux stratégique et opérationnel		
<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche : Direction de la Recherche et des Nouvelles Technologies <ul style="list-style-type: none"> a) Département Technologies de l'Information et de la Communication b) Comité de coordination des sciences et technologies de l'information et de la communication (CCSTIC) - Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (MINEFI) : Conseil Général des Technologies de l'Information - Ministère de la Fonction Publique, de la Réforme de l'État et de l'Aménagement du territoire 		
<p>2.1 Niveau stratégique</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Comités : Comités interministériels pour la société de l'information (CISI); Comités interministériels pour la réforme de l'État (CIRE); Comités interministériels d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) ▶ Conseil : CSTI 	<p>2.1 Niveau stratégique</p> <p>e-minister; Departmental e-Ministers</p>	<p>Secrétaires permanents des ministères et les cadres supérieurs des conseils statutaires sont responsables de l'infrastructure et des services en TIC dans leurs propres organismes.</p> <p>2.1 Niveau stratégique</p> <p>Infocomm Development Authority of Singapore (IDA); Ministry of Finance; eGovernment Policy Committee</p>
<p>2.2 Niveau opérationnel</p> <p>ANVAR; ART; ATICA; DATAR; DIRE ; DIGITIP; DDM</p>	<p>2.2 Niveau opérationnel</p> <p>Department of Trade & Industry (DTI); Department of Education and Employment; Cabinet office; Office of the e-envoy</p>	<p>2.2 Niveau opérationnel</p> <p>Ministry of Information, Communications and the Arts (MITA); Ministry of Trade and Industry (MTI); Agency for Science, Technology and Research (A*STAR); Ministry of Education (MOE)</p>
<p>2.3 Gestion du budget</p> <p>Direction de l'administration générale; Bureau de la Modernisation de l'administration</p>	<p>2.3 Gestion du budget</p> <p>HM Treasury's Expenditure Divisions; Invest to Save Budget (IST); e-Envoy</p>	<p>2.3 Gestion du budget</p> <p>Information non disponible</p>
3. LOIS OU RÉGLEMENTATIONS PARTICULIÈRES CONCERNANT L'INFOROUTE		
<p>▶ Lois</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet de loi constitutionnelle relatif à l'organisation décentralisée de la République (déposé le 16 octobre 2002) - Loi d'orientation et de programmation de la sécurité intérieure (LOPSI) - Projet de loi transposant la directive communautaire du 22 mai 2001 relative au droit d'auteur dans la société de l'information et les droits voisins dans la société de l'information - Projet de loi sur le commerce électronique - Projet de loi « Agir pour l'initiative économique » - Loi de réglementation des télécommunications n° 96-659 du 26 juillet 1996 - Loi sur l'adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique - Projet de loi « protection des personnes à l'égard des traitements de données à caractère personnel » - Dispositions relatives à l'intervention des collectivités territoriales sur les réseaux de télécommunications ▶ Décret - Décret relatif au service public de la diffusion du droit par l'Internet 	<p>▶ Lois</p> <ul style="list-style-type: none"> - Regulation of Investigatory Powers Act 2000 - Projet de Loi visant à modifier le Regulation of Investigatory Powers Act 2000 - Loi sur la signature électronique (Data Protection Act - 1998) - Freedom of Information Act, 2000 - The Electronic Commerce (EC Directive) Regulations 2002 ▶ Code - Code régissant l'accès aux informations gouvernementales 1994 ▪ Guide - Security Guidelines for UK Government 	<p>▶ Lois</p> <ul style="list-style-type: none"> - Telecommunications Act 1999 ("Telecoms Act") - Electronic Transactions Act (ETA) - Trois comités ont été formés pour revoir les lois existantes et la législation ▶ Règlements - Regulation of Internet - Réglementation des prix ▶ Codes - « Code of Practice for Competition in the Provision of Telecommunications Services » - « Code of Practice for Infocommunications Facilities in Buildings » ▶ Politiques - Révision de la régulation existante - Politique de convergence - Protection des intérêts et des droits des consommateurs - Libéralisation du marché des télécommunications pour encourager la compétition - Local Media Liberalisation ▶ Standardisation - Standards de qualité des services en TIC

AUSTRALIE	BAVIÈRE	ÉTATS-UNIS	FINLANDE
4. INITIATIVES OU PROGRAMMES PARTICULIERS ASSOCIÉS AU DÉVELOPPEMENT DE L'INFOROUTE			
4.1 Apprentissage des TI <ul style="list-style-type: none"> - Développement des habiletés professionnelles en TI - Développement des habiletés de bases en TI - Développement d'autres habiletés pouvant avoir un effet sur les TI 	4.1 Apprentissage des TI <ul style="list-style-type: none"> - BayernOnline : initie aux TIC les citoyens, sociétés et institutions intéressées 	4.1 Apprentissage des TI <ul style="list-style-type: none"> - Go4IT Web Site : construire une main-d'œuvre qualifiée en TI aux Etats-Unis 	4.1 Apprentissage des TI <ul style="list-style-type: none"> - Formation de la main- d'œuvre : augmenter le nombre de gradués en TIC - Stratégie nationale 2002-2004 du ministère de l'Éducation : Finlande comme principale société de la connaissance interactive - Projet Citizenship Skills : développer les habiletés des citoyens face aux TIC
4.2 Utilisation de l'inforoute <ul style="list-style-type: none"> - The Internet Assistance Programme : offrir aux ménages et PME une aide pour les problèmes posés lors de l'utilisation d'Internet - The Networking the Nation : fournir un accès Internet et formations dans les régions rurales et urbaines - Local Government Fund : appui aux gouvernements locaux afin d'améliorer les services de télécommunications - Remote and Isolated Islands Fund Programme : aide pour les besoins en télécommunications des régions isolées 	4.2 Utilisation de l'inforoute <ul style="list-style-type: none"> - BAVARIA NET : réseau alternatif de télécommunications - Pages Web : <ul style="list-style-type: none"> a)portail central de la Bavière b)site qui informe les usagers sur les moyens de communication c)marché virtuel qui renseigne sur les services des autorités publiques bavaroises 	4.2 Utilisation de l'inforoute <ul style="list-style-type: none"> - Technology Opportunities Pro-gram (TOP) : favorise la disponibilité et l'utilisation des technologies de réseau numérique dans les secteurs publics et des organismes à but non-lucratif 	4.2 Utilisation de l'inforoute <ul style="list-style-type: none"> - Politique générale reliée au développement des habiletés requises pour l'utilisation des TIC et à la fourniture d'un accès Internet public aux citoyens
4.3 Promotion de la culture <ul style="list-style-type: none"> - 10 types d'initiatives issues de la priorité stratégique no 6 du plan Strategic Framework for the Information Economy 	4.3 Promotion de la culture <ul style="list-style-type: none"> - Bayerische Landesbibliothek Online serveur à vocation culturelle et régionale 	4.3 Promotion de la culture <ul style="list-style-type: none"> - Public Telecommunications Facilities Program (PTFP) : subvention pour des émissions culturelles et éducatives aux citoyens 	4.3 Promotion de la culture <ul style="list-style-type: none"> - The Expatrium web site : maintenir vivante la culture chez les finlandais en « exil ». - Services télévisés : obligation de fournir un service public dans les deux langues officielles - Spearhead Project « Cultural and information products and services » : digitalisation des produits culturels
4.4 Outils de transition vers la nouvelle économie du savoir <p>Promouvoir la R&D dans le domaine des TIC :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Programme pour accélérer le développement du commerce électronique dans les PME b) Programme d'appui aux régions locales dans l'introduction et l'innovation des TIC <p>Aider aux entreprises : Subventions pour commercialiser des produits, processus et services innovants.</p>	4.4 Outils de transition vers la nouvelle économie du savoir <ul style="list-style-type: none"> - « High-tech Offensive pour l'Avenir de la Bavière » : développement offensif de hautes technologies - Research and Technology Development Partnership - California-Bavaria - Promotion et suivi des investissements - Transfert de technologies, d'innovation et de coordination des réseaux de l'information et du savoir - Aider les gazelles dans les domaines technologiques - Promotion du commerce extérieur - Sites Web - Projets pilote de commerce électronique - Infrastructure 	4.4 Outils de transition vers la nouvelle économie du savoir <p>Favoriser un environnement d'affaires propice :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recherche dans des secteurs à haut risque - Combler l'espace entre les besoins des PME et des start-up et la disponibilité de financement - Réduire le fardeau réglementaire pour le commerce en ligne <p>Sécurité informatique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Encourager les partenariats entre recherche et industrie - The National Strategy to Secure Cyberspace <p>R&D :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Networking and Information Technology R&D (NITRD) - Rapport sur le programme NITRD 	4.4 Outils de transition vers la nouvelle économie du savoir <ul style="list-style-type: none"> - Neutralité technologique : aspect le plus facilitateur pour le développement de la convergence - PME : au centre des préoccupations du gouvernement - Mesures pour encourager le commerce électronique - <i>Entrepreneurship Project</i> : promouvoir l'établissement de nouvelles entreprises et à augmenter la compétitivité des entreprises déjà existantes - Allègement du fardeau administratif et réglementaire

FRANCE	ROYAUME-UNI	SINGAPOUR
4. INITIATIVES OU PROGRAMMES PARTICULIERS ASSOCIÉS AU DÉVELOPPEMENT DE L'INFOROUTE		
<p>4.1 Apprentissage des TI Initiative (plan RE/SO 2007) : Les TIC à l'école : intégrer un impératif de formation aux outils de la Société de l'information dans les politiques d'éducation nationale Politique éducative du ministère de l'Enseignement : TIC dans le domaine de l'éducation est un axe majeur de l'action gouvernementale</p>	<p>4.1 Apprentissage des TI - Programme pour connecter les écoles, les établissements d'enseignement supérieur et les universités - Programme de formation des enseignants aux TIC - Programme pour supprimer les obstacles à l'apprentissage pour en assurer une qualité d'accès à tous - Programme de développement des infrastructures de réseau interne dans les établissements pour exploiter pleinement les possibilités des TIC pour l'apprentissage</p>	<p>4.1 Apprentissage des TI - Masterplan for IT in Education - Educational Technology Division (ETD) : éducation technologique - Laboratories for Information Technology (LIT) : développement de la formation en TIC - Graduate & Education Program : chercheurs de haut niveau en TI - Professional Development : développer les compétences des professeurs en TIC - IT in Curriculum & Assessment : contenu numérique flexible des programmes d'éducation et d'évaluation - Critical Infocomm Technology Resource Program (CITREP) : formation en développement du savoir-faire en TI - Infocomm Education Programme (IEP) : « équiper » chaque travailleur du secteur public en TI</p>
<p>4.2 Utilisation de l'inforoute - CDC-TIC (Caisse des dépôts et consignations, Technologies de l'Information et de la Communication) : sensibilise les élus aux TIC et les aide financièrement - Fonds d'investissement spécialement dédié aux projets numériques locaux d'Internet à haut débit : constitution de partenariats publics-privés - L'accès aux réseaux de communication à haut débit : accès local à l'Internet à haut débit - Stratégie nationale pour l'accélération du déploiement des infrastructures de l'ensemble du territoire : développement équilibré des réseaux d'information et de communication - Mission interministérielle pour l'accès public à la micro-informatique, à l'Internet et au multimédia : implantation de points d'accès ouverts au public - Mise en œuvre de la télévision numérique terrestre : appui à la télévision numérique terrestre - Création de réseaux locaux d'accès sans fil (Wi-Fi) : politique d'ouverture</p>	<p>4.2 Utilisation de l'inforoute - Programme de publicité et de promotion pour accroître la prise de conscience des avantages inhérents aux TIC - Programme de partage des infrastructures haut débit - Programme pour faciliter les acquisitions d'ordinateurs pour tous les citoyens : prêts, réduction de taxes, etc - Stratégie haut débit (Décembre 2001)</p>	<p>4.2 Utilisation de l'inforoute - Singapore One (One network for everyone) : infrastructure nationale d'information - National IT Literacy Program (NITLP) : inciter 350,000 Singapouriens à devenir des utilisateurs des TIC - Connected Homes Program - Singapour comme environnement-test pour l'industrie</p>
<p>4.3 Promotion de la culture - Développer une politique culturelle s'appuyant sur les TIC et adaptée à la nouvelle donne numérique - Rapport sur la diffusion numérique du patrimoine - Programme de numérisation des collections - Programme d'observation et d'analyse des usages des réseaux</p>	<p>4.3 Promotion de la culture - Improving Access to Cultural Heritage : explorer l'impact de la société de l'information sur le secteur culturel.</p>	<p>4.3 Promotion de la culture - Ownership of Media Companies : politique pour éviter que l'industrie ne passe à des intérêts étrangers</p>
<p>4.4 Outils de transition vers la nouvelle économie du savoir - Mission pour l'Économie numérique : développement de l'économie numérique - Initiative (RE/SO 2007) : l'État comme utilisateur majeur de l'économie numérique - La R&D en TIC : une des trois priorités de recherche de l'État (RE/SO 2007) a) Loi sur l'innovation et la recherche b) Réseaux de Recherche dédiés au secteur des TIC (RNRT, RNTL, RIAM RMNT RST) c) Recommandation du CSTI sur les crédits alloués à la recherche</p>	<p>4.4 Outils de transition vers la nouvelle économie du savoir - Programme d'information des entreprises sur l'existence de mesures fiscales de déduction des coûts d'investissement TIC - Programme pour encourager et conseiller les PME - Programme pour encourager les projets pilotes en matière commerciale autour du haut débit - Programme d'initiation et de sensibilisation des entreprises aux apports des TIC</p>	<p>4.4 Outils de transition vers la nouvelle économie du savoir - Exploit Technologies Pte Ltd : création de compagnies et transfert de la technologie - Institute for Communications Research (ICR) : recherche complémentaire en TIC du sans fil et de la fibre optique - Infocomm Local Industry Upgrading Program (LIUP) : fait profiter les PME de l'expertise et de la technologie disponible dans les grandes entreprises - E-Commerce Masterplan : développement du commerce électronique dans les grandes entreprises - R&D en TIC : programmes nombreux et gérés par différents organismes</p>

AUSTRALIE	BAVIÈRE	ETATS-UNIS	FINLANDE
<p>4.5 Développement du gouvernement électronique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tasmania for Trials in Integrated Government Electronic Regional Services : livrer les services gouvernementaux dans les régions de la Tasmanie 	<p>4.5 Développement du gouvernement électronique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Composantes de base pour une meilleure gestion : <ul style="list-style-type: none"> a) Logiciels standard b) Harmonisation des techniques c) Systèmes décentralisés - Formation pour les employés - Restructuration de la communication vocale et électronique - Développer un logiciel intégré standard pour plusieurs processus - Coordination et rapport : tâches électroniques entre les différentes institutions publiques - Convention : tâches administratives électroniques standardisées 	<p>4.5 Développement du gouvernement électronique</p> <ul style="list-style-type: none"> - E-Gov Initiatives : implantation des priorités gouvernementale - utilisation de l'ICP par les employés fédéraux - Federal Enterprise Architecture Program Management Office : dessiner les plans en TI pour l'ensemble du gouvernement - Performance : Chaque agence d'État doit développer des mesures de performances - Exchange program : pour les employés du secteur public et privé qui se spécialisent en TI - Étude : The Transforming power of IT : attirer et retenir de la main-d'œuvre qualifiée en TI 	<p>4.5 Développement du gouvernement électronique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chaque agence publique doit se doter d'une stratégie de prestation de services électroniques basée sur l'évaluation des besoins des utilisateurs - créer des modèles réutilisables pour l'intégration des services en ligne : chaque ministère doit développer des projets, dont au moins un porte sur des questions techniques et d'interopérabilité - Guide du citoyen : permet aux citoyens un meilleur cheminement parmi les divers services du gouvernement

5. TYPOLOGIE DES PAYS SELON LES AXES PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE L'AUTOROUTE DE L'INFORMATION

<ul style="list-style-type: none"> - Part importante du budget à la R&D - Encourage l'apprentissage des TIC - Encourage l'accès équitable aux TIC - Promotion culturelle une préoccupation importante du gouvernement 	<p>3 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Gouvernement électronique : initiatives et projets pour l'administration interne du gouvernement b) Utilisation de l'infiroute : éducation et appropriation vont de pair c) Outils de transition vers la nouvelle économie : R&D, formation spécifique en TIC, développement des chercheurs. 	<p>2 axes les plus préoccupants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Développement du gouvernement électronique b) Outils de transition vers la nouvelle économie 	<ul style="list-style-type: none"> - L'aspect culturel semble prendre une place importante - Législation : le gouvernement entend ajuster les lois en concordance avec le développement des marchés et de l'industrie
---	---	--	---

FRANCE	ROYAUME-UNI	SINGAPOUR
<p>4.5 Développement du gouvernement électronique</p> <ul style="list-style-type: none"> - - Mission sur l'administration électronique « Réussir l'administration en réseau pour offrir un meilleur service à l'utilisateur » - Initiative (RE/SO 2007) : Pour une administration de service - Agence de l'administration électronique : remédier à l'éparpillement actuel entre plusieurs entités du pilotage du chantier du gouvernement électronique - Observatoire de l'administration électronique : visibilité immédiate des progrès de l'administration électronique en France 	<ul style="list-style-type: none"> - Government.direct Green Paper and Open Government : maximiser les bénéfices des TIC et les mettre à l'œuvre dans les services gouvernementaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Government e-Business Partner (GeBiz) : les partenaires commerciaux peuvent interagir avec le gouvernement pour les activités d'affaires - Six programmes généraux de développement du gouvernement électronique (e-Govt Action Plan) : <ul style="list-style-type: none"> a) Lieux de travail comme place de développement des connaissances b) Fournir des services électroniques c) Expérimentation technologique d) Amélioration de l'efficacité opérationnelle e) Infrastructure en TIC solide et adaptable f) Éducation en TIC

5. TYPOLOGIE DES PAYS SELON LES AXES PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE L'AUTOROUTE DE L'INFORMATION

<ul style="list-style-type: none"> - Priorité d'action sur deux aspects : gestion et développement numérique du territoire, économie numérique - Efforts importants en R&D - Multiplication des initiatives autour du développement des TIC au niveau local - Aspect législatif : mis de côté par la nouvelle administration française - Gouvernement électronique : développement est déjà bien entamé 	<ul style="list-style-type: none"> - Part importante pour l'apprentissage des TI dans le système éducatif - Effort mis dans la pénétration des TIC au sein des micro-entreprises - Encourage l'utilisation des TIC 	<ul style="list-style-type: none"> - Axes prioritaires : <ul style="list-style-type: none"> a) Apprentissage des TI b) Outils de transition vers la nouvelle économie c) Développement du gouvernement électronique. - Créer un partenariat solide avec l'industrie - État agent subsidiaire au niveau de la R&D - Beaucoup d'argent investi en R&D - Politiques visant à encourager un environnement compétitif dans le secteur des TIC - Fournir de la formation en TIC - Programmes nombreux pour la commercialisation des produits
--	---	---

SYNTHÈSE

L'étude réalisée ici concernant le développement des autoroutes de l'information nous a montré, entre autres, une préoccupation générale des gouvernements pour ces questions. Chaque pays et chaque administration tentent de découvrir les meilleurs moyens et les meilleures stratégies à adopter pour un développement équilibré de la société de l'information. Certains pays ont depuis longtemps réfléchi et préparé l'entrée de leur gouvernement et de leur économie dans l'ère de la société de l'information, alors que d'autres ont des préoccupations plus récentes à ce sujet. Certains ont développé une approche intégrée de gestion et d'élaboration des stratégies, alors que d'autres ont opéré en vase clos. Enfin, certains sont généreux de leur expérience et offrent au public une grande quantité de documents et d'information via les sites Internet des différents organismes, alors que d'autres restent plutôt évasifs sur leurs activités. Les particularités culturelles propres à chaque administration peuvent expliquer ces différences.

Pendant, il existe aussi des points convergents dans les développements et les évolutions de ces pays vers la société de l'information. Bien que certains mettent plus d'efforts sur un aspect particulier, que leurs énergies et leurs budgets sont plus importants dans certains secteurs, les thèmes et les objectifs sont souvent les mêmes, quoique les priorités soient parfois différentes. Les plus grandes différences que l'on peut observer le sont au niveau des programmes particuliers réalisés pour le développement des objectifs annoncés. Cette partie identifie les éléments communs des administrations étudiées et s'attarde sur les éléments uniques qui distinguent les différents pays.

1. DESCRIPTION DES ORIENTATIONS ET POLITIQUES CONCERNANT LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

1.1 Plans et orientations des gouvernements

Tous les gouvernements étudiés ont produit des plans stratégiques concernant la société de l'information. Certains sont récents ou ont été mis à jour récemment, d'autres datent de deux années ou plus. On constate que la majorité des pays ont deux plans stratégiques différents : un, plus global, concerne les orientations générales du gouvernement en ce qui touche la société de l'information; le deuxième touche particulièrement le gouvernement électronique. Dans le premier, on retrouve généralement les aspects du développement économique du pays (aide et soutien à l'industrie, développement de la main-d'œuvre spécialisée, commerce électronique), les aspects concernant l'appropriation et l'utilisation des TIC par les citoyens (entreprises, individus) et les aspects concernant le développement du gouvernement en ligne. Le deuxième plan concerne exclusivement le gouvernement électronique, soit l'utilisation interne des technologies dans l'administration et la prestation électronique de services au citoyen.

Dans certains pays, le plan du gouvernement électronique s'appuie sur les éléments présentés dans le plan global de la société de l'information. Dans le cas de la Finlande et de l'Australie, il existe trois plans concernant la société de l'information. Tout d'abord, à un premier niveau, le plan touchant l'ensemble des domaines de la gestion publique du gouvernement présente une section concernant la société de l'information. À partir de cette section est construit le plan stratégique de la société de l'information. Enfin, à partir des énoncés concernant particulièrement le gouvernement électronique, le plan de « e-gouvernement » est à son tour développé. Ainsi, dans ces deux pays, on constate l'intégration des divers paliers d'initiatives en ce domaine.

À Singapour, le même schéma est présent, à l'exception que le plan pour la société de l'information ne s'appuie pas sur un plan gouvernemental global. En France et au Royaume-Uni, par contre, il n'y a pas de distinction entre le développement de l'économie de l'information et le gouvernement électronique. Les deux aspects sont développés en parallèle et à l'intérieur d'un même plan et d'un même calendrier. La différence entre les deux pays est que la France, ayant largement développé le gouvernement électronique, met quelque peu de côté cet aspect pour s'intéresser aux éléments relatifs à l'économie de l'information (commerce électronique, recherche et développement, innovation) et à l'appropriation des TI

par les citoyens, alors que le gouvernement du Royaume-Uni, ayant bien travaillé sur ces éléments au cours des deux plans précédents, s'attarde maintenant plus à l'aspect du gouvernement électronique et des services aux citoyens.

Enfin, en Bavière et aux États-Unis, les deux types de plans (gouvernement électronique et société de l'information) ne semblent pas être très liés. Les initiatives n'ont pas été développées par les mêmes organismes, ni même au cours d'années rapprochées, et aucun des plans ne fait mention de l'autre. Aux États-Unis, le plan de développement de la société de l'information, qui s'intéresse particulièrement au développement de l'infrastructure et de l'utilisation de l'infrastructure par les citoyens, remonte à l'administration Clinton en 1994; il n'a pas été renouvelé depuis. Le plan concernant particulièrement le gouvernement électronique, qui date de 2002, a été dessiné sous l'administration Bush. Les préoccupations des deux gouvernements semblent donc très différentes et les actions, au niveau administratif, semblent étrangères l'une à l'autre. En Bavière, on constate à peu près les mêmes faits, qui incluent également une gestion du gouvernement électronique à un haut niveau politique (OMB pour les États-Unis et Conseil des Ministres pour la Bavière).

1.2 Éléments particuliers des plans stratégiques

Certains éléments et thèmes retenus dans les plans stratégiques sont communs à la majorité des administrations étudiées. Premièrement, en ce qui concerne le plan stratégique global pour la société de l'information, on peut voir que les préoccupations principales portent sur : le développement du secteur privé et de l'industrie en TIC dans une perspective d'optimisation du secteur économique; favoriser l'utilisation et l'appropriation des TIC et le gouvernement électronique.

► Développement économique

Les points touchant au développement économique sont de plusieurs types.

a) Commerce électronique

En **France**, on annonce, dans le nouveau plan d'action RE/SO 2007 la présentation d'un nouveau projet de loi en faveur du commerce électronique. L'**Australie** a, elle aussi une orientation qui décline l'importance de développer le commerce électronique pour permettre aux entreprises d'améliorer leur productivité et l'économie du pays. D'ailleurs, trois de ses priorités stratégiques concernent le commerce électronique. Le **Singapour** compte aussi, parmi ses six idées maîtresses, de développer le commerce électronique. En **Finlande**, un des « Spearhead Projects » s'adresse aux « electronic transactions and service processes ». Au **Royaume-Uni**, le ministre d'État, dans son discours de présentation du dernier plan stratégique, mentionne que le gouvernement désire établir le meilleur environnement du monde pour faire du commerce électronique. Ainsi l'utilisation de méthodes de commerce électronique est un élément central de la stratégie. Dans le détail du plan, ce sont effectivement des éléments d'environnement technique qui préoccupent le gouvernement pour le développement effectif du commerce électronique : authentification, sécurité des transactions, « smart cards » et canaux de livraison (delivery channels). Bien que la dernière stratégie du Royaume-Uni s'oriente vers le gouvernement électronique, le développement des composantes entourant le commerce électronique est également élaboré en prévision d'une utilisation par le privé. Dans sa stratégie précédente, il a publié un document (1999) contenant 60 recommandations sur les mesures pour lever les obstacles et parvenir à une réalisation pleine et entière du commerce électronique.

b) Concurrence et compétitivité

Le **gouvernement français**, dans son récent plan d'action, prévoit également de soutenir l'innovation et de libérer les énergies. Il a ainsi prévu des mesures en faveur de la création d'entreprise, qui seront rendues formelles grâce à un projet de loi. Le **Royaume-Uni**, dans son deuxième plan stratégique (1998) a, quant à lui, décidé d'encourager la concurrence et la compétitivité en aidant les entreprises à bénéficier des changements liés aux TIC, ce qui permettrait aux consommateurs de profiter du développement économique du secteur de l'emploi. Le **gouvernement finlandais**, pour sa part, avait mis l'emphase, dans

son avant-dernier plan stratégique, sur la compétitivité et la technologie. Dans le dernier plan, l'aspect compétitivité est encore important, mais dans une optique de centralisation autour des besoins du citoyen. Enfin, dans son programme de gouvernement électronique, il vise à supporter la compétitivité des compagnies. **Singapour** se voit, pour sa part, comme une niche de talent en TIC : elle désire développer une main-d'œuvre de haut calibre pour favoriser le développement de l'économie en attirant des entreprises de niveau international.

c) Innovation

Le **gouvernement français** compte bien augmenter de façon significative ses budgets en R&D au cours des prochaines années et mettre en place des mesures fortes de soutien à la R&D favorisant l'innovation. Le **gouvernement australien**, quant à lui, prévoit, pour développer l'axe du gouvernement en ligne, de faciliter la recherche et l'innovation afin de maximiser les opportunités et avantages pour les agences gouvernementales. On comprend bien que tout en favorisant le gouvernement, de tels encouragements favoriseront également l'ensemble de l'économie du pays. À **Singapour**, on vise à faire de la Cité-État un centre technologique, où les TIC sont le moteur permettant de développer son économie. Par ses programmes et ses initiatives effectives, on sait déjà que Singapour met beaucoup d'argent et beaucoup d'énergie dans le secteur de l'innovation technologique et de la R&D. Dans le e-Govt Action Plan, une des idées maîtresses réside dans l'innovation grâce aux TIC.

► Utilisation et appropriation des TIC

Un deuxième point convergent des divers plans stratégiques étudiés est celui concernant l'utilisation et l'appropriation des TIC. Au **Royaume-Uni**, dès le premier plan présenté (1996), deux des quatre actions prioritaires de l'État consistaient à promouvoir l'utilisation des TIC dans les écoles et l'utilisation des TIC dans l'administration publique. Un des trois objectifs énonçait l'idée qu'il fallait fournir à tous la capacité d'utiliser les nouvelles technologies. Dans celui de 1998, on mentionne également qu'il faut exploiter les nouvelles technologies pour permettre à tous d'acquérir les compétences et les connaissances requises à l'ère de l'information et qu'il faut élargir l'accès à l'information. Enfin, dans celui de 2000, la stratégie vise, entre autres, à fournir aux citoyens l'accès et les habiletés nécessaires pour bénéficier des TIC. En **Finlande**, trois des « Spearhead Projects » portent sur ce domaine : navigation personnelle, environnements d'apprentissage électronique et travail de développement des connaissances. La stratégie du gouvernement américain, la National Information Infrastructure de 1994, visait principalement à fournir un accès universel aux TIC. La stratégie du gouvernement électronique de la **Bavière**, quant à elle, intégrait cet aspect : faciliter l'accès électronique des citoyens et des entreprises à l'administration, tandis que la Bavaria Online a comme but principal d'accélérer l'utilisation des moyens de télécommunications modernes par la population.

L'**Australie**, elle, a fait de l'utilisation et de l'appropriation des TIC un de ses axes prioritaires (accès, participation et habiletés). À **Singapour**, par contre, les orientations pour favoriser l'appropriation sont pratiquement inexistantes. Cependant, la principale initiative identifie le développement des habiletés comme un secteur prioritaire, mais seulement dans la perspective de développement économique (formations spécifiques pour favoriser les entreprises). Enfin, en **France**, un des trois leviers prévus est que l'État doit contribuer à accélérer la diffusion et l'appropriation des TIC.

► Gouvernement électronique

Dans tous les plans stratégiques globaux pour la société de l'information, l'aspect du gouvernement électronique est mentionné. Il fait généralement partie des secteurs de développement prioritaires. Comme on le sait déjà, la stratégie du gouvernement électronique est souvent développée à la suite de l'énoncé du plan global. Ce « deuxième niveau » de plan reprend parfois des points du plan global, plus ou moins en lien direct avec le gouvernement électronique.

En **France**, un des leviers pour faire entrer le pays dans l'ère de l'information est que l'État doit faire un usage large et innovant des TIC au service de ses missions essentielles. Il désire passer à la « deuxième phase de l'administration électronique », c'est-à-dire que la priorité doit être mise sur la dématérialisation

des procédures administratives. À **Singapour**, on prévoyait déjà, dans le plan Infocomm 21 (1999) d'instaurer le gouvernement électronique. Dans le plan du gouvernement en ligne (2000), les idées pour guider ce développement sont au nombre de cinq et touchent l'intégration des services, l'innovation, l'utilisation des TIC, la révision de la gouvernance, la proactivité et la responsabilité. Dans le plan **australien**, le gouvernement en ligne est un des cinq axes stratégiques. Le développement de cet axe devrait se faire à travers la recherche et l'innovation, l'économie de l'information, l'usage efficace des TIC par les organismes publics, l'accès aux services et informations gouvernementales et le partage des connaissances. Quant à la Government Online Strategy, elle vise principalement à mettre les services gouvernementaux en ligne.

Les deux gouvernements ayant des préoccupations majeures à propos du développement du gouvernement en ligne, la **Bavière** et le **États-Unis**, ont développé des stratégies très élaborées. En ce qui concerne les États-Unis, le gouvernement électronique est même un des cinq éléments clés du President's Management and Performance Plan de 2002. En Bavière, les deux points principaux de la stratégie vise à faciliter l'accès des citoyens aux services gouvernementaux et à harmoniser l'architecture électronique gouvernementale. D'ailleurs, en ce qui concerne ce deuxième point, la Bavière met des efforts importants et particuliers comme la signature d'une entente avec les autorités locales et régionales pour standardiser le développement de l'administration électronique.

En **Finlande**, la rédaction finale des « Spearhead Project », qui étaient au nombre de sept au départ, a finalement abouti (en 2000) à un total de neuf. Parmi ces neuf, un est spécifiquement dédié au gouvernement électronique : The e-Government project. Ce projet est géré par le Ministry of Interior. Il vise à coordonner et supporter le développement du gouvernement électronique à tous les niveaux du gouvernement. Débuté à la fin de 1999, ce projet devait se terminer à la fin de 2002. On sait, par ailleurs, que le plan du gouvernement électronique a été rédigé pour la période 2002-2003. Enfin, au **Royaume-Uni**, le plan stratégique global prévoyait de moderniser le gouvernement en utilisant les TI pour offrir de nouveaux services.

2. IDENTIFICATION DES ORGANISMES RESPONSABLES DE L'ADMINISTRATION DE L'INFOROUTE

Dans les fiches synthèses, nous avons développé une approche à deux niveaux afin de distinguer les organismes, parfois nombreux, impliqués dans le développement de la société de l'information et tenter de mettre à jour la structure de gestion de la société de l'information dans chaque administration. Aussi, on retrouve un niveau stratégique et un davantage opérationnel.

2.1 Niveau stratégique

Au niveau stratégique, les organismes impliqués sont, ou des entités créées spécialement pour développer et mettre en œuvre la société de l'information, ou des entités déjà instaurées depuis longtemps, à qui sont dévolues des responsabilités supplémentaires quant au développement de la dite société.

Dans le premier cas, les organismes ne sont dévoués qu'à un seul secteur : celui de la société de l'information. À **Singapour** et en **Australie**, on a créé une agence qui voit à développer spécifiquement tout ce qui concerne la société de l'information. Ces agences ont également comme rôle de coordonner l'ensemble des activités en TIC de l'État. Le IDA de Singapour a été créé spécifiquement pour réaliser les actions et les objectifs du plan stratégique. Au **Royaume-Uni**, le e-Minister est également responsable de la politique relative à la société de l'information. Dans ce cas, il préside un réseau chargé de coordonner les activités gouvernementales.

Dans le deuxième cas, on peut constater que plusieurs ministères, agences ou autres organismes, qui n'ont pas de mandat unique ou directement relié à la société de l'information, peuvent avoir des responsabilités de conseil ou de développement des politiques ou stratégies. Par exemple, en **Finlande**, tout comme à **Singapour**, le ministère des Finances est très impliqué dans le développement de la société de l'information. À Singapour cependant, le ministère des Finances est plus spécifiquement dédié au gou-

vernement électronique. Aux **États-Unis**, on retrouve le Office of Management and Budget comme principal responsable du gouvernement électronique.

2.2 Niveau opérationnel

Au niveau opérationnel, c'est-à-dire au niveau de l'application des projets ou initiatives concernant la société de l'information du gouvernement, on retrouve certaines constantes.

Premièrement, une bonne partie des pays voit leurs ministères touchant aux secteurs de l'industrie et du commerce impliqués dans l'implantation des politiques :

Australie	Ministère de l'Industrie, du Tourisme et des Ressources
France	Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie
Singapour	Ministry of Trade and Industry
Royaume-Uni	Department of Trade and Industry.

Ensuite, les ministères s'occupant de l'éducation sont aussi très impliqués :

Royaume-Uni	Department of Education and Employment
Singapour	Ministry of Education
France	Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche
Australie	Département de l'Enseignement, de la Formation et des Affaires de la Jeunesse
Finlande	Ministry of Education

Enfin, les entités responsables de la régulation de secteur des télécommunications, par voie de logique, sont très présentes dans le processus de développement :

Finlande	Finnish Communications Regulatory Authority (FICORA)
Australie	Australian Broadcasting Authority
France	ART
États-Unis	Federal Communications Commission (FCC)

Il est difficile d'établir une liste exhaustive des organismes impliqués dans le développement de la société de l'information : même les documents publiés par les gouvernements se contredisent parfois à ce sujet. Par exemple, sur le site de la société de l'information de la France, on présente une série d'organismes impliqués à des degrés différents tout en mentionnant que la liste n'est pas exhaustive et qu'elle doit être revue sous peu. Il n'y a donc pas de modèle unique de structure de la gouvernance en ce qui concerne le développement de la société de l'information. Toutes les options sont possibles. Si l'on choisit une perspective décentralisée des actions en TIC, il faut cependant s'assurer de bien répartir les tâches parmi les diverses organisations.

3. LOIS OU RÉGLEMENTATIONS PARTICULIÈRE CONCERNANT L'INFOROUTE

Les lois et la réglementation sont un type d'action très utilisé par l'État pour favoriser le développement de la société de l'information. Encore ici, on retrouve certaines constantes. Premièrement, la majorité des pays ont développé au cours des dernières années, et plus particulièrement vers la fin des années 1990,

une loi sur les télécommunications. Ces lois visent principalement à ouvrir les marchés à la libre concurrence.

Deuxièmement, certains pays ont instauré des lois relatives à la sécurité du transfert des informations : **signature électronique** (France, Royaume-Uni, Bavière, États-Unis, Finlande); **cryptage** (Bavière); **cyber sécurité** (États-Unis, France, Royaume-Uni); **transactions électroniques** (Singapour); **droits d'auteurs** (France, Australie).

Des lois ont également été développées pour favoriser le commerce électronique dans plusieurs pays : **Singapour** (Electronic Transactions Act –ETA); **France** (Projet de loi sur le commerce électronique); **Australie** (Loi sur le commerce électronique); **Royaume-Uni** (The Electronic Commerce (EC Directive) Regulations 2002).

Enfin, des lois relatives au gouvernement électronique ont également été mises en place par diverses administrations : États-Unis (E-Government Act of 2002); Bavière (Projet de loi sur le renforcement du traitement électronique des tâches administratives et Loi sur l'utilisation des techniques de l'information et de la communication dans l'administration publique (luKG)); Finlande (Loi sur le service électronique dans l'administration).

Parmi les lois ou règlements particuliers, on peut d'abord mentionner celle de l'Australie portant sur l'accès à l'information par l'Australian Intelligence Organisation (ASIO). Cette Loi dicte que l'ASIO peut avoir accès, sans aucune restriction et sans possibilité de poursuite, à toute information contenue sur les disques durs et les réseaux de sociétés ou d'individus.

On peut mentionner également le Internet Tax Freedom Act of 2001 des États-Unis qui vise à favoriser le développement du commerce électronique en permettant d'acheter en ligne d'un État à un autre sans payer les taxes normalement reliées à l'achat. Cette Loi est cependant limitée dans le temps : sa pertinence doit être revue pour l'année 2003. Aux États-Unis, on remarque également le Cyber Security Research and Development Act (approuvée en novembre 2002), qui vise à développer la recherche en sécurité informatique. Beaucoup d'efforts ont été déployés pour la cyber-sécurité depuis septembre 2001.

À Singapour, c'est un projet de révision de la législation existante qui peut attirer l'attention. Ce grand projet vise à ajuster les lois de la Cité-État dans une perspective de développement de la société de l'information. Les trois comités formés dans ce but verront donc à faire des propositions pour ajuster l'ensemble de la législation au marché des TIC et au développement de l'économie de l'information.

Enfin, en France, le Projet de loi constitutionnelle relatif à l'organisation décentralisée de la République, déposé en octobre 2002, est intéressant puisqu'il vise à modifier le cadre constitutionnel dans une perspective de développement numérique du territoire français. Le plus grave problème pour l'instant en France concernant l'appropriation des TIC est la fracture numérique entre les grands centres urbains et les régions.

Bref, l'ensemble des administrations utilise les lois et le cadre réglementaire pour favoriser le développement de la société de l'information. La France a cependant affirmé dans son dernier plan stratégique vouloir sortir du cadre rigide des lois et de la réglementation, arguant que cette tactique réduit la vitesse de développement de la société de l'information. Quant aux États-Unis, ils utilisent abondamment les lois pour assurer un développement favorable de leur pays en ce domaine.

4. INITIATIVES OU PROGRAMMES PARTICULIERS ASSOCIÉS AU DÉVELOPPEMENT DE L'INFOROUTE

Il est difficile, encore une fois, de faire la liste exhaustive de toutes les actions prévues ou entreprises par les administrations en relations avec les objectifs stratégiques dont elles se sont pourvues pour le développement de la société de l'information.

4.1 Apprentissage des TI

L'apprentissage des TI est une préoccupation quasi-générale dans les administrations étudiées. Nous pouvons cependant remarquer que la **Finlande**, par l'entremise de son ministère de l'Éducation, a développé un plan stratégique spécifique de développement de la formation relatif à la société de l'information. Bien que s'adressant aux étudiants et aux enseignants, ce programme inclut également le développement des habiletés en TI de tous les citoyens du pays. À **Singapour**, par contre, le plan stratégique du ministère de l'Éducation s'adresse exclusivement à l'utilisation et l'appropriation des TI dans le secteur de l'enseignement. La plupart des autres initiatives d'apprentissage des TI dans cette administration sont issues du IDA et touchent particulièrement l'apprentissage spécialisé. Enfin en **France**, la politique éducative du ministère de l'Enseignement prévoit mettre des efforts particuliers quant à l'utilisation des TIC en éducation et au développement d'habiletés des étudiants.

En **Australie** et au **Royaume-Uni**, les efforts en éducation et apprentissage en TI sont également importants. En Australie, un plan d'action nommé "Learning for the Knowledge Society" a établi un cadre de développement relatif à l'enseignement dans les écoles. Au Royaume-Uni, les nombreuses initiatives visent beaucoup plus le développement d'habiletés en TI au niveau de l'enseignement qu'au niveau des citoyens en général.

On peut mentionner que **Singapour** se distingue des autres administrations pour son orientation professionnelle : son axe de développement de l'apprentissage vise à développer des spécialistes et des chercheurs de haut niveau en TI dans une perspective de développement de l'industrie.

4.2 Utilisation de l'inforoute

Les initiatives visant l'utilisation de l'inforoute touchent particulièrement le développement des infrastructures, l'accès aux technologies, les réseaux à haut débit et des mesures incitatives pour inciter les citoyens à utiliser les TI (ex : campagne de sensibilisation).

Le plan stratégique des **États-Unis**, présenté sous Clinton en 1994, visait précisément à développer l'infrastructure nationale de communication. D'ailleurs, les lois sur l'ouverture des marchés des télécommunications et la libre concurrence visent spécifiquement à développer cette infrastructure et à fournir aux citoyens des services à des prix concurrentiels.

4.3 Promotion de la culture

Il est évident que la plupart des administrations étudiées n'ont pas de problème semblable à celui du Québec en ce qui concerne la langue, mise à part peut-être la Finlande. Ainsi, les mesures visant à promouvoir la culture ne sont pas, dans la majorité des cas, une priorité d'action du gouvernement.

Cependant, quelques pays semblent tout de même s'y intéresser. D'abord, comme nous l'avons dit, la **Finlande** désire développer le contenu culturel numérique pour l'ensemble du pays. Bien que le pays ait à transiger avec deux langues officielles, le finnois et le suédois, il ne semble pas tout à fait clair que l'aspect de la langue influence les politiques culturelles en TI.

En **Australie**, une des dix priorités stratégiques identifiées par le plan d'action concerne la culture. Une série d'initiatives a été mise en place afin de concrétiser cette orientation. Il faut mentionner que cette orientation s'attache, elle aussi, au développement des contenus culturels, impliquant également l'aspect de la propriété intellectuelle et des droits d'auteur.

Enfin en **France**, le nouveau plan d'action du gouvernement annonce que le ministère de la Culture développera une politique culturelle s'appuyant sur les TI et adaptée aux réalités numériques. Encore une fois, l'aspect de la langue ne semble pas être une préoccupation; il s'agit davantage de protéger ou de mettre en valeur les spécificités culturelles nationales.

4.4 Outils de transition vers la nouvelle économie du savoir

Cet axe de développement est, par contre, très préoccupant pour l'ensemble des gouvernements et est amplement utilisé. Plusieurs thèmes sont communs à la plupart des administrations : R&D, commerce électronique, développement de l'industrie.

Presque toutes les administrations s'intéressent à la recherche et au développement en TIC. À **Singapour**, il s'agit d'un secteur très effervescent qui bénéficie de nombreuses initiatives et d'un support important de la part du gouvernement. Comme le but de Singapour est de devenir un leader en TI au niveau de l'industrie, il doit posséder les outils nécessaires à cet objectif : une main-d'œuvre qualifiée et des centres en R&D hautement performants pour développer des produits ou solutions innovants en vue d'un transfert à l'industrie. Le développement de la R&D et de l'industrie est donc intimement relié à Singapour.

Aux **États-Unis**, la R&D est reconnue pour son rôle clé dans le développement de la société de l'information, notamment son impact sur l'industrie. Ainsi des mesures importantes ont été développées au cours des dernières années en ce qui concerne la R&D en TIC.

En **France**, la R&D en TIC est une des trois priorités de recherche de l'État. La France accuse un retard en ce domaine et entend donc mettre les « bouchées doubles » au cours des prochaines années en y affectant, notamment, des budgets plus importants.

Le commerce électronique comme outil de développement des entreprises est également un aspect important de la transition des pays vers la société de l'information. Ainsi, dans plusieurs pays, des programmes, lois, initiatives ou politiques ont été mises en place pour inciter les entreprises à avoir recours au commerce en ligne. En **Finlande**, on incite particulièrement les petites entreprises à y avoir recours, entre autres, par des projets visant le développement des compétences des PME en ce qui concerne l'utilisation et le développement d'applications en commerce électronique. À **Singapour**, on a développé un E-Commerce Masterplan pour favoriser l'utilisation du commerce électronique dans les entreprises singapouriennes et attirer les activités internationales au pays.

Enfin, le développement de l'industrie des TI est également un aspect où les activités sont très importantes. Les initiatives et politiques sont très diverses et vont de subventions pour les « starts-up » à l'investissements de fonds dans les secteurs à haut risque en passant par l'allègement du fardeau administratif et réglementaire.

4.5 Développement du gouvernement électronique

Le gouvernement électronique est certainement l'axe dans lequel les efforts ont été les plus concentrés au cours des deux dernières années. Le nombre d'études sur le sujet en fait preuve. Tous les gouvernements, sans exception, ont développé des politiques, programmes et initiatives afin d'atteindre le plus haut niveau possible de développement. Mentionnons simplement quelques exemples plus marquants parmi les nombreux efforts :

France : Mission sur l'administration électronique. Cette mission avait comme principale objectif de mettre en lumière les blocages techniques, juridiques et sociologiques auxquels se heurtent les usagers dans leurs rapports avec le gouvernement électronique, et ce, afin d'offrir un meilleur service.

France : Observatoire de l'administration électronique. Cette initiative est intéressante puisque le citoyen peut suivre l'évolution du gouvernement électronique par le biais de ce site Web.

Bavière : Convention entre l'administration centrale et les autorités locales et régionales. Cette convention permettra un développement intégré du gouvernement électronique à tous les niveaux de gouvernement.

États-Unis : La nouvelle Loi, E-Government Act, formalise désormais le rôle de l'OMB et de son nouveau bureau à gérer l'ensemble des actions du gouvernement électronique au niveau politique et budgétaire.

Singapour : Le GeBIZ permet au gouvernement et aux partenaires commerciaux de faire affaire de manière intégrée.

Finlande : Développement de modèles réutilisables. L'obligation pour chaque ministère de développer des projets sur des questions techniques et d'interopérabilité dans une perspective d'intégration des services en ligne.

5. TYPOLOGIE DES PAYS SELON LES AXES PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE L'AUTOROUTE DE L'INFORMATION

Il est difficile de déterminer précisément où se situent les pays par rapport aux secteurs de développement de l'inforoute. Comme on a pu le constater, certains concentrent leurs efforts dans un secteur pour une période de temps déterminée et changent par la suite de secteur prioritaire. En Finlande, le déséquilibre entre les trop nombreux efforts des administrations précédentes pour le développement de la technologie et de la compétitivité, qui correspond à l'axe des outils de transition, a entraîné une préoccupation accrue du nouveau gouvernement envers les besoins du citoyen, ce qui correspond aux axes du gouvernement électronique et d'utilisation de l'inforoute. En France, l'aspect de l'équipement en TI dans le secteur de l'enseignement a précédemment été le centre des efforts, alors qu'aujourd'hui on vise plutôt l'apprentissage de ces TI. Le gouvernement électronique a également été un secteur prioritaire, alors que le nouveau gouvernement entend maintenant favoriser l'axe relatif aux outils de transition. Aux États-Unis, l'ancienne administration a mis l'emphase sur l'infrastructure et l'utilisation de l'inforoute; on s'attaque maintenant au développement du gouvernement électronique. Il ne faut cependant pas croire que les autres axes sont totalement abandonnés par les administrations, qui continuent à développer sur tous les fronts la société de l'information, mais il semble que des secteurs soient momentanément prioritaires selon les différents contextes dans lesquels sont baignés les différents pays.

Ainsi, chaque administration structure différemment ses actions et engage ses efforts vers différents secteurs. Mais on peut constater des grandes tendances. Le gouvernement électronique est certainement l'axe développé le plus également, ou plutôt où les efforts engagés sont les plus évidents. L'axe utilisation de l'inforoute est développé abondamment par tous les pays et à l'intérieur de ces derniers, par toutes les administrations. Enfin, l'axe concernant les outils de transition vers la nouvelle économie constitue également un des secteurs où les initiatives sont très développées. Comme tendance émergente, on peut mentionner les efforts en R&D. Plusieurs des pays étudiés ont augmenté leurs budgets de R&D en TIC de façon très significative au cours des trois dernières années. Le développement de partenariats avec le secteur privé est aussi prisé par plusieurs administrations et vise d'une façon indirecte à promouvoir le développement de l'industrie en général. On peut aussi mentionner les efforts importants en ce qui concerne l'axe de l'apprentissage des TI : beaucoup de pays semblent y voir un levier susceptible de déclencher une série d'actions vers le développement de l'ensemble de la société de l'information. Tous les secteurs sont inter reliés et le développement d'un axe a nécessairement un effet sur un autre. De la même manière, il ne saurait y avoir un développement du commerce électronique sans la réglementation l'accompagnant, et sans l'infrastructure nécessaire à son développement.

Les administrations étudiées ont donc, dans l'ensemble, des préoccupations semblables à celles du Québec. Elles orientent cependant leurs actions et leur société différemment, selon leurs spécificités territoriales, culturelles et économiques. Il n'en demeure pas moins que le développement de la société de l'information, pour l'ensemble des pays, est soumis de façon irrémédiable à l'ouverture des marchés mondiaux. C'est pour cette raison que les administrations tentent de conserver la mainmise sur leur économie tout en favorisant leur compétitivité face à l'international.